



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Les indicateurs de l'enseignement

2020

15^e édition

Les indicateurs de l'enseignement

2020

A line chart with multiple thin grey lines representing data trends over time. The lines start from the bottom left and generally trend upwards towards the right. There are several peaks and troughs, indicating fluctuations in the data. The year '2020' is positioned above the chart, suggesting the data represents that year.



Préface

Il est essentiel, dans une société en pleine mutation où les informations sont diffusées à un rythme soutenu, de pouvoir créer des balises, des piliers, des marqueurs spécifiques qui permettront d'objectiver la réalité dans laquelle nous évoluons toutes et tous. Même dans un contexte mouvant où le système est soumis à de profondes transformations (Pacte pour un enseignement d'excellence, réforme de la formation initiale des enseignants, etc.) et dans un contexte de crise sans précédent tel que nous le vivons depuis plusieurs mois, poussant l'école à se réinventer, il est primordial de disposer d'indicateurs fixes et stables invitant à se poser et à observer de manière réflexive notre système scolaire. Nous fêtons cette année la 15^e édition de la brochure des *Indicateurs de l'enseignement*. Ces indicateurs, de par leur comparabilité dans le temps et avec d'autres systèmes, apportent ainsi une information fiable et précise couvrant de larges périodes. Ils jouent un rôle essentiel de suivi et d'analyse des caractéristiques les plus importantes du fonctionnement de notre système éducatif et participent au pilotage de celui-ci.

D'année en année, ils traduisent le souhait du Pouvoir Régulateur (la Fédération Wallonie-Bruxelles), en tant que service public, de rendre transparent le système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque indicateur apporte un éclairage spécifique sur notre système éducatif et sur son évolution. Les mettre en relation, les comparer, les confronter les uns aux autres est primordial pour acquérir une vision macro de notre enseignement. Ces indicateurs présentent de manière totalement transparente une série de phénomènes scolaires, tels que notamment la scolarisation quasi totale des jeunes, le déploiement du dispositif d'intégration, le retard scolaire, les changements d'école, le redoublement, le retard scolaire, l'orientation vers le spécialisé, le changement de filières. Ils apportent des indications sur le coût, sur l'accès aux études supérieures, sur les étudiants qui se destinent au métier d'enseignant, sur le personnel enseignant quant aux titres qu'ils détiennent, à leurs diplômes ou encore à la stabilité des équipes pédagogiques. Ils mettent notamment en lumière les résultats aux études internationales PISA quant aux compétences, aux pratiques et attitudes en lecture des élèves de 15 ans et à leurs accès aux équipements et utilisations du numérique.

Ces indicateurs sont aussi bien un outil de décision que de communication. Ils s'adressent à tous les acteurs de l'enseignement : les élèves, les parents, les équipes éducatives, les associations de parents, les pouvoirs organisateurs, les étudiants (notamment ceux qui deviendront eux-mêmes enseignants), les formateurs des futurs enseignants, les journalistes, etc.

Ils continuent de mettre particulièrement en exergue les phénomènes de relégation et de ségrégation que la Fédération Wallonie Bruxelles et tous les acteurs du système éducatif cherchent à endiguer dans le cadre du Pacte, permettant ainsi de poursuivre la lutte contre toute forme de déterminisme et contre les inégalités sociales et scolaires.

Dans le contexte de changements et d'évolutions qu'insuffle le Pacte pour un Enseignement d'excellence, ces indicateurs apportent également un éclairage crucial aux équipes éducatives dans l'élaboration de leur plan de pilotage / contrat d'objectifs. Ils s'inscrivent de la sorte dans ce nouveau modèle de gouvernance et plus précisément dans ce nouveau dispositif de pilotage qui fait évoluer les rapports entre le Pouvoir régulateur d'une part, et les Pouvoirs organisateurs et les écoles d'autre part et qui consacre à la fois l'autonomie et la responsabilisation de ces derniers. Dans ce cadre, le pouvoir régulateur a défini sept objectifs d'amélioration à

atteindre par le système scolaire dans son ensemble et qui devront être pris en compte dans l'élaboration et la contractualisation des plans de pilotage / contrats d'objectifs.

Une attention particulière est consacrée, dans la présente brochure, à deux notions essentielles aux écoles dans le cadre de l'élaboration de leur plan de pilotage et lors de l'évaluation de la mise en œuvre de leur contrat d'objectifs : les profils et les catégories d'école. Cette année, plusieurs indicateurs sont ainsi déclinés en fonction de ces nouvelles notions, notamment dans l'analyse de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, du redoublement et des résultats aux évaluations externes certificatives.

Faire du parcours qualifiant une filière d'excellence et valorisante pour chaque élève est un objectif stratégique recommandé par le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Dans cette optique, la thématique de l'enseignement qualifiant est développée tout au long des analyses proposées dans l'édition 2020. En complémentarité aux *Indicateurs de l'enseignement*, la publication du *Cadastre de l'enseignement qualifiant*, à consulter sur www.enseignement.be, illustre l'organisation de celui-ci au travers de chiffres-clés et d'arrêts sur image.

Les principaux constats de l'édition 2020 des *Indicateurs de l'enseignement* sont présentés en regard des cinq axes stratégiques qui structurent le Pacte pour un enseignement d'excellence :

Les savoirs et les compétences

Le CEB poursuit l'objectif essentiel d'évaluer équitablement et de certifier les élèves sur base d'une même épreuve et d'attester, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que les élèves ont atteint la maîtrise des compétences attendues à la fin des six années d'études primaires. L'indicateur sur les résultats obtenus à l'épreuve du CEB montre qu'une large majorité des élèves obtiennent des résultats au-delà de 70 % dans les trois branches évaluées.

En 2019, au degré commun, le taux de certification en seconde année commune est de plus de 75 % et en seconde année complémentaire de 53 %. En sixième secondaire, le taux de certification se situe aux alentours de 96 % pour l'enseignement de forme générale et autour de 80 % dans la forme professionnelle.

Les acteurs de l'enseignement

Un indicateur porte sur les diplômes détenus par les enseignants, par fonction, dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé.

La stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire est déclinée selon plusieurs critères, à savoir le réseau d'enseignement, la province d'enseignement, la taille de la structure et l'indice socio-économique.

L'âge des enseignants et la féminisation des personnels dans l'enseignement ordinaire et spécialisé se caractérisent par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus ancien.

Le parcours des élèves

Dans l'enseignement qualifiant, les élèves continuent à s'orienter majoritairement vers le secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement en alternance (CEFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Par ailleurs, des choix très contrastés quant aux secteurs d'études s'observent entre garçons et filles, rappelant la question de l'orientation scolaire.

L'enseignement comme source d'émancipation sociale

Les taux de redoublants, tant dans l'enseignement primaire que secondaire, demeurent un objet de préoccupation important. De manière générale, ils restent relativement stables depuis dix ans. Les indicateurs relatifs aux redoublements, décrochages et sorties prématurées mesureront dans le temps les progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif d'amélioration consistant à réduire progressivement le redoublement et le décrochage.

On constate que la part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en augmentation depuis dix ans ; d'où la volonté du Pouvoir régulateur, au travers de la mise en œuvre des travaux du Pacte, d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Il s'agit d'un des sept objectifs d'amélioration. On note également que la part d'élèves bénéficiant du dispositif d'intégration évolue à la hausse.

Une forme de ségrégation s'observe à la lecture de l'indicateur sur les disparités socioéconomiques puisqu'il montre notamment que les effectifs scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles se répartissent de manière différenciée selon l'indice socioéconomique du lieu de résidence des élèves.

Environnement et bien-être

L'analyse des perspectives d'évolution de la population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2033-2034, une diminution de 2,6 % des effectifs scolaires par rapport à 2018-2019. Selon le niveau, la population scolaire diminuerait de 1 % dans le maternel de 4,7 % dans le primaire et de 1,6 % dans le secondaire.

L'ensemble des indicateurs présentés dans cette brochure constitue la structure même de notre système éducatif. Nous devons, en permanence, observer et analyser cette structure afin de piloter au mieux l'école d'aujourd'hui et faire en sorte que chaque élève puisse s'inscrire dans une trajectoire d'émancipation, grâce aux apprentissages reçus à l'école.

Cette brochure a une vocation d'information. Elle permet à toutes et à tous de mieux appréhender les différentes facettes de notre système éducatif. Elle s'adresse tant aux pouvoirs organisateurs, aux services administratifs, aux chercheurs, aux étudiants inscrits en filière pédagogique, qu'aux fédérations de parents et aux enseignants et élèves, les premiers concernés par notre système éducatif.

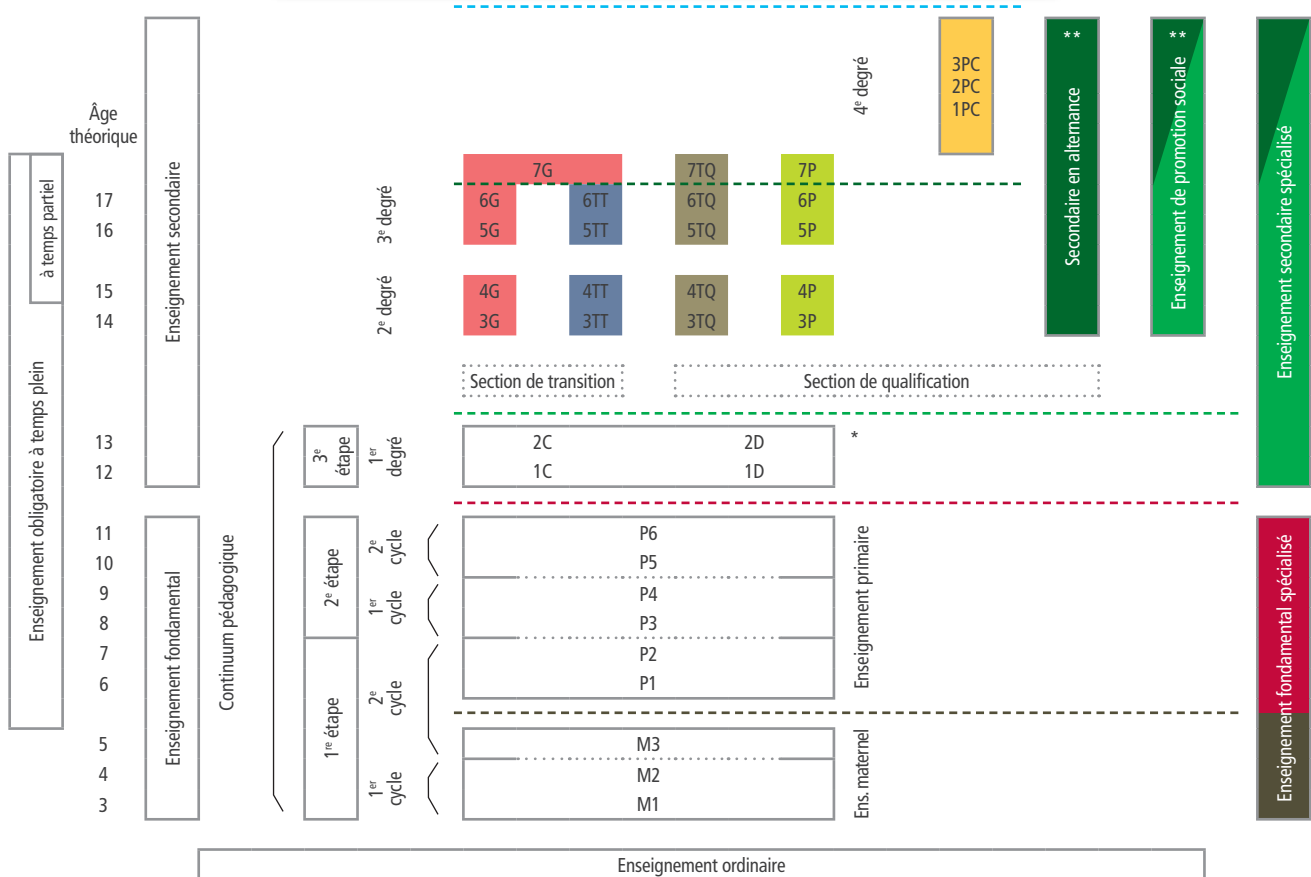
Je vous en souhaite une agréable et instructive lecture.

A stylized signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a recognizable name.

Caroline DÉSIR,
Ministre de l'Éducation

Structure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



- G = Forme générale
- TT = Forme technique ou artistique de transition
- TQ = Forme technique ou artistique de qualification
- P = Forme professionnelle

- = CITE 0
- = CITE 1
- = CITE 2
- = CITE 3
- = CITE 4
- = CITE 6
- = CITE 7
- = CITE 8

* Depuis 2008-2009, le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1^{re} et 2^e années communes ;
- la 1D et la 2D, 1^{re} et 2^e années différenciées.

Précédemment, le 1^{er} degré se présentait comme ci-contre :

2C	2P
1A	1B

où la 1C se nommait 1A ; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2^e professionnelle).

** L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adresse aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« de retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« de retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles des apprentissages »

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité diffèrent)

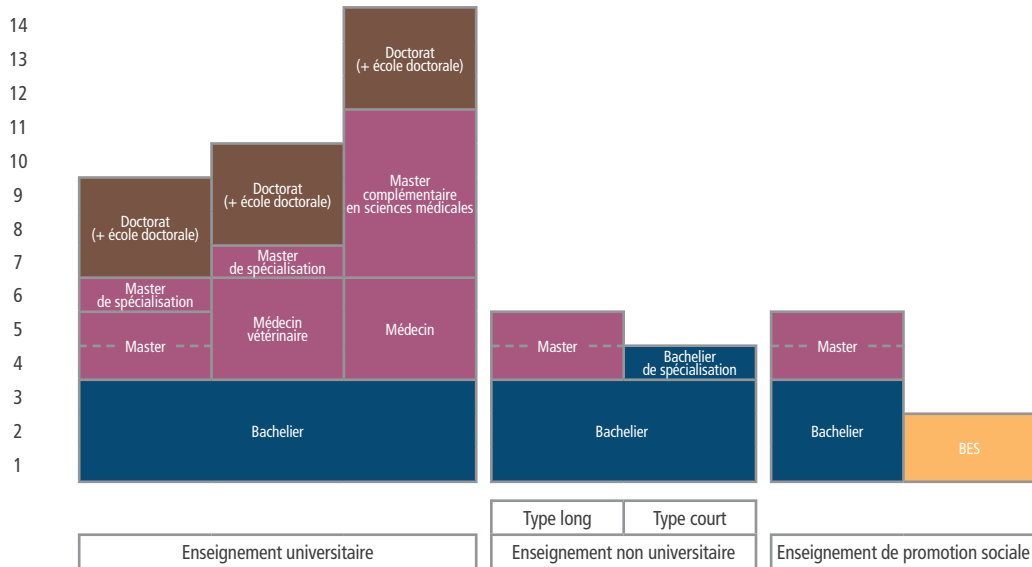
- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Années d'études



Pour de plus amples informations, consultez le site www.enseignement.be

Les indicateurs des publications antérieures (de 2006 à 2019) se trouvent sur le site www.enseignement.be.
Cette publication est conforme à la nouvelle orthographe.

Sommaire

GÉNÉRALITÉS

1.	Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
2.	Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire	14
3.	Le cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	16

PUBLICS

4.	Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire	18
5.	Population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en fonction du bassin, selon le profil et la catégorie d'école	20
6.	Répartition des effectifs scolaires selon l'âge et le sexe entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire	22
7.	Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges	24
8a.	Publics de l'enseignement spécialisé : évolution et types	26
8b.	Publics de l'enseignement spécialisé : formes, maturité et intégration	28
9.	Disparités socio-économiques dans l'enseignement fondamental et secondaire	30
10.	Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel	32

PARCOURS

11.	Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	34
12.	Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	36
13.	Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	38
14.	Changements d'école dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	40
15.	Parcours d'élèves entrants pour la première fois en 4 ^e année de la section de qualification en 2017-2018	42
16.	Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8	44
17.	Sorties prématurées de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles	46

RÉSULTATS

18.	Évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) – 2019	48
19.	Obtention du Certificat d'Études de Base	50
20.	Certification et évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études du Premier Degré (CE1D) dans l'enseignement secondaire ordinaire	52
21.	Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	54
22.	Certification en sixième année de l'enseignement secondaire	56
23.	Compétences en lecture des élèves de 15 ans – PISA 2018	58
24.	Les pratiques et attitudes de lecture des élèves de 15 ans – PISA 2018	60
25.	Accès aux équipements et utilisations du numérique chez les élèves de 15 ans – PISA 2018	62

PERSONNELS

26.	Titre d'accès à l'enseignement supérieur des étudiants de 1 ^{re} génération	64
27.	Parcours des étudiants de 1 ^{re} génération en haute école	66
28.	Titres requis, suffisants, de pénurie et autres détenus par les enseignants dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé	68
29.	Diplômes des enseignants de l'enseignement fondamental	70
30.	Diplômes des enseignants de l'enseignement secondaire	72
31.	Nombre de charges enseignantes et ratios élèves / ETP enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé	74
32.	Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire	76
33.	Âge des enseignants et féminisation des personnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé	78
34.	Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire	80

ORGANISATIONS

35.	Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2018-2019	82
-----	---	----

Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la quasi-totalité des jeunes âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur¹ est compris, entre 31,6 % et 54,4 %. L'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attire des jeunes provenant de l'étranger, de la Région flamande et des communes germanophones. Le taux de participation de la population âgée de 12 à 17 ans dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 96 % en Wallonie (hors communes germanophones) et à 75 % en Région de Bruxelles-Capitale.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) est majoritairement financée par des transferts institutionnels en provenance de l'Etat fédéral répartis en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans² régulièrement inscrits dans ses écoles scolaires. Cet indicateur présente un aperçu des taux de scolarisation en FW-B. Il permet également d'analyser le phénomène du retard scolaire.

Taux de scolarisation³ par niveau et par âge dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018-2019 (fig. 1.1)

Cet indicateur s'intéresse au rapport entre la population scolarisée dans une école organisée ou subventionnée par la FW-B et la population résidant en FW-B, selon l'âge et le niveau d'enseignement. Le taux de scolarisation calculé dans cet indicateur peut être supérieur à 100 %. C'est le cas lorsque le nombre d'élèves scolarisés en FW-B dépasse le nombre de jeunes résidant en FW-B. Cette situation peut notamment s'expliquer par les migrations d'élèves entre la FW-B d'une part, et les autres communautés (flamande et germanophone) et pays limitrophes d'autre part.

En 2018-2019, la quasi-totalité des enfants sont inscrits dans l'enseignement maternel à partir de 3 ans. À 5 ans, 1 % des élèves ont déjà entamé des études primaires. À 11 ans, 1,9 % des enfants sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 20,9 % des élèves ont cumulé un retard scolaire puisqu'ils sont toujours en primaire. Cette proportion est de 2,1 % pour les élèves de 13 ans. À partir de 18 ans, âge qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux de scolarisation diminuent fortement. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation dans l'enseignement ordinaire est de 56,7 %, ce qui reflète un retard scolaire important. Le taux d'élèves en secondaire se résorbe ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans.

Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2018-2019 (fig. 1.2)

Quels que soient le niveau et la forme d'enseignement fréquentés dans l'enseignement obligatoire, trois quarts des élèves de la FW-B vivent en région wallonne, un cinquième des élèves habitent dans la Région de Bruxelles-Capitale, environ 3 % sont domiciliés en région flamande et 2 % sont domiciliés à l'étranger.

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 2 % dans le secondaire ordinaire, 6 % dans le spécialisé et 11 % dans le supérieur hors université.

Taux de participation⁴ des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur (hors université) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile (fig. 1.3)

Le taux de participation à l'enseignement en FW-B des élèves âgés de 3 à 5 ans, qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, est de 97 % pour les enfants domiciliés en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 72 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est de 98 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 74 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la population âgée de 12 à 17 ans, le taux de participation s'élève à 96 % en Région wallonne (hors communes germanophones), et à 75 % en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde (4 % en Région wallonne et 25 % en Région Bruxelles-Capitale) correspond à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans l'enseignement privé, à l'IFAPME, au SFPME, à l'étranger ou encore dans l'enseignement à domicile.

Pour la population âgée de 18 à 25 ans⁵, ils sont respectivement 32 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et 24 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en FW-B.

1 Les données des universités correspondent à l'année académique 2016-2017.

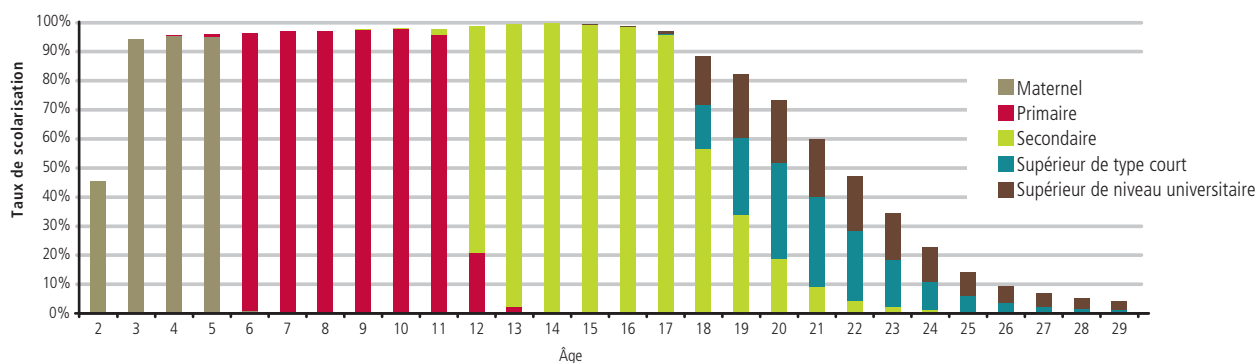
2 Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

3 Le taux de scolarisation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la population résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon l'âge. Par population scolarisée, on entend des élèves de la FW-B qui sont domiciliés en FW-B mais également dans d'autres entités. Par population résidant en FW-B, on entend des jeunes domiciliés en FW-B qui sont scolarisés en FW-B mais également dans d'autres entités. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1^{er} janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé suivante : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

4 Le taux de participation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réside dans une entité territoriale et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

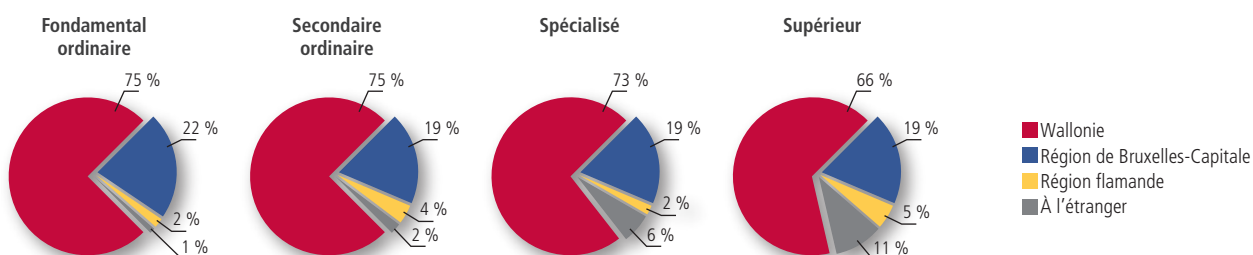
5 Ce graphique ne tient pas compte des étudiants qui fréquentent l'enseignement universitaire.

1.1 Taux de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018-2019



À 12 ans, le taux de scolarisation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 98,9 %, dont 78 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 20,9 % à une inscription dans l'enseignement primaire.

1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2018-2019



Dans l'enseignement spécialisé, 73 % des élèves sont domiciliés en Wallonie, 19 % en Région de Bruxelles-Capitale, 2 % en Région flamande et 6 % sont domiciliés à l'étranger.

1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur (hors université) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile

	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans (hors université)
Région wallonne (hors communes germanophones)	97 %	98 %	96 %	32 %
Région de Bruxelles-Capitale	72 %	74 %	75 %	24 %
Communes germanophones	7 %	7 %	12 %	10 %
Région flamande	1 %	2 %	3 %	1 %

En Wallonie hors communes germanophones, 98 % de la population âgée entre 6 et 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce taux de participation est de 74 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 7 % dans les communes germanophones et de 2 % en Région flamande.

Le scénario retenu en matière de perspectives d'évolution de la population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2033-2034, une diminution de 2,6 % des effectifs scolaires par rapport à 2018-2019. Selon le niveau, la population scolaire diminuerait de moins de 1 % dans le maternel, de 4,7 % dans le primaire et de 1,6 % dans le secondaire.

L'indicateur suivant a été réalisé sur base des *Perspectives démographiques 2019-2070* modélisées par le Bureau fédéral du Plan (BFP) à partir des données collectées par la Direction générale Statistique du SPF Économie, PME, Classes Moyennes et Énergie (Statbel). Des taux de scolarisation par âge (observés en 2018-2019) ont été appliqués aux perspectives par arrondissement du BFP jusqu'en 2034 afin d'obtenir les populations scolarisées dans les niveaux maternel, primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ordinaire et spécialisé, de plein exercice et en alternance)¹. Cet indicateur permet d'anticiper les ressources financières et d'adapter les infrastructures scolaires² en relation avec la population. Il est toutefois primordial de le considérer avec une très grande prudence. En effet, bien que ces perspectives soient fondées sur une connaissance détaillée de la situation démographique actuelle, elles dépendent des hypothèses relatives aux composantes démographiques que sont la mortalité, la fécondité, les migrations internes et internationales. Les perspectives de population sont un exercice complexe basé sur des données et des hypothèses qui peuvent évoluer rapidement. Il est notamment difficile de prévoir la natalité sans une certaine approximation. Or, si les populations déjà nées peuvent être vieilles, les nouvelles naissances (après janvier 2019) doivent être prédites. En d'autres termes, la fiabilité des données³ dépend de l'année de perspective et du niveau considéré. Ensuite, l'approche permettant d'estimer la population scolarisée en Fédération Wallonie-Bruxelles postule un nombre constant d'élèves domiciliés hors Belgique et une proportion constante (par âge et arrondissement) de résidents belges scolarisés dans une autre communauté ou un autre pays, ce qui implique notamment que les répartitions entre communautés ne se modifient pas à l'avenir. Enfin, la répartition par âge des élèves dépend de la structuration de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (notamment des pratiques de redoublement et d'orientation), laquelle est postulée inchangée sur la période de projection. Les projections actuelles diffèrent de celles des éditions précédentes. Le BFP fait à présent l'hypothèse pour son scénario de base d'une remontée de la fécondité à un niveau inférieur à ce qui a été observé avant la crise de 2008 (remontée progressive jusqu'en 2030). Le BFP a par ailleurs mis à disposition deux modèles alternatifs, à savoir un modèle dit de fécondité haute où la fécondité remonte au niveau d'avant la crise (hypothèse des projections 2018-2070, précédemment utilisée) et un scénario dit de fécondité basse où la fécondité actuelle est maintenue constante. Début juin 2020, le BFP a mis à jour ses perspectives pour tenir compte de l'effet de la crise liée à la Covid-19 sur les composantes « migration » et « décès ». Cette correction est intégrée

en pointillée tandis que ces scénarios alternatifs servent de limite haute et basse au scénario de base dans les graphiques 2.1 et 2.2.

Évolution (2009-2010 à 2018-2019) et perspectives (2018-2019 à 2033-2034) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2018-2019 (fig. 2.1)

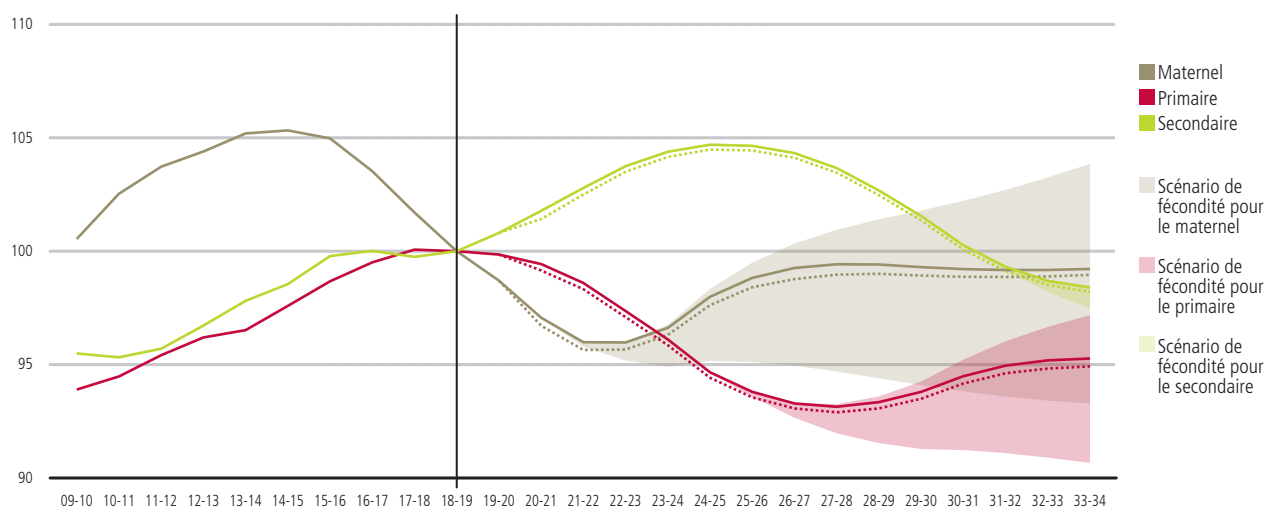
La rétrospective sur 10 ans et la perspective sur 15 ans sont calculées en prenant comme référence (base 100) l'année 2018-2019. La figure révèle une diminution de la population scolaire au niveau maternel jusqu'en 2021-2022, puis une augmentation pour le reste de la période étudiée. Les effectifs scolarisés dans l'enseignement maternel restent inférieurs à ceux observés en 2018-2019 pour la période de projection. Au niveau primaire, les effectifs augmentent jusqu'en 2018-2019 et connaissent ensuite une diminution jusqu'en 2027-2028 avant de repartir à la hausse. À l'horizon 2033-2034, les effectifs représentent toutefois 95,3 % de ce qui est observé actuellement. Au niveau secondaire, les effectifs devraient croître de 4,7 points jusqu'en 2024-2025 et diminuer les années suivantes. Ils resteront supérieurs à ce qui est observé en 2018-2019 jusqu'en 2030-2031. Les réserves émises, ci-avant, sont de rigueur. L'incertitude liée aux hypothèses du BFP est importante, particulièrement dans l'enseignement maternel où les effectifs pourraient être, en 2033-2034, supérieurs de 3,8 points selon le scénario de fécondité haute ou inférieurs de 6,7 selon le scénario de fécondité basse. Dans l'enseignement primaire, les 3 scénarios prévoient une baisse qui va toutefois de 3,8 points de pourcentage dans le cas du scénario de fécondité haute, à 9,3 points dans le cas du scénario de fécondité basse.

Évolution (2009-2010 à 2018-2019) et perspectives (2018-2019 à 2033-2034) de la population scolaire par niveau en valeur absolue (fig. 2.2)

La figure 2.2 présente de manière rétrospective et prospective les effectifs scolaires en valeurs absolues. En 2033-2034, les effectifs seront de 178 555, 326 584, 376 419 selon le scénario de base, de 186 890, 333 140, 376 747 selon le scénario de fécondité haute, et 167 884, 310 798, 372 800 selon le scénario de fécondité basse, respectivement dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire. La correction des perspectives pour tenir compte de l'effet de la Covid-19 se traduit par des effectifs s'élevant à 178 083, 325 393 et 375 667 dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire ce qui représente des révisions à la baisse allant de 1 191 à 472 élèves en moins par rapport au scénario de base. Au vu des effectifs considérés, cette correction apparaît donc relativement faible.

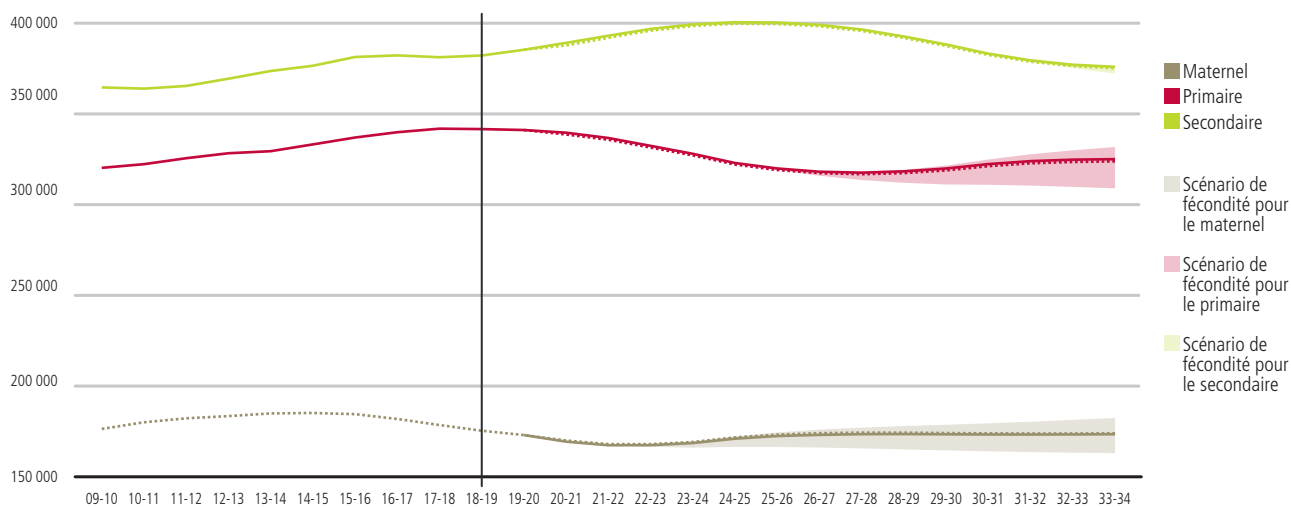
- 1 La méthodologie utilisée est cohérente avec celle utilisée dans le cadre du monitoring des places qui est le fruit d'une collaboration entre l'ETNIC et la DGPSE. Pour chaque arrondissement, un taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles est calculé par âge en divisant le nombre de jeunes scolarisés (données du comptage des élèves) par le nombre de jeunes résidents (données Statbel). Pour les élèves résidents à l'étranger ou dont on ne connaît pas le lieu de résidence, on impute chaque année de perspective, le nombre d'individus observés en janvier de la dernière année d'observation.
- 2 Afin de tenir compte de l'évolution de la population scolaire, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu un monitoring permettant d'identifier des zones en tension démographique sur base d'une analyse objective et d'y estimer les besoins en création de places scolaires (Décret du 19 juillet 2017). La Direction générale du Pilotage du Système éducatif (DGPSE) a été chargée d'implémenter un monitoring en vue d'identifier les besoins en places scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 3 Les 9 dernières années, les prévisions relatives à la natalité édictées par le BFP se sont révélées d'une ampleur nettement supérieure à la réalité.

2.1 Évolution (2009-2010 à 2018-2019) et perspectives (2018-2019 à 2033-2034) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2018-2019



En 2033-2034, le nombre d'élèves diminuerait de moins de 1 % dans le maternel, de 4,7 % dans le primaire et de 1,6 % dans le secondaire. Toutefois, il diminuerait respectivement de 6,7 %, 9,3 % et 2,5 % selon le scénario de fécondité basse, mais augmenterait de 3,9 % et diminuerait de 3,8 et 1,5 selon le scénario de fécondité haute.

2.2 Évolution (2009-2010 à 2018-2019) et perspectives (2018-2019 à 2033-2034) de la population scolaire par niveau en valeur absolue



En 2025-2026, il y aurait 400 324 élèves au niveau secondaire, soit 17 774 de plus qu'en 2018-2019.

En 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 8 125 millions € à son système éducatif. La dépense moyenne par élève/étudiant varie de 3 950 € à 7 600 € du maternel au secondaire ordinaire et de 5 700 € à 8 100 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 17 400 € par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de l'entrée en maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 84 500 € par élève (à charge de la FW-B). Sans redoublement, le cout moyen de ce parcours prolongé jusqu'au titre de bachelier professionnalisant s'élève à 101 500 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 113 000 € à 125 050 €, respectivement hors ou au sein d'une université. L'échec scolaire a généré un surcout d'environ 391 millions € dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

Dépenses totales de la FW-B et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants en 2019 (fig. 3.1)

Les dépenses annuelles globales de l'enseignement s'élevaient à 8 125 millions € représentant, en 2019, une part de 74,0 % des dépenses totales (10 981 millions €) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Les traitements des personnels de l'enseignement directement payés par la FW-B¹ représentent 5 989,9 millions €, soit une part de 82,1 % des dépenses globales de l'enseignement (hors universités).

Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FW-B, en euros courants, de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 3.2)

Le cout annuel par élève/étudiant est calculé pour chaque niveau d'enseignement, à charge seule de la FW-B. En 2019, il est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2018-2019², la partie des dépenses destinées à l'enseignement *au sens strict*³ dans chacun des niveaux. Il a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme (générale, technique de transition, technique de qualification ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (professionnalisant ou master) et du domaine d'études suivis dans le supérieur. Le cout de l'année scolaire 2018-2019 varie de 3 945 € par élève en maternel à 8 114 € par étudiant en université, hors enseignement spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure renforcés engendrant un cout de 17 369 € par élève. Les couts globaux du secondaire doivent être nuancés par le fait que la forme d'enseignement enclenche une dotation ou subvention de fonctionnement divergente à charge de la FW-B. En 2019, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, ces moyens de fonctionnement⁴ octroyés aux écoles s'élevaient à 906 €, en moyenne par élève en forme générale alors qu'ils s'évaluaient à 1 053 € (+16 %) et à 1 082 € (+19 %) en techniques de transition et de qualification et à 1 092 € (+21 %) en professionnel. De la même façon, les moyens de fonctionnement alloués aux écoles d'enseignement supérieur sont pondérés en fonction du type d'enseignement et du domaine d'études suivis, générant des dépenses par étudiant différentes.

Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FW-B, à prix constants (base de 2010) (fig. 3.3)

Hors inflation, sur les 10 ans observés, le cout par élève de l'enseignement ordinaire a augmenté de 13,7 % dans le maternel, de 0,7 % dans le primaire et diminué de 7,2 % dans le secondaire. Il a augmenté de 6,8 % dans l'enseignement spécialisé depuis 2009. Dans l'enseignement supérieur, étant donné le principe de financement par enveloppe fermée, le cout par étudiant principalement influencé par les effectifs étudiants (en croissance de 13,1 %

hors universités et de 28,7 % en universités), a respectivement diminué de 10,2 % et de 12,8 %.

Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la FW-B, en euros courants (2018-2019) (fig. 3.4)

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique de plusieurs scolarités types, sur la base des couts de 2019. Par conséquent, un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu après 15 ans de scolarité (depuis le maternel), génère un cout moyen de 84 481 € à charge de la FW-B. La même durée de scolarisation dans l'enseignement spécialisé représente, quant à elle, un montant moyen de 260 537 €. Les études menant au titre de bachelier professionnalisant (en 18 ans) et de master (en 20 ans) hors universités engendrent un cout moyen total de 101 542 € et de 112 916 €. Un master obtenu à l'université s'évalue à 125 050 €. Ces divergences sont à interpréter en gardant à l'esprit le financement par enveloppe fermée combiné à un nombre d'étudiants plus élevé hors universités (dont trois quarts suivent du professionnalisant) représentant, à enveloppe constante, un cout moyen par étudiant plus faible.

Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires de plein exercice et du cout engendré par le retard scolaire à charge du budget de la FW-B de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 3.5)

Au-delà du cout théorique, il y a lieu de prendre en compte les couts supplémentaires produits par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2018-2019, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2018, peuvent être considérés comme maintenus en 3^e maternelle. Ils représentent 305 élèves (62 de moins que l'année précédente) qu'il y a lieu de relativiser par le fait que certains élèves ont intégré l'enseignement spécialisé. Le cout unitaire de 3 945 € attribué à ces élèves génère un surcout de 1,2 millions €. Sur les dernières années observées, le taux de redoublement se stabilise aux alentours des 3,0 % dans le primaire et s'élève à 12,9 % dans le secondaire en 2018-2019. Le cout engendré par ces échecs scolaires peut être approché en imputant le cout moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à 44,1 millions € dans le primaire et à 345,9 millions € dans le secondaire (plein exercice) en 2019. Ces surcouts sont sous-estimés au secondaire par le fait que le redoublement le plus fréquent s'observe dans l'enseignement qualifiant (plus financé). Enfin, il y a lieu de relativiser le cout net de l'échec scolaire à charge de la FW-B par le taux de sortie qu'il génère.

1 Soit hors salaires liquidés par les écoles (à charge de leurs dotations et subventions de fonctionnement pour leur personnel de maîtrise, de service...) et par les universités (en charge de la gestion des salaires de leurs personnels).

2 Effectifs étudiants en universités 18-19 non disponibles : remplacés par 17-18.

3 Sont principalement exclus du cout unitaire, les services communs de l'administration, l'inspection, les affaires générales, la recherche en éducation, le pilotage de l'enseignement, les bâtiments scolaires, les allocations et prêts d'études, l'inspection médicale et la recherche scientifique (sauf celle directement à charge des allocations de fonctionnement des écoles supérieures).

4 Ces moyens varient selon le secteur d'activités et le type d'enseignement (l'élève en CÉFA étant moins financé). Ils ont été calculés tous réseaux confondus, sur la base du montant non modifié par la classe d'encadrement différencié de l'implantation scolaire.

3.1 Dépenses totales de la FW-B et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants en 2019

	2019	Plein exercice							Horaire réduit Sec.art. + Prom soc + Ens. à dist	Centres PMS + Fonds batiments scolaires
		Obligatoire				Supérieur				
		Maternel	Primaire	Secondaire		Spécialisé	Hors université	Université		
				Plein exercice	En alternance					
Enseignement	7 474 692	705 338	1 475 795	2 688 493	69 994	641 164	563 711	803 974	310 215	216 009
	100 %	9,4 %	19,7 %	36,0 %	0,9 %	8,6 %	7,5 %	10,8 %	4,2 %	2,9 %
Administration, Inspection, services communs & Recherche scientifique	650 173									
Dépenses globales d'enseignement	8 124 865									
dont traitements liquidés par le MFW-B	5 989 922	82,1 % des dépenses globales d'enseignement (hors universités, gérant elles-mêmes directement leurs salaires de personnel)								
Dépenses totales du MFW-B	10 980 918	100 %								

En 2019, les dépenses globales d'enseignement à charge de la FW-B s'élevaient à 8 124 865 milliers d'euros, soit une part de 74,0 % des dépenses totales du MFW-B.

3.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FW-B, en euros courants, de 2009-2010 à 2018-2019

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Maternel (ordinaire)	2 975	3 043	3 174	3 235	3 259	3 275	3 363	3 495	3 712	3 945
Primaire (ordinaire)	3 862	4 016	4 195	4 238	4 288	4 218	4 276	4 385	4 498	4 538
Secondaire (ordinaire)	6 990	7 112	7 306	7 316	7 305	7 187	7 398	7 548	7 496	7 569
Spécialisé	13 941	14 339	14 951	15 110	15 289	15 356	15 351	16 353	16 786	17 369
Supérieur (hors université)	5 429	5 538	5 592	5 481	5 494	5 363	5 341	5 463	5 675	5 687
Université	7 975	7 937	7 992	7 832	7 789	7 550	7 763	7 804	7 963	8 114

En 2018-2019, le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement secondaire (ordinaire) s'élève à 7 569 €.

3.3 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FW-B, à prix constants (base de 2010)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Maternel (ordinaire)	100,0	99,3	100,9	101,5	101,9	101,3	101,9	104,0	108,5	113,7
Primaire (ordinaire)	100,0	100,9	102,7	102,5	103,3	100,5	99,8	100,5	101,3	100,7
Secondaire (ordinaire)	100,0	98,7	98,8	97,7	97,2	94,6	95,4	95,6	93,3	92,8
Spécialisé	100,0	99,8	101,4	101,2	102,0	101,4	99,3	103,8	104,7	106,8
Supérieur (hors université)	100,0	99,0	97,4	94,3	94,1	90,9	88,7	89,1	90,9	89,8
Université	100,0	96,6	94,7	91,7	90,8	87,1	87,7	86,6	86,8	87,2

Le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement maternel a augmenté, à prix constants, de 13,7 % depuis 10 ans.

3.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la FW-B, en euros courants (2018-2019)

	Obligatoire				Supérieur			COUT TOTAL
	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Spécialisé	Bachelier Hors universités	Master Hors universités	Universités	
COUT ANNUEL / ÉLÈVE-ÉTUDIANT (€)	3 945 €	4 538 €	7 569 €	17 369 €	5 687 €	5 687 €	8 114 €	
Scolarités types :								
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans					84 481 €
Secondaire spécialisé				15 ans				260 537 €
Bachelier type court	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans			101 542 €
Master hors université	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans	2 ans		112 916 €
Master université	3 ans	6 ans	6 ans				5 ans	125 050 €

En 2018-2019, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la FW-B d'un master en université s'élève à 125 050 €.

3.5 Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires de plein exercice et du cout engendré par le retard scolaire à charge du budget de la FW-B de 2009-2010 à 2018-2019

Retard scolaire et redoublement	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus	1,1 %	1,0 %	0,9 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %	0,2 %	0,2 %
Primaire ordinaire : redoublants	4,3 %	3,9 %	3,9 %	3,4 %	3,2 %	3,3 %	3,1 %	3,0 %	3,1 %	3,0 %
Secondaire ordinaire (hors CÉFA) : redoublants	15,3 %	15,3 %	14,9 %	13,8 %	13,7 %	13,3 %	12,5 %	12,3 %	12,8 %	12,9 %
Cout du redoublement (euros courants)										
Maternel ordinaire	5 679 038	5 742 820	5 129 313	4 179 779	3 874 522	3 605 517	3 242 363	2 677 047	1 362 346	1 203 352
Primaire ordinaire	50 720 605	48 618 656	50 343 115	45 599 042	42 802 698	44 424 514	42 336 668	42 600 873	44 908 192	44 065 489
Secondaire ordinaire (hors CÉFA)	365 683 836	372 368 046	373 032 747	350 969 773	349 160 145	337 561 920	328 334 173	331 014 502	339 713 233	345 865 128
TOTAL	422 083 480	426 729 522	428 505 175	400 748 594	395 837 364	385 591 951	373 913 203	376 292 422	385 983 771	391 133 968

En 2018-2019, le cout du redoublement à charge de la FW-B s'élève à 345 865 128 € dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

Depuis dix ans, la population scolaire dans l'enseignement ordinaire a augmenté de 4 % et dans l'enseignement spécialisé de 16 %. Endéans cette même période, l'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs croître² de près de 5 %. La section de transition se caractérise par un nombre plus élevé de filles, et la section de qualification par un nombre plus élevé de garçons.

Évolution de la population scolaire³ dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance (CÉFA) de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 4.1)

En 2018-2019, l'enseignement maternel recense 178 774 élèves, l'enseignement primaire compte 325 197 élèves et l'enseignement secondaire (plein exercice et CÉFA, hors 4^e degré) rassemble 359 510 élèves. En dix ans, le niveau maternel a vu sa population scolaire décroître de 1 % et le niveau primaire croître de 6 %. La population scolaire de l'enseignement secondaire témoigne quant à elle d'un taux de croissance de 4 %. Le nombre d'élèves dans l'enseignement maternel est en baisse constante depuis l'année scolaire 2014-2015 vu la baisse des naissances⁴ en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2010. En 2018-2019, l'enseignement maternel enregistre une diminution de 1,7 % soit 3 087 élèves par rapport à l'année scolaire 2017-2018.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé⁵ de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 4.2)

En 2018-2019, l'enseignement maternel compte 1496 élèves, l'enseignement primaire 18 218 élèves et l'enseignement secondaire 18 752 élèves. Depuis 2009-2010, les effectifs de l'enseignement spécialisé⁶ ont augmenté, indépendamment du niveau d'enseignement : le taux de croissance est de 17 % en maternel, 13 % en primaire et 19 % en secondaire. Le Pacte pour un enseignement d'excellence se fixe l'objectif de revenir, d'ici 2030, au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004.

Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés et dans l'enseignement en alternance de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 4.3)

En 2018-2019, le premier degré commun⁷ compte 109 463 élèves et le premier degré différencié⁸, 8 464 élèves (soit 7,2 % du premier degré). Le nombre d'élèves dans le premier degré commun augmente entre 2009-2010 et 2013-2014. Après une diminution de 2 332 élèves en 2014-2015, la population scolaire augmente à nouveau jusqu'en 2018-2019. Le nombre d'élèves dans le premier degré différencié diminue de 11 % entre 2009-2018 et 2018-2019 (1 058 élèves). Plus spécifiquement, une diminution plus marquée du nombre d'élèves au premier degré différencié s'observe depuis 2009-2010 ainsi qu'une augmentation du nombre d'élèves dans le premier degré commun. Cela peut s'expliquer par l'évolution des conditions d'accès. En effet, depuis 2008-2009, seuls les élèves qui ne disposent pas du certificat d'étude de base (CEB) peuvent

accéder au premier degré différencié, influençant ainsi le nombre d'inscrits. La progression du nombre d'élèves dans le degré commun peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la population scolaire en primaire ces dernières années. Aux deuxième et troisième degrés, les effectifs de la section de transition (enseignements général et technique de transition) sont supérieurs aux effectifs de la section de qualification (enseignements technique de qualification et professionnel) : respectivement 128 249 et 103 885 élèves. Le nombre d'élèves en transition diminue jusqu'en 2010-2011 et augmente à nouveau jusqu'en 2018-2019. En ce qui concerne la section de qualification, l'évolution est plus fluctuante, après une diminution des effectifs entre 2006-2007 et 2011-2012, cette section engrange une légère augmentation jusqu'en 2015-2016 suivie d'une diminution jusqu'en 2018-2019. L'enseignement en alternance (CÉFA) représente environ 2,6 % de l'enseignement secondaire ordinaire. Il a connu une augmentation de 5 % en dix ans en passant de 8 909 à 9 396 élèves.

Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS)⁹ dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 4.4)

Ce graphique révèle que la parité entre les filles et les garçons varie fortement en fonction des filières et du type d'enseignement fréquenté. Les filles et les garçons fréquentent de manière assez équilibrée le premier degré commun et les 2^e-3^e degrés de transition. Une disparité se marque légèrement au sein du 1^{er} degré différencié (70 filles pour 100 garçons) ; et des 2^e-3^e degrés de qualification où elles sont 88 filles pour 100 garçons. Enfin, on constate que les garçons sont deux fois plus nombreux dans l'enseignement spécialisé et dans les CÉFA.

Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance (CÉFA) par bassin en 2018-2019 (fig. 4.5)

En 2018-2019, plus d'un élève sur cinq de l'enseignement ordinaire est scolarisé dans le bassin de Bruxelles (24 % en maternel, 23 % en primaire et 22 % en secondaire). Les bassins du Hainaut Centre, Hainaut Sud, Liège et Namur scolarisent entre 9 % et 13 % des élèves de la FW-B. Enfin, dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire, un élève sur vingt de la Fédération Wallonie-Bruxelles est scolarisé dans le bassin de Verviers et dans le bassin de Huy-Waremme.

1 L'analyse des populations relatives à l'enseignement qualifiant est développée par l'Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies au travers de la publication *Cadastre de l'enseignement qualifiant* sur enseignement.be

2 On obtient le taux de croissance en divisant la différence entre la valeur d'arrivée et la valeur de départ, par la valeur de départ.

3 Voir l'indicateur 2 pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire.

4 Voir les données publiées sur le site du SPF Économie.

5 Voir les indicateurs 7, 8a et 8b sur l'enseignement spécialisé.

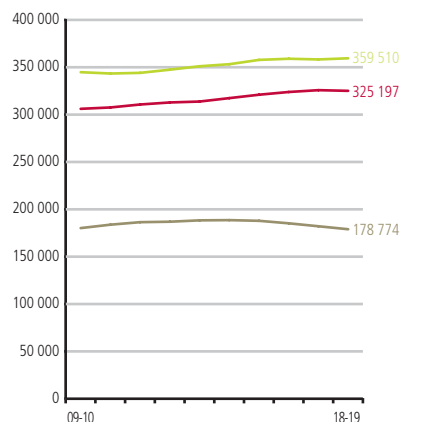
6 Pour les élèves du type 5, on tient compte d'une moyenne du nombre d'élèves sur l'année scolaire et non la population au 15 janvier

7 Les élèves de 1S et 2S sont comptabilisés dans le premier degré commun.

8 La première année du premier degré différencié correspond à la 1D depuis 2008-2009. Auparavant, il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. De plus, la deuxième année de ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010 qui a remplacé la 2P à savoir la deuxième année de l'enseignement professionnel (voir Structures de l'enseignement p. 8).

9 L'IPS est la division du nombre d'individus de sexe féminin par le nombre d'individus de sexe masculin.

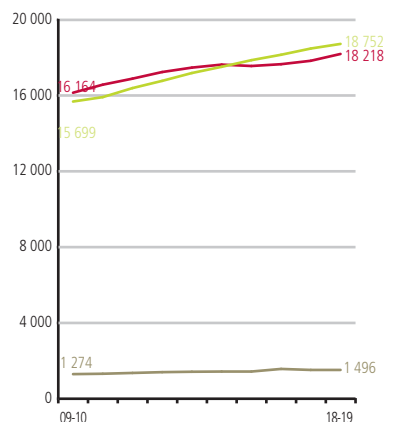
4.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice et en alternance (CÉFA) de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, 325 197 élèves fréquentent l'enseignement primaire ordinaire.

■ Maternel
■ Primaire
■ Secondaire (plein exercice et en alternance)

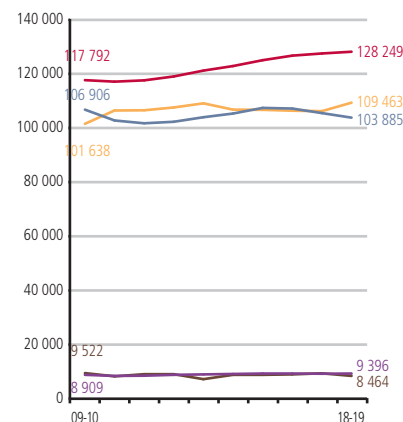
4.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire spécialisé est de 18 218 et celui en secondaire s'élève à 18 752 élèves.

■ Maternel spécialisé
■ Primaire spécialisé
■ Secondaire spécialisé

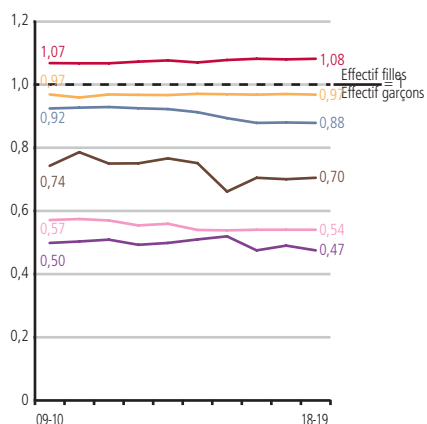
4.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1^{er}, 2^e et 3^e degrés et dans l'enseignement en alternance de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, 109 463 élèves sont dans le premier degré commun et 8 464 élèves fréquentent le premier degré différencié.

■ 1^{er} degré commun
■ 1^{er} degré différencié
■ 2^e et 3^e degrés de transition
■ 2^e et 3^e degrés de qualification
■ CÉFA

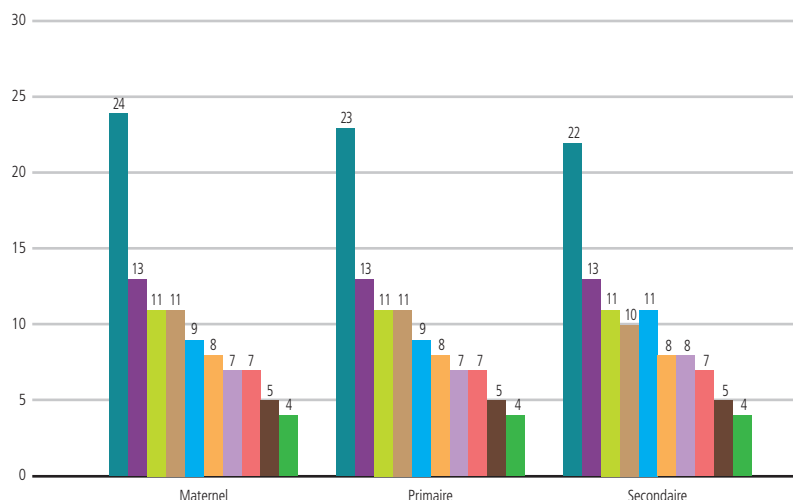
4.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, l'indice de parité entre les sexes dans le degré différencié est de 0,7, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces deux années d'études, il y a 70 filles pour 100 garçons.

■ 1^{er} degré commun
■ 1^{er} degré différencié
■ 2^e et 3^e degrés de qualification
■ CÉFA
■ Spécialisé (M, P, S)

4.5 Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2018-2019



En 2018-2019, le bassin du Hainaut Centre scolarise 11 % des élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

■ Bruxelles
■ Liège
■ Hainaut Centre
■ Hainaut Sud
■ Namur
■ Brabant wallon
■ Wallonie picarde
■ Luxembourg
■ Verviers
■ Huy-Waremme

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 144 307 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, soit (40,6 %) sont scolarisés dans des écoles secondaires mixtes. Ils sont 124 381 (24,3 %) dans des écoles secondaires à majorité de transition et 86 340 (35 %) dans des écoles secondaires qualifiantes. Le bassin de Bruxelles scolarise 21 731 élèves des écoles secondaires mixtes (15,1 %) ; le bassin de Huy-Waremme en accueille 7 980 (5,5 %). À Bruxelles, parmi les élèves fréquentant une école secondaire mixte, 74 %¹ des élèves (16 056) sont scolarisés dans une école de catégorie 1 (indice ISE le plus faible).

Une nouvelle approche de la gouvernance du système éducatif a été implémentée dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence : le « Pilotage » des écoles via la contractualisation. De là découle la mise en place d'un engagement contractuel entre le pouvoir régulateur² et les écoles, favorisant l'autonomie et la responsabilisation de celles-ci. Chaque école de l'enseignement obligatoire (ordinaire et spécialisé) élabore et met en œuvre de manière collective son plan de pilotage / contrat d'objectifs. Dans ce cadre, chaque école, après avoir réalisé elle-même son diagnostic, se fixe des objectifs spécifiques en lien avec sa réalité et en adéquation avec les 7 objectifs d'amélioration du système éducatif. Sur cette base, chaque école propose les stratégies et actions qui lui permettront, sur une durée de six années, d'atteindre les objectifs spécifiques fixés. Ce faisant, chaque école s'ancre et s'inscrit, de manière systémique, dans le système éducatif de la FW-B, notamment par le biais des 7 objectifs d'amélioration du système éducatif³.

Dans ce cadre, le pouvoir régulateur met à disposition de chaque école une série d'indicateurs portant sur sa propre situation. Ils portent sur des données relatives à la structure, à l'encadrement et la population scolaire, sur la dynamique collective, sur les apprentissages, sur les parcours d'élèves et sur le climat scolaire. Trois valeurs sont calculées pour un même indicateur, à savoir : la valeur de l'école, celle du profil et celle de la catégorie.

Les profils d'écoles sont des regroupements d'écoles en fonction du type d'études qui y sont organisées. Pour chaque profil, les écoles sont regroupées en catégories d'écoles en fonction du niveau socioéconomique (ISE) moyen de ses élèves. Les écoles de chaque profil sont ainsi réparties en maximum quatre groupes (de 1 à 4), le groupe 1 étant d'ISE moyen le plus faible, le groupe 4 étant d'ISE moyen le plus élevé. Ces valeurs permettent à l'école de comparer sa situation dans le temps et avec d'autres groupes d'écoles qui lui ressemblent (profil et catégorie).

Cet indicateur a pour principal objectif de présenter les notions de profils et catégories aux écoles dans le cadre de l'élaboration du plan de pilotage et lors de l'évaluation de la mise en œuvre de leur contrat d'objectifs. Il porte plus spécifiquement sur la répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la catégorie de l'école fréquentée par zone géographique.

Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par bassin, profil et catégorie⁴ en 2018-2019 (fig. 5.1)

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le bassin de Bruxelles scolarise 15,1 % (21 731 élèves) des élèves qui fréquentent une école du type ESM, 20,8 %

(17 998) des élèves qui fréquentent une école du type ESQ et 31,9 % (39 683) des élèves qui fréquentent une école de type EST. À lui seul, le bassin de Bruxelles scolarise plus de 22 % des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en FW-B.

Écoles secondaires mixtes (ESM) : Dans le bassin de Bruxelles, plus de sept élèves sur dix fréquentant une ESM sont scolarisés dans une école à indice socio-économique faible (ESM1), alors qu'ils sont deux élèves sur cinq dans le bassin de Liège et trois élèves sur dix dans le bassin du Hainaut Sud. Aucune ESM1 ne s'observe dans les bassins du Brabant Wallon et de Huy-Waremme. Parmi les élèves fréquentant les ESM dans le bassin de Wallonie Picarde, 73 % (8367) sont scolarisés au sein des écoles de catégorie ESM2. À Namur, cette proportion s'élève à 13 %. Par ailleurs, ce sont dans les bassins du Hainaut Centre et du Brabant Wallon, que les parts d'élèves fréquentant une école de catégorie ESM3 sont les plus importantes, à savoir, respectivement, 46 % (6 385) et 39 % (4 459). Dans le bassin de Huy-Waremme, 69 % (5541) des élèves fréquentant une ESM sont scolarisés dans une école de catégorie 4 (indice ISE plus élevé) ; c'est le cas de 51 % (8024) dans le bassin de Namur. Aucune ESM4 n'est présente dans le bassin de Bruxelles.

Écoles secondaires à majorité qualifiantes (ESQ) : Parmi les élèves fréquentant les ESQ, dans le bassin de Bruxelles, 61 % (11 026) sont scolarisés dans des ESQ1. Ils sont 39 % (4 240) dans le bassin Liège. Aucune ESQ1 n'est présente dans les bassins du Brabant Wallon, Huy-Waremme, Luxembourg et Namur. Dans le bassin du Hainaut Sud la majorité des élèves des ESQ poursuivent des études dans une ESQ2 (60 % - 5 046 élèves). Par ailleurs, ce sont dans les bassins de Huy-Waremme, du Luxembourg et du Brabant Wallon, que les parts d'élèves fréquentant une école de catégorie ESQ3 sont les plus importantes, à savoir, respectivement, 64 % (1 041), 44 % (2 368) et 41 % (1 103). Le bassin de Huy-Waremme ne présente aucune ESQ4.

Écoles secondaires à majorité de transition (EST) : En Fédération Wallonie-Bruxelles, les bassins de Wallonie Picarde, Namur et Huy-Waremme ne scolarise aucun élève dans une EST1. Il en est de même pour les EST2 dans le Brabant Wallon et les EST4 dans le Luxembourg. Proportionnellement aux élèves des EST dans leur bassin, Liège scolarise une majorité d'élèves en EST2 (66 % - 9 176 élèves), Huy-Waremme en EST3 (51 % - 2 336 élèves) et le Brabant Wallon en EST4 (65 % - 10 314 élèves). À l'inverse, les taux les plus faibles sont observés à Bruxelles dans les EST2 (17 % - 6 775), Liège dans les EST3 et EST4 (respectivement 18 % - 2544 et 4% - 620).

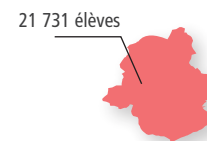
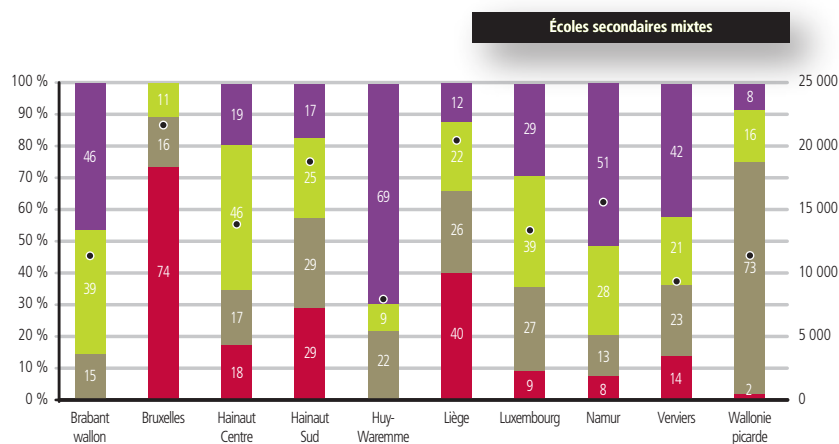
1 Le taux de scolarisation par profil et catégorie dans un bassin = le nombre d'effectifs du bassin dans la catégorie divisé par le nombre total d'effectifs du bassin dans le profil.

2 Les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et les directeurs de zone (DZ) sont les nouveaux représentants du pouvoir régulateur ; ils instaurent un dialogue avec les écoles dans le cadre de l'élaboration des plans de pilotage/contrats d'objectifs et leur évaluation.

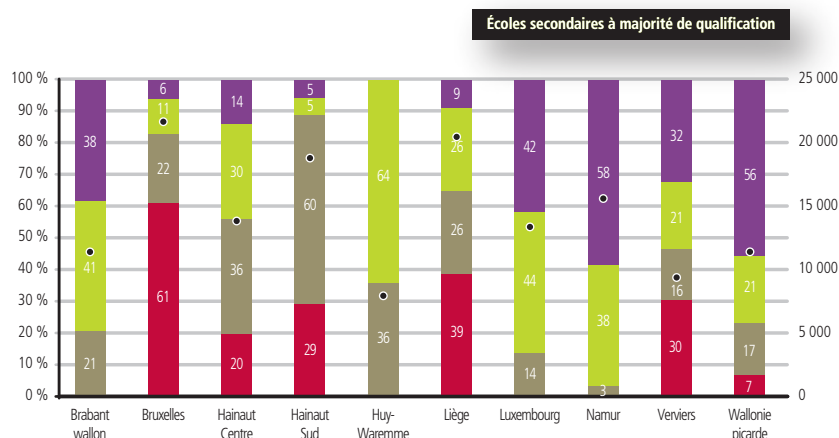
3 Voir les Indicateurs et valeurs de référence liés aux objectifs d'amélioration énoncés à l'article 1.5.2-2, alinéa 2, annexe au Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.

4 Voir glossaire p. 84

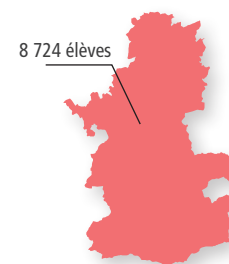
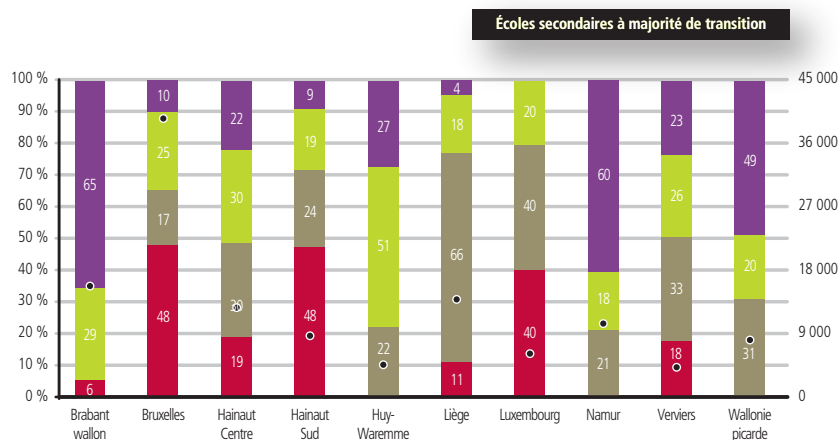
5.1 Répartition de la population scolaire de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par bassin, profil et catégorie en 2018-2019



Dans le bassin de **Bruxelles**, parmi les 21 731 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, 74 % (16 056) sont scolarisés dans des écoles de catégorie 1 (indices ISE les plus faibles)



En FW-B, le bassin du **Brabant Wallon** ne scolarise pas d'élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans des ESQ 1.



Parmi les 8 724 élèves fréquentant les EST dans le bassin du **Hainaut Sud**, 48 % sont scolarisés dans des EST1.

La part de garçons dans les enseignements maternel et primaire est légèrement plus élevée que celle des filles, ce qui est conforme à la répartition de la population domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles. La répartition par âge est équilibrée. Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice (D2-D3), la répartition des effectifs se différencie selon la forme. Ainsi, la forme générale compte plus de filles que de garçons, et les élèves de 15 ans y sont les plus nombreux. À contrario, dans la forme professionnelle, caractérisée par une présence plus importante de garçons, les élèves âgés de 17 ans sont les plus nombreux.

Sont décrites dans le décret « Missions », les missions prioritaires visées par l'enseignement fondamental et secondaire. Parmi celles-ci : « proscrire toute mesure susceptible d'instaurer une hiérarchie entre écoles ou entre sections et formes d'enseignement organisées dans l'enseignement secondaire ; considérer les différentes formes et sections comme différentes manières d'atteindre les objectifs généraux du décret ; et assurer un accès égal à toutes les formations aux filles et aux garçons »¹. Cet indicateur, au travers des pyramides des âges² et des graphiques en secteur³, analyse, pour les différents niveaux, degrés, sections et types de l'enseignement ordinaire, la répartition des effectifs scolaires selon trois caractéristiques individuelles : l'âge, le sexe et le retard scolaire. De la sorte, il apporte un éclairage sur l'homogénéité des groupes et sur la fréquentation des enseignements proposés au sein du système éducatif en FW-B. La forme des pyramides varie fortement en fonction de l'enseignement suivi.

Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental (fig. 6.1)

L'enseignement maternel⁴ se caractérise par une part légèrement plus importante de garçons (51,2 %) que de filles (48,8 %). L'âge officiel d'entrée dans ce niveau d'enseignement est, au minimum, deux ans et demi, ce qui explique la faible proportion d'élèves de deux ans⁵ inscrits dans l'enseignement maternel (13,3 %). Par ailleurs, 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement maternel sont âgés de 6 ans et entameront leur parcours dans l'enseignement primaire en retard scolaire⁶. Comme dans l'enseignement maternel, la population de l'enseignement primaire est composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. La proportion d'élèves par âge entre 6 et 11 ans est homogène : chaque tranche d'âge représente environ 16 % des inscrits. Les élèves de 5 ans (considérés comme étant « en avance ») représentent 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, et les élèves de 12 ans et plus (considérés comme étant « en retard ») en représentent 3 %.

Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 6.2)

Dans le premier degré, l'âge attendu⁷ des élèves est 12 ou 13 ans et au deuxième et troisième degré, de 14 et 17 ans. Les élèves de plus de 13 ans dans le premier cas et de 17 ans dans le second cas sont donc en retard scolaire. Il est donc intéressant d'analyser les pyramides des âges en regard de cette notion de retard scolaire. Les élèves du premier degré se répartissent comme suit : 51,4 % de garçons (47,2 % au degré commun et 4,2 % au degré différencié) et 48,6 %

de filles (45,6 % au degré commun et 3 % au degré différencié). La pyramide des âges montre que, dans le premier degré, les élèves de 13 ans sont les plus nombreux (42,1 %). La part des élèves de 14 ans et plus, qui sont donc en retard scolaire, est de 20,1 %. À 14 ans, ils sont 13,1 % dans le degré commun (7,3 % de garçons et 5,7 % de filles) et 1,9 % dans le degré différencié (1,1 % de garçons et 0,8 % de filles). En ce qui concerne les deuxième et troisième degrés, la section de transition⁸ rassemble 48 % de garçons et 52 % de filles. La forme générale recense 40,1 % de garçons et 45,9 % de filles ; la forme technique de transition comprend 7,9 % de garçons et 6,1 % de filles. Le groupe d'élèves âgés de 15 ans représente la part la plus importante de la section de transition (24,6 %). Les élèves âgés de 18 ans et plus (en retard scolaire) non soumis à l'obligation scolaire, représentent 9,4 % de la population. La section de qualification regroupe davantage de garçons (53,3 %) que de filles (46,7 %). Dans cette section, 57,2 % des élèves fréquentent la forme technique de qualification (29,5 % de garçons et 27,7 % de filles) et 42,8 % la forme professionnelle (23,8 % de garçons et 18,9 % de filles). Les élèves âgés de 17 ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (22,5 %) ; ce qui indique un taux de retard scolaire important au sein de cette section. Les pyramides des âges aux deuxième et troisième degrés montrent deux formes distinctes : une première qui se rétrécit vers le haut de la pyramide et une seconde qui reste relativement large, signifiant une population de la section de qualification plus âgée et davantage en retard scolaire que celle de la section de transition.

Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe : 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice, dans l'enseignement en alternance (CÉFA) et dans le 4^e degré (fig. 6.3, 6.4 et 6.5)

En septième année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) les garçons sont plus nombreux que les filles (respectivement 52,3 % et 47,7 %). Les élèves de 20 ans constituent la part la plus élevée de cette population (26,1 %). Cette tendance se confirme et s'accroît dans les CÉFA par une présence masculine plus marquée (67,8 %). Le groupe d'élèves âgés de 17 ans est le plus important (24,5 %). Le quatrième degré professionnel complémentaire⁹, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte 80,7 % de filles. Les filles âgées de 25 ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (29 %). En effet, certains étudiants reprennent ce type d'études après une occupation dans la vie active.

¹ Voir le décret du 24 juillet 1997, article 10.

² La pyramide des âges est une représentation graphique qui permet de visualiser de manière simple la répartition d'une population selon l'âge et le sexe : les âges sont placés sur l'ordonnée (axe vertical) ; les femmes sont placées à droite et les hommes à gauche (axe horizontal) ; les effectifs de population à chaque âge sont représentés par des barres horizontales.

³ Pour chaque graphique, deux types d'informations sont présentées : la pyramide des âges qui montre la répartition de la population concernée selon l'âge et le sexe (et dès lors, le retard scolaire) ; et le graphique en secteurs qui présente la répartition de la population totale concernée selon le sexe. Les 100 % du graphique en secteurs correspondent aux 100 % de la pyramide des âges associée.

⁴ L'enseignement maternel n'est pas obligatoire. L'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans (5 ans à partir de 2020-2021), jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

⁵ Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2012 aura 6 ans pour l'année scolaire 2018-2019.

⁶ Voir l'indicateur 11 qui décrit le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice.

⁷ Par « âge attendu », on entend, pour une année d'étude donnée, l'âge d'un élève ayant un parcours sans redoublement.

⁸ La section de transition réunit les élèves de l'enseignement général et de technique de transition, la section de qualification, les élèves de l'enseignement de technique de qualification et du professionnel.

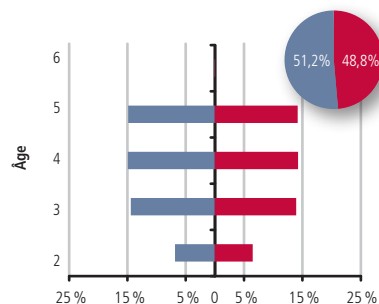
⁹ La condition d'admission au quatrième degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les élèves ne disposant pas de certification.

Répartition des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2018-2019

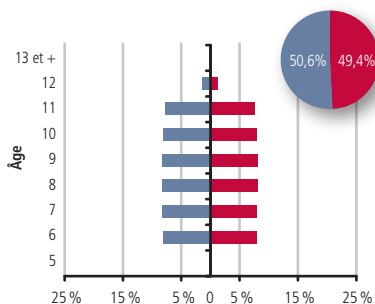
■ Filles ■ Garçons

6.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel
(178 773 élèves)



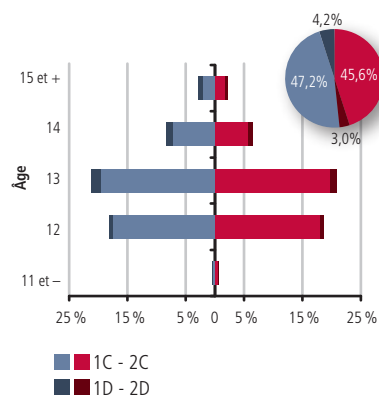
Enseignement primaire
(325 197 élèves)



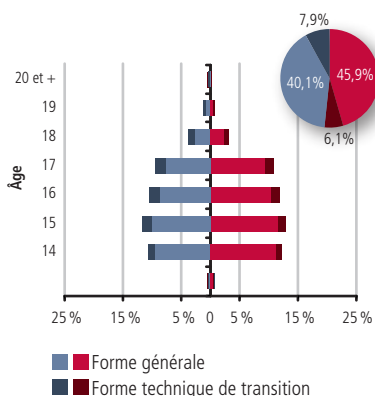
En 2018-2019, les élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et âgés de 5 ans représentent 29,1 % de l'effectif, dont 14,9 % sont des garçons et 14,2 % des filles.

6.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

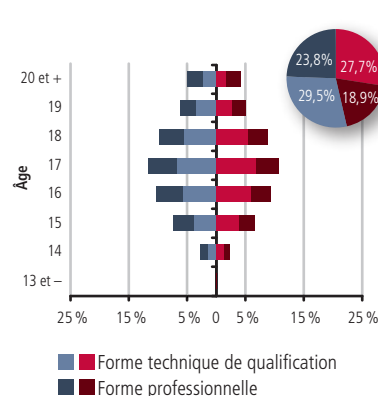
1^{er} degré
(117 927 élèves)



Section de transition (3^e à 6^e)
(127 710 élèves)

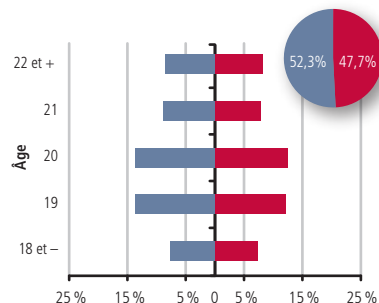


Section de qualification (3^e à 6^e)
(95 718 élèves)



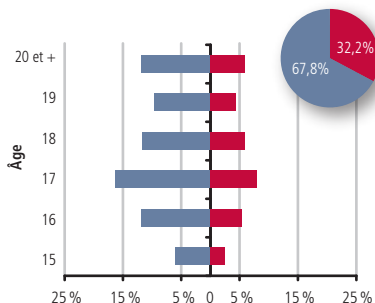
6.3 En 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(8 707 élèves)



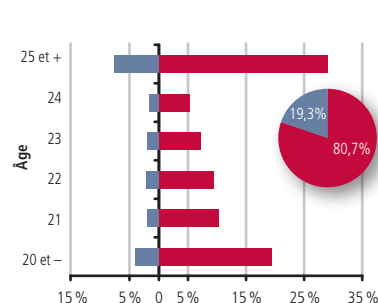
6.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(9 396 élèves)



6.5 Dans le 4^e degré de l'enseignement secondaire

(4 921 élèves)



Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, un des objectifs à atteindre d'ici 2030 est de revenir au pourcentage d'élèves pris en charge par l'enseignement spécialisé en 2004 (3,5 %). Pour ce faire, la priorité est accordée à quatre axes d'action spécifiques¹ visant à opérer un changement systémique afin que chaque élève trouve la place qui lui convient, notamment en répondant aux besoins spécifiques des élèves dans l'ordinaire, en favorisant davantage l'intégration et en décloisonnant et recentrant l'enseignement spécialisé (pilotage du spécialisé, réforme de la formation des enseignants, réforme de l'orientation...). En dix ans, chaque niveau a connu une croissance de ses effectifs, mais d'intensité variable. En 2018-2019, l'enseignement spécialisé accueille 4,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La part des élèves dans l'enseignement spécialisé augmente au fil des âges et cela jusqu'à douze ans (4,6 % pour les filles et 7,8 % pour les garçons). Elle se stabilise de treize à dix-sept ans autour de 3,5 % pour les filles et de 6,5 % pour les garçons.

Évolution des effectifs² de l'enseignement spécialisé, par niveau d'enseignement et par sexe de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 7.1)

En 2018-2019, 1 496 élèves, filles et garçons confondus, fréquentent l'enseignement maternel spécialisé, 18 218 élèves suivent l'enseignement primaire, et 18 752 élèves, l'enseignement secondaire. En dix ans, le nombre d'élèves a augmenté en maternel (+17 %), en primaire (+13 %) et en secondaire (+19 %). Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci composent un peu plus d'un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé (35 %).

En dix ans, dans l'enseignement primaire spécialisé, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion plus importante que le nombre de filles passant de 10 226 à 11 767 garçons (+15 %) et de 5 938 à 6 451 filles (+9 %).

En dix ans, le nombre de garçons dans l'enseignement secondaire spécialisé est passé de 10 090 à 12 058 et le nombre de filles est passé de 5 609 à 6 694, soit respectivement une augmentation de 20 % et 19 %.

Effectifs de l'enseignement spécialisé, par niveau, âge et sexe en 2018-2019 (fig. 7.2)

La pyramide des âges³ des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure spécifique. Elle montre notamment que le niveau maternel est nettement moins peuplé que les autres niveaux d'enseignement, et que les garçons sont largement plus nombreux que les filles.

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à six ans et augmente ensuite de manière importante pour atteindre son maximum à douze ans, avec 2 197 garçons et 1 237 filles. Dans l'enseignement spécialisé, les élèves entrent plus tard dans l'enseignement secondaire que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire⁴, ils sont encore nombreux à être inscrits en primaire à douze ans (91,4 % des élèves de douze ans, soit 3 139 élèves).

À partir de treize ans, s'amorce une baisse des effectifs : les garçons ne sont plus que 1 885 et les filles 968 à fréquenter l'enseignement spécialisé.

Dès douze ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs ont tendance à diminuer en raison, notamment, de la sortie de l'enseignement, du retour dans l'enseignement ordinaire ou du passage vers les CÉFA.

Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 7.3)

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en augmentation depuis dix ans⁵. Toutefois, au niveau maternel, bien que le nombre d'élèves ait augmenté de manière importante en dix ans (+17 % soit une augmentation de 222 élèves), sa part relative est restée stable durant la période considérée. Au niveau primaire, les effectifs de l'enseignement spécialisé augmentent depuis dix ans. La part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire passe de 5 % en 2009-2010 à 5,3 % en 2018-2019. Au cours de cette même période, la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire augmente elle aussi, passant de 4,3 % en 2009-2010 à 4,9 % en 2018-2019.

Part de l'enseignement spécialisé et effectifs totaux selon l'âge en 2018-2019 (fig. 7.4)

La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé par âge est calculée par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire (de plein exercice et en alternance) et spécialisé pour chaque âge, indépendamment du niveau d'enseignement.

La part d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé atteint un premier pic à l'âge de douze ans : ils sont 6,2 % à fréquenter cet enseignement. Le second pic, à l'âge de vingt ans, n'est pas dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé mais à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de dix-huit ans alors que l'âge maximum des élèves fréquentant le spécialisé est de 21 ans. Toutefois, des dispositions dérogatoires⁶ ont été prévues afin de déroger aux conditions d'âge maximum.

1 Voir *Avis n°3 du Pacte*. Ces quatre axes sont les suivants : la réforme de l'« orientation », la réforme du mécanisme de l'intégration ; la réforme de l'enseignement spécialisé de type 8 ; et la suppression progressive de l'envoi dans le spécialisé des enfants « Dys », tout en maintenant la possibilité d'orientation dans certains cas strictement définis.

2 Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 7.1 et 7.3 : il s'agit des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 auxquels est ajoutée une estimation du nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5 correspondant soit à la moyenne des présences de l'année scolaire précédente dans l'enseignement de type 5 par école si cet enseignement était organisé dans l'école soit à la moyenne des présences du mois de septembre de l'année scolaire considérée dans l'enseignement de type 5 par école si celui-ci n'était pas organisé dans l'école l'année précédente.

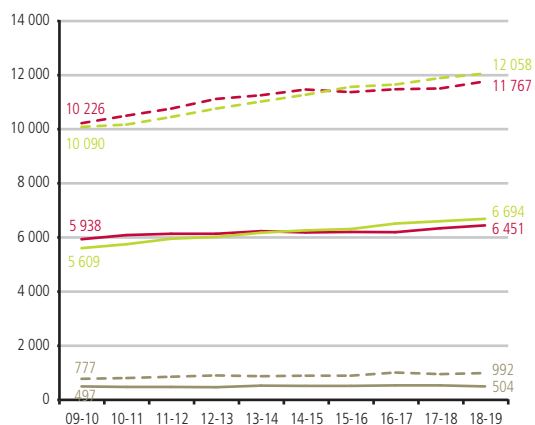
3 Les élèves pris en compte pour les figures 7.2 et 7.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

4 Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

5 Il est à noter que 1 900 élèves sont en intégration (temporaire totale, temporaire partielle ou permanente partielle) dans l'enseignement ordinaire en 2018-2019 alors qu'ils figurent dans les effectifs de l'enseignement spécialisé. Voir indicateur 7 de l'édition 2019 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*) – Fig. 7.3 et 7.4

6 Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

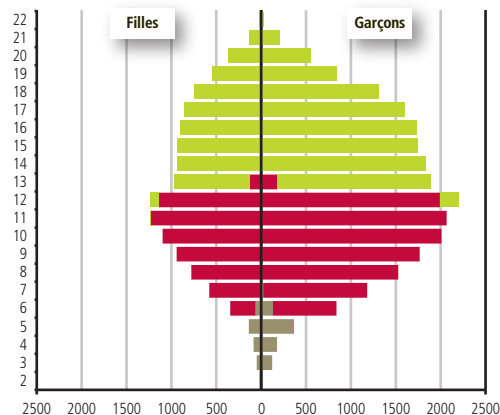
7.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau d'enseignement et par sexe de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, l'enseignement primaire spécialisé compte 11 767 garçons et 6 451 filles.

■ Maternel
■ Primaire
■ Secondaire
— Filles
-- Garçons

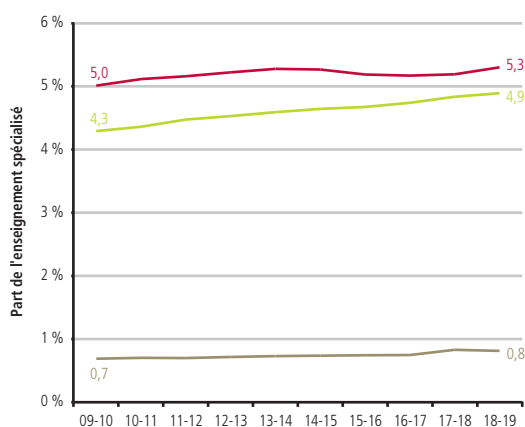
7.2 Effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau, âge et sexe en 2018-2019



En 2018-2019, l'enseignement spécialisé compte 1 992 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 205 inscrits en secondaire.

■ Maternel
■ Primaire
■ Secondaire

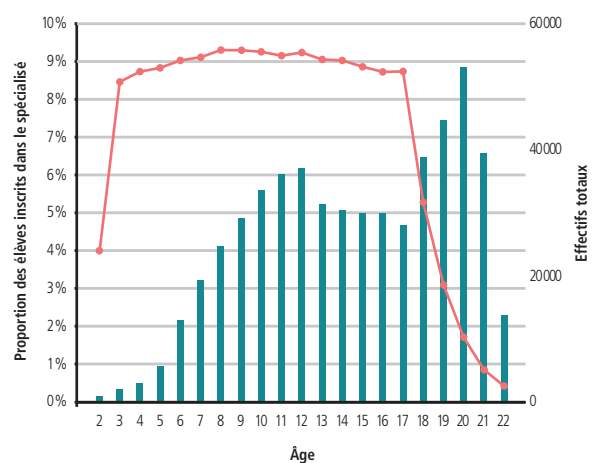
7.3 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, 5,3 % des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire fréquentent l'enseignement spécialisé.

■ Maternel
■ Primaire
■ Secondaire

7.4 Part de l'enseignement spécialisé et effectifs totaux selon l'âge en 2018-2019



En 2018-2019, parmi les 55 435 élèves de 12 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, 6,19 % le sont dans le spécialisé.

■ Part d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé
● Effectifs totaux (ordinaire et spécialisé)

En 2018-2019, les types 8 et 1 accueillent respectivement 41,3 % et 21,5 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, 49,4 % des élèves fréquentent le type 1 (forme 3).

Évolution et effectifs, part d'élèves par type¹ dans l'enseignement spécialisé de 2013-2014 à 2018-2019 (fig. 8a.1)

Dans l'enseignement spécialisé, peu d'élèves sont inscrits au niveau maternel². De 2013-2014 à 2016-2017, le nombre d'élèves est passé de 1 400 à 1 549 élèves, soit une variation de +10,6 %. En 2018-2019, l'enseignement maternel spécialisé scolarise 1 496 élèves soit une réduction de 3,5 % par rapport à 2016-2017. La majorité des élèves de l'enseignement maternel spécialisé sont scolarisés dans les types 2 et 5. Dans le type 2, entre 2013-2014 et 2015-2016, la part d'élèves dans l'enseignement maternel spécialisé avoisine les 33 %. À partir de 2016-2017, elle augmente pour atteindre 36,5 % en 2018-2019. Dans le type 3, la part d'élèves de l'enseignement maternel spécialisé n'a cessé de croître passant de 11,2 % en 2013-2014 à 14,6 % en 2018-2019. Dans le type 4, la part d'élèves a atteint un pic en 2015-2016 (19,6 %). Celle-ci se réduit ensuite, elle est de 15,7 % en 2018-2019. Un peu plus d'un élève sur cinq de l'enseignement maternel spécialisé est scolarisé dans le type 5. Cette proportion est stable de 2013-2014 à 2018-2019. La part d'élèves suivant l'enseignement maternel spécialisé de type 6 est très faible. Elle est de 2 % en 2013-2014 (28 élèves) et de 1,7 % en 2018-2019 (26 élèves). Enfin dans le type 7, la part d'élèves de l'enseignement maternel spécialisé n'a cessé de décroître passant de 11,2 % en 2013-2014 à 9,4 % en 2018-2019.

Dans l'enseignement primaire spécialisé, le nombre d'élèves a augmenté de 4,1 % de 2013-2014 à 2018-2019 pour atteindre 18 202 élèves. La majorité des élèves de l'enseignement primaire spécialisé sont scolarisés dans le type 8 et dans une moindre mesure dans le type 1. Dans l'enseignement primaire spécialisé de type 1, la part d'élèves décroît de façon régulière entre 2013-2014 et 2018-2019 passant respectivement de 26,5 % à 21,5 %. Cette diminution se traduit par une variation de -15 % (717) du nombre d'élèves. À l'inverse dans le type 2, la part d'élèves a régulièrement augmenté entre 2013-2014 et 2018-2019 passant de 13,5 % à 14,5 % (soit une augmentation de 12 % du nombre d'élèves). Dans le type 3, la part d'élèves de l'enseignement primaire spécialisé varie peu. Elle représente 11,4 % des élèves en 2013-2014 et 11,7 % des élèves en 2018-2019. Dans l'enseignement primaire spécialisé de type 4, la part d'élèves est restée stable durant les six années avec une part de 3,8 % des élèves. La part d'élèves scolarisés dans le type 5 n'a cessé d'augmenter entre 2013-2014 (2,8 %) et 2018-2019 (3,6 %). C'est dans le type 5 que l'on enregistre le taux de croissance le plus important (+34 % ce qui correspond à une augmentation de 167 élèves). L'enseignement primaire spécialisé de type 6 représente la part la plus faible à ce niveau d'enseignement. Celle-ci est de 0,4 % en 2018-2019 contre 0,5 % en 2013-2014. Entre 2013-2014 et 2018-2019, l'enseignement primaire spécialisé de type 7 a vu sa population

croître de façon régulière pour atteindre une part de 3,2 % en 2018-2019. Enfin, l'enseignement primaire spécialisé de type 8 représente la plus grande part d'élèves dans ce niveau d'enseignement. Elle est passée de 38,9 % en 2013-2014 à 41,3 % en 2018-2019 soit une variation de 11 % du nombre d'élèves entre les deux années scolaires.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement et 4 formes. Le type 8 n'y est pas organisé à ce niveau³. De 2013-2014 à 2018-2019, le nombre d'élèves n'a cessé de croître passant de 17 211 à 18 752 ce qui représente une augmentation de 8,9 % du nombre d'élèves sur six années. C'est dans le type 1 que l'on trouve la majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé (49,4 % en 2018-2019 contre 51,2 % en 2013-2014). Bien que la part d'élèves du type 1 a diminué entre 2013-2014 et 2018-2019, le nombre d'élèves a lui augmenté de 4,4 %. Dans le type 2, la part d'élèves de l'enseignement secondaire spécialisé est passée de 20,2 % en 2013-2014 à 21,1 % en 2018-2019 (+13,2 % du nombre d'élèves). Dans le type 3 et le type 4, la part d'élèves de l'enseignement secondaire spécialisé est restée stable de 2013-2014 à 2018-2019. Celle-ci s'élève respectivement à 18,2 % et 4,6 % en 2018-2019. En 2013-2014, les élèves de l'enseignement secondaire spécialisé de type 5 représentaient 2,5 % des élèves. Ils représentent 3,5 % des élèves en 2018-2019, soit une variation de +51 % soit une augmentation de 220 élèves. Les élèves de l'enseignement secondaire spécialisé de type 6 et de type 7 représentent des parts d'élèves moindres. En 2018-2019, la part d'élèves du type 6 est de 0,5 % et la part d'élèves du type 7 est de 2,8 %.

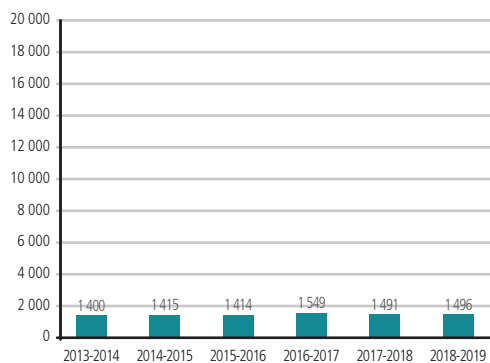
1 Voir glossaire p. 84

2 L'enseignement maternel spécialisé n'organise pas le type 1 et 8.

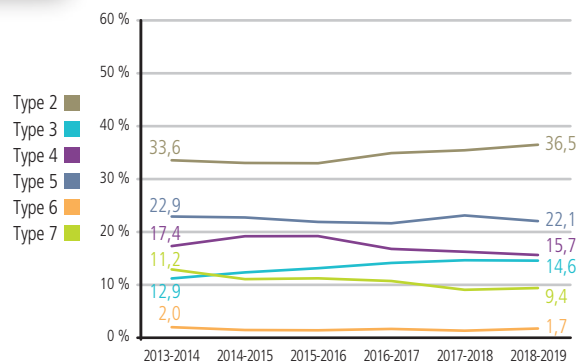
3 À partir de 2019-2020, l'enseignement spécialisé de type 8 est organisé dans le niveau secondaire.

8a.1 Évolution et effectifs, part d'élèves par type dans l'enseignement spécialisé de 2013-2014 à 2018-2019

Enseignement maternel

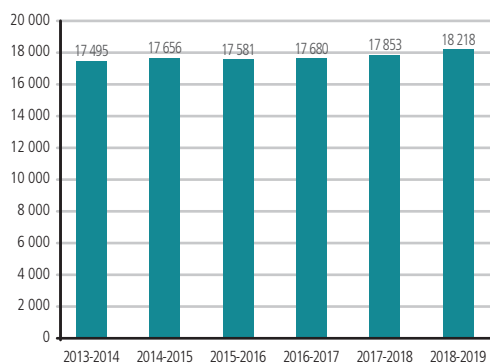


En 2018-2019, l'enseignement maternel spécialisé scolarise 1496 élèves

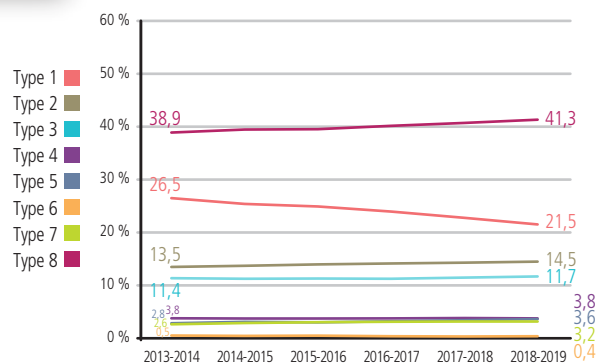


Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement maternel spécialisé en 2018-2019, 36,5 % suivent le type 2. Ils sont 22,1 % à fréquenter le type 5.

Enseignement primaire

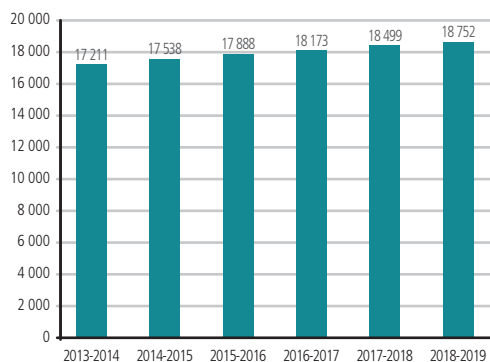


En 2013-2014, 17 495 élèves sont inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé. Ils sont 18 218 en 2018-2019.

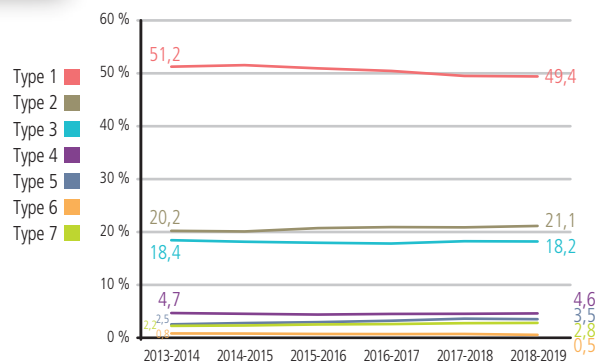


Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement primaire spécialisé en 2018-2019, 41,3 % suivent le type 8. Ils sont 21,5 % à fréquenter le type 1.

Enseignement secondaire



En 2018-2019, 18 752 élèves sont scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé.



En 2013-2014, 20,2 % des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé sont scolarisés dans le type 2. Ils sont 21,1 % en 2018-2019.

Dans l'enseignement secondaire, la forme 3 scolarise 12 056 élèves en 2018-2019. Les projets d'intégration dans l'enseignement fondamental et secondaire se font essentiellement par l'intégration permanente totale.

L'enseignement spécialisé permet de rencontrer les besoins éducatifs spécifiques des élèves en difficulté et vise à leur épanouissement personnel et leur intégration sociale et/ou professionnelle. L'élève y évoluera comme dans l'enseignement ordinaire, à son rythme, grâce à un encadrement pédagogique permettant une individualisation de l'enseignement. Du personnel paramédical, psychologique et social complète l'équipe éducative, cela afin de permettre à l'élève de poursuivre son cursus scolaire en fonction de ses besoins et de ses potentialités. Comme dans l'enseignement ordinaire, l'enseignement spécialisé intègre les objectifs des missions de l'enseignement. L'enseignement spécialisé est organisé en types, degrés de maturité (pour l'enseignement fondamental), formes et phases (pour l'enseignement secondaire), en fonction des besoins de l'élève.

Évolution et effectifs par forme¹ dans l'enseignement secondaire spécialisé de 2013-2014 à 2018-2019 (fig. 8b.1)

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, le type 1 n'organise que la forme 3, le type 2 organise les formes 1 et 2 tandis que les autres types organisent les formes 1, 2, 3 et 4. De 2013-2014 à 2018-2019, le nombre d'élèves augmente dans chaque forme de l'enseignement secondaire spécialisé. En 2018-2019, la forme 3 représente 12 056 élèves (64,7 %), la forme 2 compte 3 464 élèves (18,6 %), la forme 1, 1 907 élèves (10,2 %) et la forme 4, 1 208 élèves (6,5 %). Entre 2013-2014 et 2018-2019, la part d'élèves augmente dans chacune des formes (+33,5 % pour la forme 1 ; 6,7 % en forme 2 ; 4,5 % en forme 3 et 20,7 % en forme 4).

Part d'élèves de l'enseignement spécialisé primaire par degré de maturité en 2018-2019 (fig. 8b.2)

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité² et non en cycles d'années d'études comme dans l'enseignement ordinaire. Ces degrés de maturité se déclinent suivant les types d'enseignements décrits ici plus bas. Le passage d'un degré de maturité à un autre est lié à l'acquisition de compétences déterminées. Il peut se faire à tout moment en cours d'année scolaire. En 2018-2019, la majorité des élèves de l'enseignement spécialisé primaire sont inscrits dans le degré de maturité II et III (38,4 % et 24,8 %), vient ensuite le degré de maturité I avec 21,6 % des élèves et enfin le degré de maturité IV (15,3 %). Il apparaît, dans des analyses complémentaires, que la part des élèves scolarisés dans le type 8 est supérieure dans le degré de maturité IV (17,4 %) par rapport au degré de maturité I (12,7 %).

Évolution et effectifs des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration entre 2014-2015 et 2018-2019 (fig. 8b.3)

L'intégration, définie dans le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, permet à des élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. L'intégration est accessible aux élèves inscrits dans un des huit types de l'enseignement spécialisé et peut être réalisée par toutes les écoles. Le projet d'intégration implique les centres psychomédicosociaux et les directions des écoles des enseignements ordinaire et spécialisé concernés, ainsi que les parents et l'élève. Deux dimensions définissent l'intégration. La première est la durée du projet : l'intégration est soit temporaire (un ou plusieurs moments dans l'année scolaire), soit permanente (l'année scolaire entière). La deuxième dimension concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire : l'intégration est soit partielle (une partie des cours sont suivis) soit totale (tous les cours sont suivis). L'intégration se définit en combinant ces deux dimensions, il existe donc quatre manières d'intégrer : de manière permanente partielle (PP), permanente totale³ (PT), temporaire partielle (TP) ou temporaire totale (TT). Dans l'enseignement fondamental de 2014-2015 à 2018-2019, une augmentation constante du nombre d'élèves en intégration permanente totale et temporaire totale est constatée. Respectivement, les nombres sont passés de 918 à 1 975 et de 593 à 1 467. En 2018-2019, 56,7 % des élèves de l'enseignement fondamental bénéficiant du dispositif d'intégration sont en intégration permanente totale et 42,1 % en intégration temporaire totale. Dans l'enseignement secondaire, sur la même période, le nombre d'élèves en intégration permanente totale ou temporaire totale a été multiplié par plus de 3, passant de 878 à 2 880 en intégration PT et de 125 à 390 en intégration TT. En 2018-2019, 99,9 % des élèves de l'enseignement secondaire bénéficiant d'un dispositif d'intégration le sont en PT (88 %) et 11,9 % en TT.

Part d'élèves en intégration par type d'enseignement tous niveaux confondus, en 2014-2015 et en 2018-2019 (fig. 8b.4)

L'enseignement de type 6 est celui pour lequel la part d'élèves en intégration⁴ est proportionnellement la plus élevée. Les enseignements spécialisés de type 2 et 5 rassemblent une part plus faible d'élèves en intégration. Des analyses complémentaires ont montré que le type 8 recense le plus grand nombre d'élèves bénéficiant du dispositif d'intégration, à savoir 1 074 en 2014-2015 et 2 651 élèves en 2018-2019. Ceux-ci représentent respectivement 14,2 % et 29 % de l'ensemble des élèves qui fréquentent le type 8. On constate une augmentation de la part de l'intégration par type d'enseignement entre les deux années de référence.

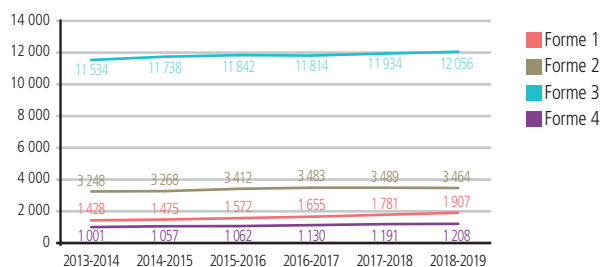
1 Voir glossaire p. 84

2 Voir glossaire p. 84

3 Administrativement, l'intégration permanente totale se distingue des autres types d'intégration à deux niveaux. Tout d'abord, l'élève en intégration permanente totale est inscrit dans l'école d'enseignement ordinaire, alors que celui inscrit dans les autres types d'intégration relève de l'enseignement spécialisé. Ensuite, pour être en intégration permanente totale, l'élève doit être inscrit dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier de l'année scolaire précédant son intégration.

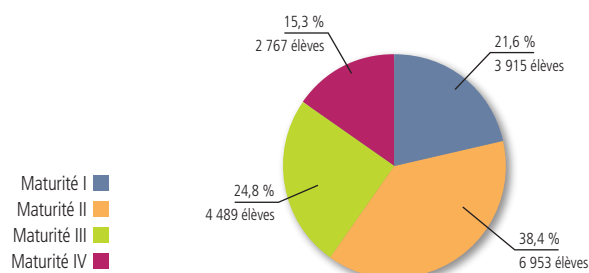
4 Pour calculer la part des élèves en intégration, il a été pris en compte les élèves régulièrement inscrits dans l'enseignement spécialisé et les élèves en intégration permanente totale.

8b.1 Évolution et effectifs par forme dans l'enseignement secondaire spécialisé de 2013-2014 à 2018-2019



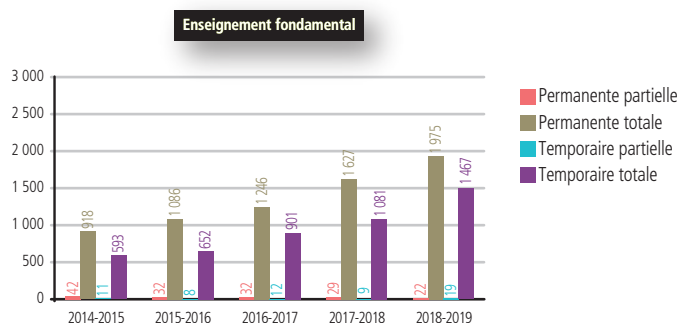
Dans l'enseignement secondaire spécialisé, le nombre d'élèves de la forme 1 passe de 1 428 en 2013-2014 à 1 907 en 2018-2019

8b.2 Part d'élèves de l'enseignement primaire spécialisé par degré de maturité en 2018-2019

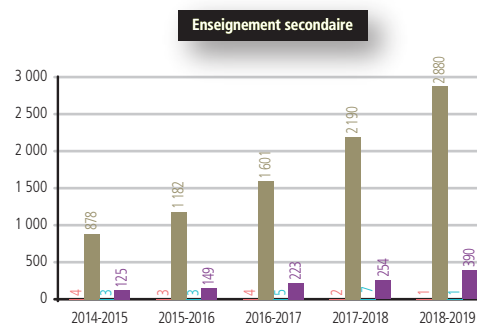


En 2018-2019, dans l'enseignement primaire spécialisé, 38,4 % (6 953) des élèves sont inscrits dans le degré de maturité II.

8b.3 Évolution et effectifs des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration entre 2014-2015 et 2018-2019

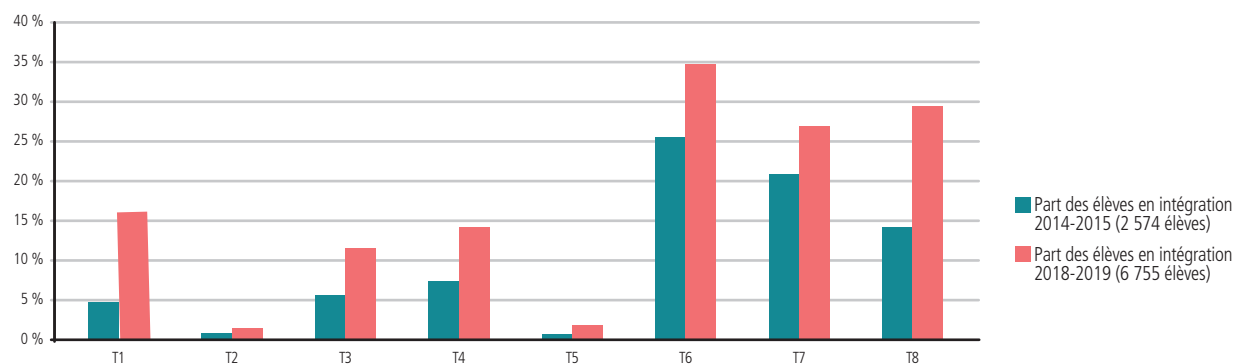


En 2018-2019, 1 467 élèves de l'enseignement fondamental spécialisé sont en intégration temporaire totale.



En 2018-2019, 2 880 élèves de l'enseignement secondaire spécialisé sont en intégration permanente totale.

8b.4 Part d'élèves en intégration par type d'enseignement tous niveaux confondus, en 2014-2015 et en 2018-2019



Dans l'enseignement spécialisé de type 1, 16 % des élèves sont en intégration en 2018-2019.

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique¹ apparait très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire. Cette disparité se marque selon les formes et les degrés d'enseignement lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socioéconomique du secteur dans lequel réside l'élève.

Cet indicateur caractérise le public de l'enseignement fondamental et secondaire en 2018-2019 selon l'indice socioéconomique de ce public (ISE). Il permet d'approcher les disparités socioéconomiques au sein de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, chaque élève se voit attribuer un indice socioéconomique selon son secteur statistique² de résidence. Cet indice synthétique a été calculé sur base de sept variables³ relatives aux caractéristiques socioéconomiques des secteurs statistiques. Plus l'ISE est élevé, plus les élèves sont issus de secteurs favorisés sur le plan socioéconomique. À contrario, plus il est faible, plus les élèves concernés sont issus de secteurs moins favorisés sur le plan socioéconomique. Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'ISE moyen⁴ est égal à 0.

Indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2018-2019 (fig. 9.1)

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'ISE moyen est de $-0,04$ au niveau maternel et de 0 au niveau primaire. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le plein exercice ($+0,07$) et l'alternance ($-0,29$). L'enseignement spécialisé, quant à lui, accueille des élèves issus de milieux moins favorisés puisque, tous niveaux confondus, l'ISE moyen est de $-0,38$.

Il existe une disparité socioéconomique importante entre les formes de l'enseignement secondaire ordinaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de $0,55$) entre l'indice moyen du premier degré différencié et celui du premier degré commun. Cet écart s'accroît dans le deuxième degré où l'ISE des secteurs de résidences des élèves fréquentant la forme professionnelle est de $-0,35$ alors que dans la forme technique de l'enseignement de qualification, il est de $-0,08$. Dans ce degré, l'ISE moyen est de $+0,20$ pour la forme technique de transition et de $+0,24$ pour la forme générale. Des disparités similaires sont observables au 3^e degré où l'ISE moyen s'élève respectivement à $-0,23$, $-0,01$, $+0,26$ et $+0,34$. Ces valeurs sont toutefois supérieures à celles observées dans la même forme au 2^e degré, ce qui peut s'expliquer par une orientation vers les formes de l'enseignement

secondaire les moins réputées ou vers l'enseignement en alternance et par les sorties prématurées qui touchent les élèves issus des secteurs les moins favorisés.

Il existe également une disparité socioéconomique entre les formes de l'enseignement secondaire spécialisé. La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, accueille un public dont l'indice est proche de la moyenne ($-0,01$). Les autres formes accueillent par contre un public moins favorisé, avec un ISE moyen qui s'élève respectivement à $-0,22$, $-0,34$, $-0,43$ dans les formes 1, 2 et 3.

Retard, inscription dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2018-2019 (fig. 9.2)

La figure 9.2 permet de visualiser le lien entre l'origine socioéconomique des élèves de 16 ans⁵ et le type de parcours qu'ils ont suivi dans l'enseignement. Les élèves de 16 ans ont été ordonnés selon l'indice socioéconomique de leur secteur de résidence, puis regroupés en 10 groupes de taille équivalente (déciles). Le premier décile regroupe les élèves des secteurs les moins favorisés, le dixième les élèves issus des secteurs les plus favorisés. Au sein de chaque décile, les proportions d'élèves en retard scolaire (parmi les élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice), d'élèves inscrits dans le qualifiant (parmi les élèves du deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire de plein exercice) et d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé (parmi tous les élèves du décile) ont été identifiées comme des marqueurs de la différenciation socioéconomique des parcours scolaires.

Quelle que soit la dimension considérée, une présence graduellement plus importante d'élèves de 16 ans est observée dans les déciles les moins favorisés. Dans le premier décile, 75 % des élèves sont en retard, 52 % des élèves sont dans le qualifiant et 8,9 % des élèves sont dans le spécialisé alors que ces proportions atteignent respectivement 32 %, 19 %, et 1,4 % dans le décile le plus favorisé.

1 La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique est calculée dans les indicateurs depuis l'édition 2007. Cet indicateur a également été décliné selon le sexe et pour plusieurs années scolaires. Voir à ce propos les éditions 2009 et 2012.

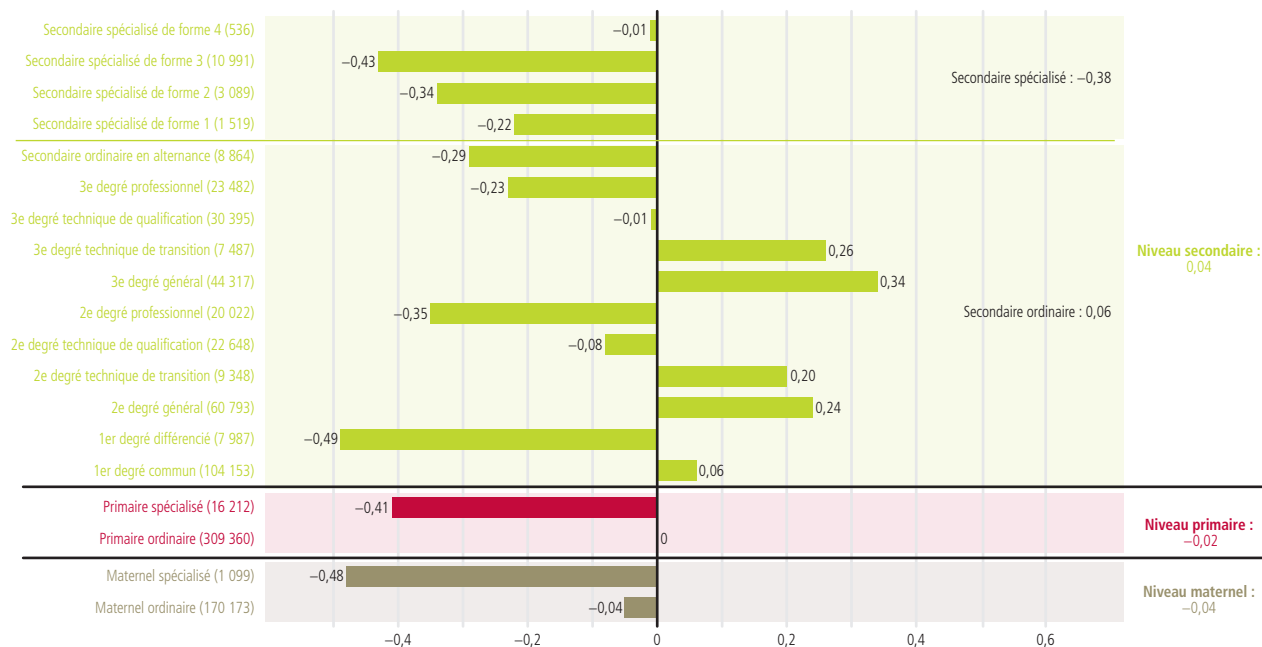
2 Le secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

3 En application de l'arrêté du 19 juin 2017 du Gouvernement de la Communauté française établissant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socio-économique de chaque secteur statistique, l'indice socioéconomique mobilise les données des ménages auxquels appartiennent les élèves y résidant pour mesurer le niveau socioéconomique des secteurs, à savoir les 7 variables socioéconomiques suivantes : (1) revenu médian par unité de consommation ; (2) part des ménages dont le plus haut diplôme appartient à la CITE 5 ou la CITE 6 ; (3) part des ménages dont le plus haut diplôme appartient à la CITE 1 ou à la CITE 2 ; (4) part des personnes de plus de 18 ans ayant un travail dans les ménages ; (5) part des ménages qui ont obtenu une aide sociale ; (6) part des ouvriers parmi les personnes des ménages qui ont un travail ; (7) part des personnes travaillant dans le secteur tertiaire bas parmi les personnes des ménages qui ont un travail. En d'autres termes, l'ISE mesure précisément le niveau socioéconomique des élèves scolarisés bien qu'il s'agisse d'une mesure indirecte de ce niveau via le secteur de résidence. L'indice socioéconomique utilisé ici a été calculé pour tous les secteurs statistiques où, en 2018-2019, est domicilié au moins un élève scolarisé dans une implantation de la FW-B ouverte en 2018-2019 sur base des données individuelles agrégées datant des années civiles de 2012 à 2018. Cet indice a été normalisé (moyenne de 0 et écart-type de 1) au niveau des données élèves afin de garantir la continuité des analyses.

4 Les moyennes de cet indicateur ont été calculées sur base des élèves avec indice. Les élèves sans indice représentent en moyenne, 5,5 % de la population scolaire. Les effectifs concernés se trouvent entre parenthèses dans les labels de l'axe vertical de la figure 9.1.

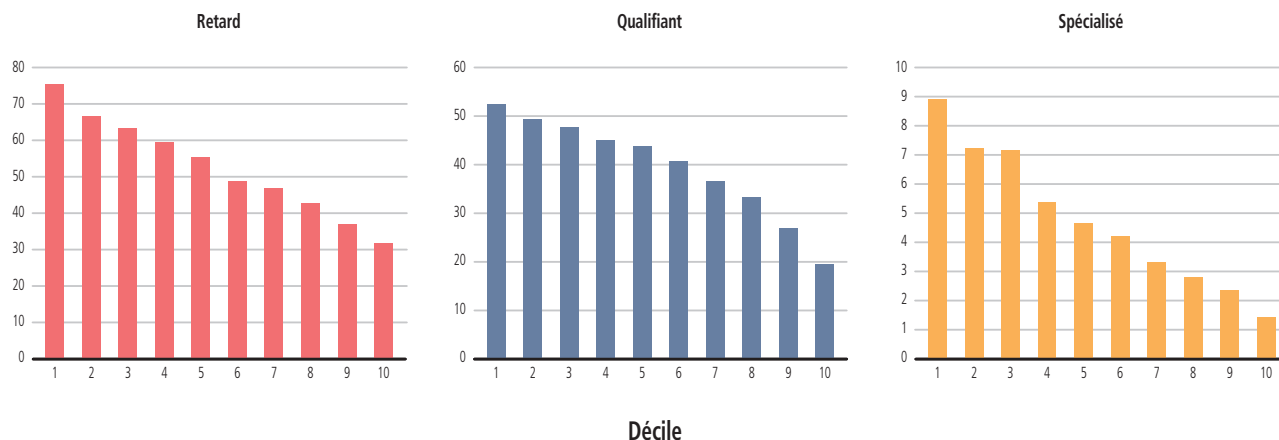
5 Le choix des élèves de 16 ans est justifié par la nécessité d'identifier une population toujours en obligation scolaire, mais suffisamment différenciée quant à leur parcours scolaire et leur position dans le système éducatif.

9.1 Indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) en 2018-2019



En 2018-2019, l'indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0 alors que cet indice est de -0,41 pour les secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

9.2 Retard, inscription dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2018-2019



En 2018-2019, les élèves de 16 ans sont 75 % à être en retard dans le 1^{er} décile de l'indice socioéconomique (le plus défavorisé) alors qu'ils sont 32 % à être en retard dans le 10^e décile (le plus favorisé).

10 Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel¹

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

Dans les formes technique de qualification, professionnelle et technique de transition de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, les élèves s'orientent majoritairement vers une option du secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement ordinaire en alternance (CÉFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice dans les trois formes² suivantes : technique de qualification, professionnelle et technique de transition³ ainsi que dans l'enseignement en alternance (CÉFA).

Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice fréquentant la section de qualification selon la forme, le secteur de l'option groupée suivie et le sexe – Année scolaire 2018-2019 (fig. 10.1)

La section de qualification se présente sous deux formes : la forme technique de qualification (54 582 élèves dont 26 434 filles et 28 148 garçons) et la forme professionnelle (40 493 élèves dont 17 958 filles et 22 535 garçons). L'enseignement technique de qualification, avec un cursus basé sur des cours techniques et pratiques (16 à 24 h) permet d'obtenir en fin de sixième année un CQ et/ou un CESS et d'accéder au monde du travail ou à l'enseignement supérieur. L'enseignement professionnel a comme objectif prioritaire l'apprentissage d'un métier. Il est essentiellement basé sur une majorité de cours pratiques et quelques cours techniques (18 à 25h) et permet d'obtenir un CQ et/ou CE afin d'entrer dans la vie active. Il est toutefois possible de suivre une 7^e année qui permet d'obtenir un CESS et d'entamer des études supérieures. Aussi bien dans le technique de qualification que dans le professionnel, la part la plus importante des élèves fréquente les secteurs du service aux personnes, de l'industrie et de l'économie. Dans la forme technique de qualification, près de quatre élèves sur dix (38 %) choisissent le secteur « service aux personnes » et une fréquentation importante des secteurs « économie » (26 %) et « industrie » (14 %) s'observe. Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (« économie » et « sciences appliquées »), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons. Les filles représentent une grande majorité des inscrits dans les secteurs « habillement » (88 %, pourcentage à relativiser au regard du faible nombre d'effectifs qu'il représente) et « services aux personnes » (67 %), tandis que les garçons représentent une très grande majorité des inscrits dans les secteurs « industrie » (97 %) et « construction » (95 %). Dans l'enseignement professionnel, le secteur « services aux personnes » est le plus fréquenté : 30 % des élèves choisissent ce secteur. Viennent ensuite les secteurs « industrie » (20 %), « économie » (17 %) et « construction » (13 %). Dans cette forme, les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués. Les secteurs « industrie » et « construction » accueillent une grande majorité de garçons, tandis que les secteurs « habillement » et « service aux personnes » rassemblent respectivement 94 % et 86 % de filles.

Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et le sexe – Année scolaire 2018-2019 (fig. 10.2)

L'enseignement technique de transition (17 852 élèves dont 7 726 filles et 10 126 garçons) fait partie de la section de transition comme l'enseignement général. Il est composé d'options plus concrètes, plus techniques (8 à 12 h) et de cours généraux identiques à l'enseignement général. Il délivre au terme de la sixième année un CESS permettant de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Dans la forme technique de transition, plus de deux élèves sur cinq choisissent le secteur « service aux personnes » et près de trois élèves sur dix fréquentent le secteur « sciences appliquées ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (61 %), « beaux-arts » (77 %) et « humanités artistiques » (69 %). Le secteur « services aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

Nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et le sexe – Année scolaire 2018-2019 (fig. 10.3)

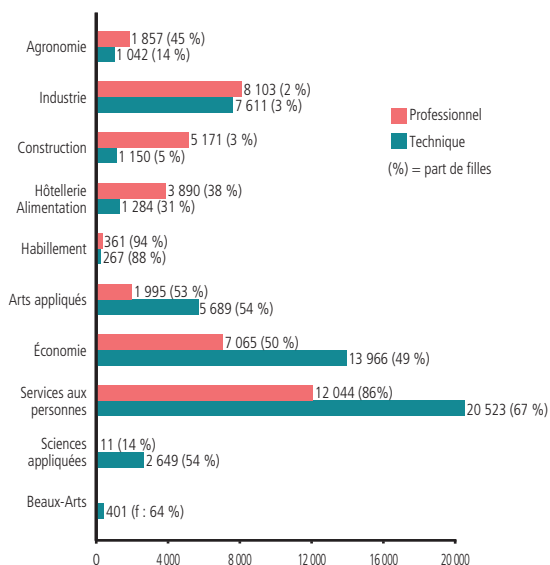
Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction » attirent un nombre plus important d'élèves, soit 61 % des élèves de cet enseignement. L'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, la présence féminine est plus importante dans le secteur « arts appliqués » et « services aux personnes », d'autre part, la présence masculine est plus marquée dans les secteurs « industrie » et « construction » et, dans une moindre mesure, « agronomie » et « hôtellerie et alimentation ».

Répartition des élèves par bassin dans l'enseignement secondaire technique et professionnel selon le secteur de l'option de base groupée suivie – Année scolaire 2018-2019 (fig. 10.4)

À Bruxelles, plus de 6 élèves sur dix suivent une option groupée dans les secteurs économie (31,8 %) et des services aux personnes (29,2 %). Ils sont respectivement 12,8 % et 9,2 % scolarisés dans le secteur industrie et arts appliqués. En Wallonie, dans chaque bassin, la part la plus importante des élèves est scolarisée dans le secteur des services aux personnes (de 30,9 % à Verviers à 43,4 % à Huy-Waremme), viennent ensuite les secteurs économie et industrie. Seuls les bassins de Bruxelles, Liège, Namur et la Wallonie Picarde scolarisent des élèves dans le secteur des beaux-arts. Certains bassins ne scolarisent aucun élève dans les secteurs des humanités artistiques (Luxembourg, Verviers et la Wallonie Picarde) et de l'habillement (Hainaut Centre et Huy-Waremme).

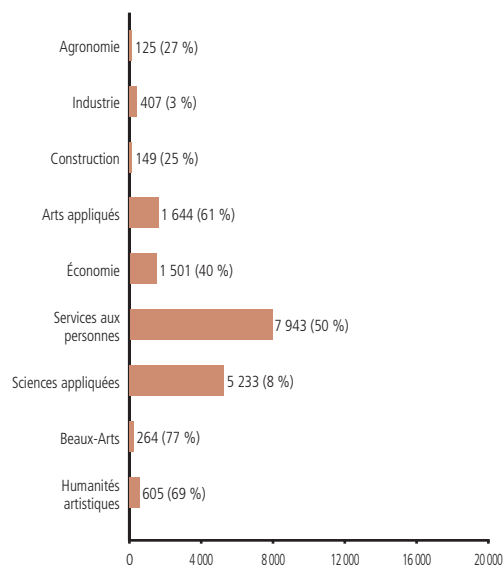
1 Cet indicateur est développé en détail par l'Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies au travers de la publication *Cadastre de l'enseignement qualifiant* sur Enseignement.be
2 Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaison avec les autres formes.
3 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts ») ; de même l'artistique de qualification est inclus dans le technique de qualification.

10.1 Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire de plein exercice fréquentant la section de qualification selon la forme, le secteur de l'option groupée suivie et le sexe – Année scolaire 2018-2019



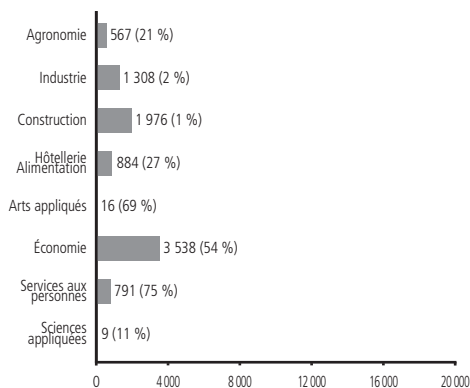
En 2018-2019, 20 523 élèves inscrits dans l'enseignement technique de qualification sont inscrits dans une option du secteur « services aux personnes ». Ils sont 12 044 dans l'enseignement professionnel. Les filles représentent respectivement 67 % et 86 %.

10.2 Nombre d'élèves dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et le sexe – Année scolaire 2018-2019



En 2018-2019, 1 644 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 61 % de ces élèves sont des filles.

10.3 Nombre d'élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe – Année scolaire 2018-2019



En 2018-2019, 3 538 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « économie » ; 46 % de ces élèves sont des garçons.

10.4 Répartition des élèves par bassin dans l'enseignement secondaire technique et professionnel selon le secteur de l'option de base groupée suivie – Année scolaire 2018-2019

	Brabant wallon (8 572 élèves)	Bruxelles (24 365 élèves)	Hainaut Centre (16 319 élèves)	Hainaut Sud (14 017 élèves)	Huy-Waremme (4 280 élèves)	Liège (17 152 élèves)	Luxembourg (9 669 élèves)	Namur (16 038 élèves)	Verviers (6 475 élèves)	Wallonie Picarde (12 778 élèves)
Agronomie	0,5 %	1,0 %	2,9 %	1,8 %	1,9 %	0,9 %	2,9 %	7,0 %	9,1 %	4,6 %
Arts appliqués	8,0 %	9,2 %	7,0 %	7,3 %	3,6 %	7,5 %	5,6 %	8,7 %	4,5 %	7,5 %
Beaux-Arts	0,0 %	1,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,7 %	0,0 %	0,7 %	0,0 %	1,0 %
Construction	5,7 %	3,6 %	7,9 %	6,2 %	5,9 %	8,2 %	9,0 %	8,6 %	8,3 %	8,5 %
Économie	23,4 %	31,8 %	21,6 %	21,2 %	15,9 %	19,7 %	19,9 %	11,6 %	18,5 %	16,6 %
Habillement	0,5 %	0,8 %	0,0 %	0,5 %	0,0 %	0,6 %	0,2 %	0,9 %	1,3 %	0,1 %
Hôtellerie Alimentation	3,3 %	3,4 %	5,0 %	5,0 %	6,0 %	5,3 %	5,2 %	7,1 %	7,2 %	5,1 %
Humanités artistiques	2,1 %	0,3 %	0,1 %	0,7 %	0,3 %	0,5 %	0,0 %	0,7 %	0,0 %	0,0 %
Industrie	11,3 %	12,8 %	13,1 %	14,4 %	14,8 %	16,4 %	17,2 %	14,4 %	13,4 %	15,4 %
Sciences appliquées	8,3 %	6,7 %	4,4 %	4,6 %	8,2 %	5,7 %	7,8 %	6,3 %	6,8 %	5,9 %
Service aux personnes	36,9 %	29,2 %	37,9 %	38,3 %	43,4 %	34,5 %	32,1 %	34,0 %	30,9 %	35,3 %
Total général	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

En 2018-2019, 31,8 % des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel du bassin de Bruxelles suivent une option groupée du secteur économie.

Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la durée théorique de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire de plein exercice est de douze ans. Une proportion importante d'élèves ne suit pas cette trajectoire. En 2018-2019, 13 % des élèves de l'enseignement primaire ordinaire sont en retard scolaire¹. C'est le cas de 44 % des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice². Ces proportions ont évolué dans le temps, notamment en raison de certaines modifications décrets de l'organisation de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant entre en première année primaire l'année civile durant laquelle il atteint six ans. Après un parcours de douze ans, il devrait, en théorie, sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses dix-huit ans. C'est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, un pourcentage important d'élèves présente un retard scolaire.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2018-2019 (fig. 11.1)

Le pourcentage d'élèves à l'heure diminue de manière quasi linéaire dès la troisième maternelle³ (M3). En cinquième et sixième années primaires (P5 et P6), 16 % des élèves sont en retard scolaire. En première secondaire (S1), le taux de retard s'élève à 22 %. Il est encore plus important en deuxième (33 %). En cinquième année, ce sont plus de 59 % des élèves qui ont dépassé l'âge légal de scolarisation.

On note un taux de retard moins important en sixième primaire. Cela peut s'expliquer par le fait que dans l'enseignement primaire, la durée théorique de scolarisation est de six ans, mais peut atteindre sept, voire exceptionnellement huit ans⁴. De ce fait, un certain nombre d'élèves quittent prématurément la cinquième ou même la quatrième primaire pour entrer en première secondaire s'ils ont atteint 12 ans au 31 décembre.

De même, la diminution du retard scolaire entre la cinquième et la sixième année secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers la formation ou l'enseignement en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de dix-huit ans, limite de l'obligation scolaire.

Évolution du taux de retard scolaire par sexe, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 11.2)

En 2018-2019, 13 % des élèves de l'enseignement ordinaire primaire sont en retard scolaire. C'est le cas de 44 % des élèves qui fréquentent l'enseignement ordinaire secondaire de plein exercice. On note une légère baisse du taux de retard à partir de 2009-2010 en primaire et de 2012-2013 en secondaire.

Depuis dix ans, invariablement, les garçons sont plus nombreux à être en retard que les filles et cette différence se maintient durant tout le parcours scolaire. En 2018-2019, cette différence est de 2 points de pourcentage en primaire et de 8 points de pourcentage en secondaire.

Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 11.3)

Les années d'études charnières durant lesquelles se produit un retard scolaire important sont analysées dans ce graphique : début et fin de primaire (en P1 et en P5), premier degré de l'enseignement secondaire (S1 et S2), et début des deuxième et troisième degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire.

En 2018-2019, 7 % des élèves sont en retard en première primaire et 16 % le sont en cinquième primaire. Ce taux de retard a tendance à se stabiliser ces dernières années.

En dix ans, le taux de retard scolaire le plus élevé en première et deuxième années du secondaire s'observe en 2011-2012 (40 %). Depuis lors, une diminution s'opère en deuxième année (33 % en 2018-2019). En première année, une diminution de 18,6 %, s'observe entre 2011-2012 et 2018-2019. En troisième année secondaire, le taux de retard scolaire est de 54 % en 2011-2012. Une légère baisse s'est ensuite amorcée pour atteindre 47 % en 2018-2019. En cinquième année, le retard scolaire plafonne à environ 60 % depuis dix ans.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires en 2018-2019 (fig. 11.4)

La structure du retard scolaire varie en fonction des formes d'enseignement fréquentées. Le taux de retard en troisième secondaire s'élève à 24 % dans la forme générale, à 84 % dans le professionnel, à 75 % dans le technique de qualification et à 50 % dans le technique de transition. C'est dans la forme professionnelle que le taux de retard de deux ans et plus est le plus élevé. En troisième professionnelle, 19 % des garçons et 17 % des filles sont âgés de 17 ans ou plus et sont donc en retard d'au moins trois ans. En cinquième professionnelle, un tiers des élèves ont 19 ans ou plus. La forme professionnelle est la seule dans laquelle les filles ne sont pas plus nombreuses à être à l'heure. Les taux de retard progressent encore en cinquième année. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

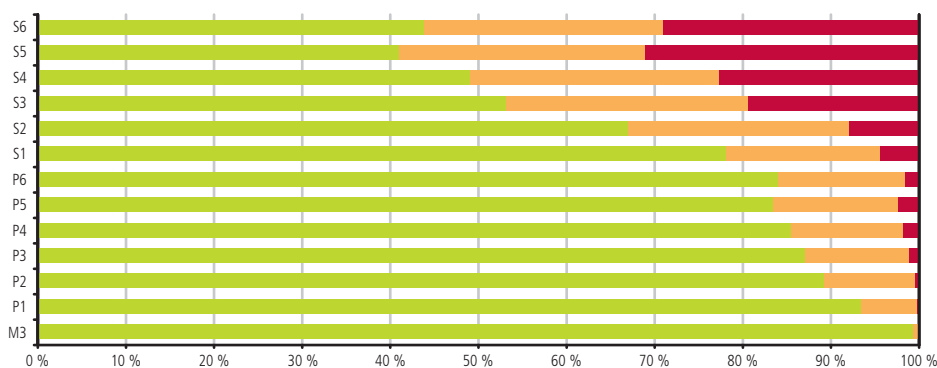
1 Il s'agit ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'âge légal de la scolarisation et non pas par rapport à l'apprentissage. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en première primaire l'année où il atteint 7 ans est considéré en retard scolaire durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

2 Les élèves qui fréquentent une septième année et le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.

3 En troisième maternelle, le taux de retard est le rapport (%) entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternel et le nombre d'élèves âgés de 5 ans et plus inscrits en maternel.

4 Voir Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

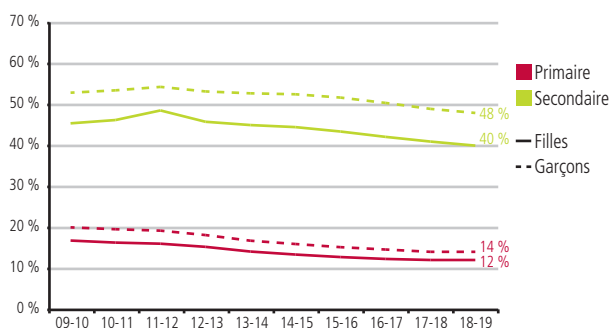
11.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2018-2019



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans et plus

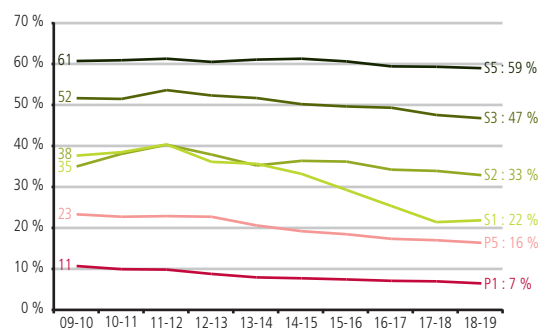
En 4^e année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 86 % des élèves sont à l'heure, 13 % en retard scolaire d'un an et 2 % en retard de 2 ans et plus. En 4^e année du secondaire ordinaire (S4), 49 % des élèves sont à l'heure, 28 % sont en retard scolaire d'un an, 23 % en retard de 2 ans ou plus.

11.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe, dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2009-2010 à 2018-2019



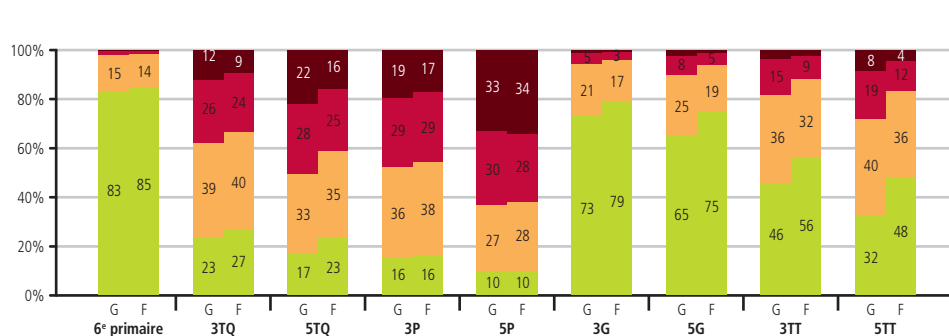
En 2018-2019, dans le primaire, 14 % des garçons et 12 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 48 % des garçons et 40 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

11.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, 7 % des élèves de 1^{re} année primaire (P1) sont en retard et 16 % le sont en 5^e primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 22 % en 1^{re} année (S1), à 33 % en S2, à 47 % en S3 et à 59 % en S5.

11.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6^e année primaire, 3^e et 5^e années secondaires en 2018-2019



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans
- Retard de trois ans et plus

En 2018-2019, 85 % des filles inscrites en 6^e primaire sont à l'heure ; ce taux est de 79 % dans les classes de 3^e secondaire générale (3G).

En 2018-2019, 3 % des élèves de l'enseignement primaire et 12,4 % des élèves de l'enseignement secondaire de plein exercice sont redoublants. L'évolution du taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Le redoublement est un phénomène important du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet indicateur donne des éclairages sur l'évolution des taux de redoublants¹ dans l'enseignement ordinaire primaire et secondaire de plein exercice² de 2009-2010 à 2018-2019. Dans l'enseignement maternel, un élève est dit « redoublant » quand il est toujours inscrit dans l'enseignement maternel à six ans (il y a donc été maintenu une année scolaire de plus que la normale). Dans l'enseignement primaire, un élève est « redoublant » lorsqu'il est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études. Dans l'enseignement secondaire, est considéré comme « redoublant » tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études (même s'il y effectue une année supplémentaire (2CC/2S)³). Néanmoins, à partir de 2005-2006, les élèves qui passent d'une première année différenciée (1D/1B) à une première année commune ne sont plus considérés comme redoublants. À partir de 2009-2010, les élèves qui passent d'une deuxième année différenciée (2D) à une deuxième année commune ne sont plus comptabilisés parmi les redoublants. Le « redoublant » ainsi défini permet de mettre en exergue l'aspect pédagogique du parcours des élèves⁴.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 12.1)

Le taux de maintien en 3^e maternelle (M3)⁵ baisse depuis 2009-2010, passant de 3,6 % à 0,6 % en 2018-2019. Bien que le taux de redoublants demeure le plus élevé au cours des deux premières années de l'enseignement primaire, il a toutefois tendance à diminuer : en première primaire (P1), ce taux passe ainsi de 6,7 % en 2009-2010 à 5,3 % en 2018-2019. En deuxième année primaire, le taux de redoublants décroît depuis 2009-2010 jusqu'en 2018-2019, passant de 4,9 % à 3,7 % (en légère augmentation par rapport à 2017-2018). En ce qui concerne la quatrième primaire, une diminution s'opère depuis 2009-2010 (3,6 %), pour atteindre en 2018-2019, 2,3 %. En troisième et cinquième primaires, les taux de redoublants oscillent ces deux dernières années autour de 2,6 %. La sixième primaire présente un taux de redoublants de 1,1 % en 2018-2019. Celui-ci peut s'expliquer par le fait que, sauf dérogation, les élèves de treize ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire. Le taux d'obtention du CEB⁶ et l'entrée dans le premier degré différencié peuvent également expliquer les fluctuations du taux de redoublants observées en sixième primaire.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2009-2010 à 2018-2019 (fig. 12.2)

Les taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice⁷ sont supérieurs à ceux observés dans l'enseignement primaire. Ils présentent d'importantes variations d'une année d'études à une autre. Depuis dix ans, la dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes successives du premier degré⁸, qui prévoyaient que ce degré devait être parcouru en trois ans maximum⁹. Depuis 2015-2016, la première année complémentaire (1S) a été supprimée (sauf dérogation) et la possibilité d'effectuer une année supplémentaire (2S) n'existe plus qu'au terme d'une deuxième année commune (2C). De 2009-2010 à 2011-2012, les taux de redoublants augmentent au premier degré pour atteindre 14,1 % en première année et 10,3 % en deuxième année. Une diminution s'amorce ensuite en première, pour atteindre 0,1 % en 2018-2019. Cette diminution du taux de redoublants s'explique par la récente suppression de la première année complémentaire (1S). Parallèlement, la courbe du taux de redoublants est en nette augmentation pour les élèves qui fréquentent une deuxième. Ce taux s'élève à 15,7 % en 2018-2019. Les troisième, quatrième et cinquième années de l'enseignement ordinaire secondaire présentent des taux de redoublants importants. Les taux les plus élevés concernent la S3, ils varient au cours de la période autour de 20 %. Les taux de redoublants plus bas, en S6 (6 % en 2018-2019) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Taux de redoublants en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire, selon le profil d'école en 2018-2019 (fig. 12.3)

Le profil est un regroupement d'écoles en fonction du type d'études organisées dans l'école. L'appartenance à un profil permet à l'équipe éducative d'une école d'avoir accès aux valeurs de référence des indicateurs pour les écoles du même profil afin d'établir un état des lieux et un diagnostic en vue de la rédaction du plan de pilotage de l'école. En 2018-2019, le taux de redoublants en 3^e année de l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevé dans les écoles à majorité qualifiante (29,1 %) que dans les écoles secondaires mixtes (20,3 %) et dans les écoles à majorité de transition 11,2 %. En 5^e année de l'enseignement secondaire ordinaire, cette observation est également valable avec néanmoins des taux de redoublants inférieurs à ceux de 3^e année.

1 Les éditions précédentes des *Indicateurs de l'enseignement* présentent le taux de redoublants depuis 1992-1993. Le taux de redoublants scolarisés en 2018-2019 est calculé en divisant le nombre d'élèves qui sont redoublants en 2018-2019 par le nombre d'élèves inscrits en 2018-2019 par profil d'école.

2 Les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale ne sont pas comptabilisés.

3 Les données statistiques incluent les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de deuxième année secondaire et considèrent donc les élèves de 2CC (2S) comme redoublants.

4 Dans l'indicateur 3 (Le coût de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles), est considéré comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études.

5 Voir Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

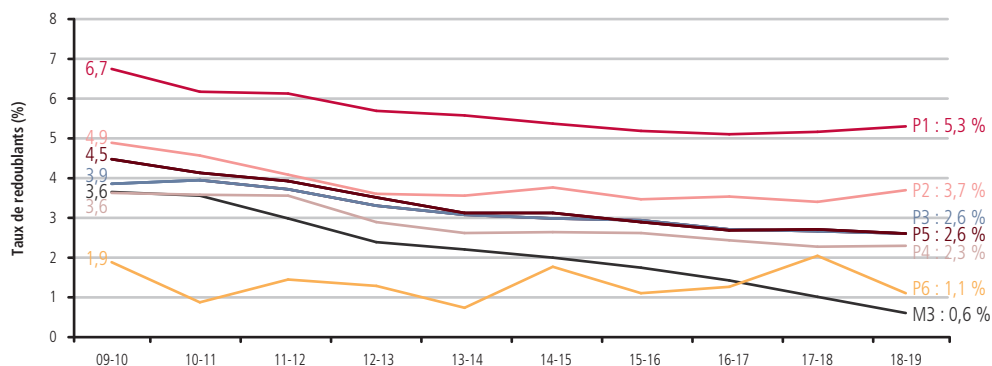
6 Voir l'indicateur 19 (*Obtention du Certificat d'Études de Base*).

7 Les élèves qui fréquentent une septième année ou le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.

8 Voir Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

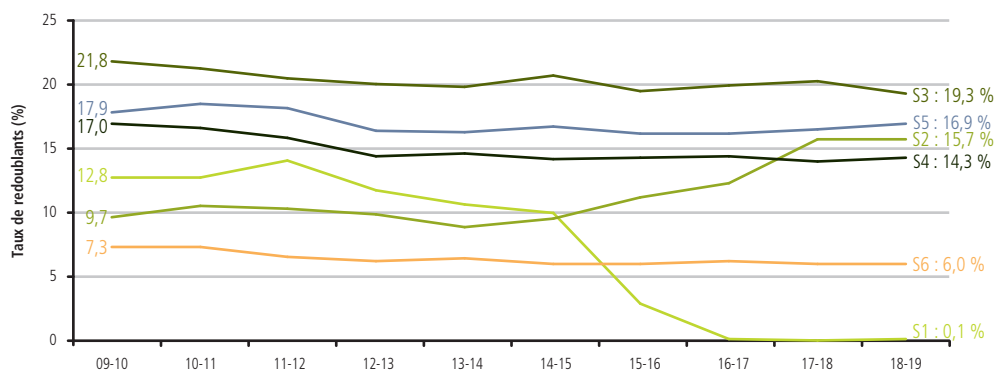
9 Voir Décret relatif à l'organisation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

12.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2009-2010 à 2018-2019



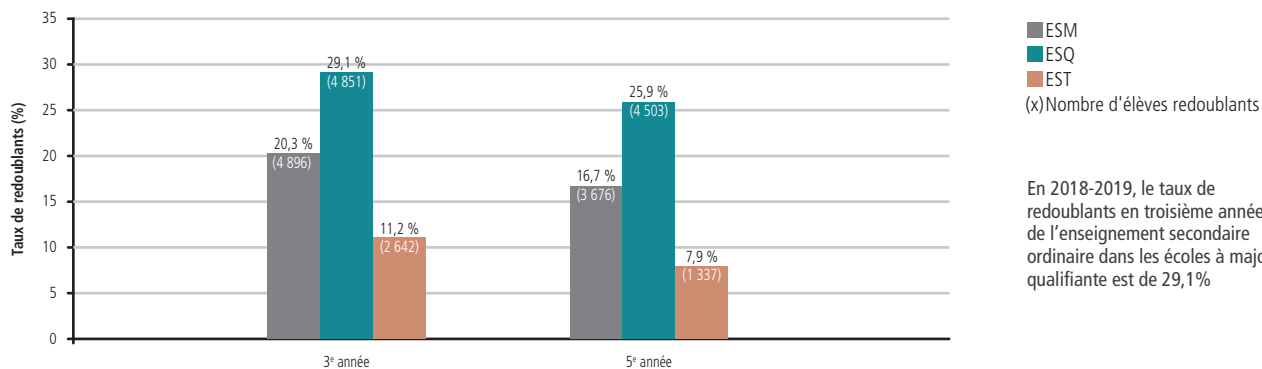
En 2018-2019, 5,3 % des élèves fréquentant la 1^{re} année primaire (P1) sont redoublants ; c'est le cas de 3,7 % en 2^e primaire, et de 2,6 % en 3^e primaire. La même année scolaire, 0,6 % d'élèves sont maintenus en 3^e maternelle (M3).

12.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2009-2010 à 2018-2019



En 2018-2019, il y a 15,7 % de redoublants en 2^e année secondaire. En 3^e année, ils sont 19,3 % à redoubler et en 5^e année, 16,9 %.

12.3 Taux de redoublants scolarisés en 3^e et 5^e années de l'enseignement secondaire ordinaire, selon le profil d'école en 2018-2019



En 2018-2019, le taux de redoublants en troisième année de l'enseignement secondaire ordinaire dans les écoles à majorité qualifiante est de 29,1 %

13 Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

Les élèves qui doublent une troisième ou une cinquième année secondaire ne recommencent pas tous leur année dans la même forme d'enseignement. Parmi les élèves qui fréquentent une troisième année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ) en 2017-2018, moins d'un sur cinq recommence une troisième année en 2018-2019. D'autre part, en 2018-2019, environ trois redoublants sur dix sont accueillis en 3TQ.

Enfin, le taux de redoublement généré en troisième et en cinquième est plus élevé pour les élèves qui subissent déjà un retard scolaire ainsi que pour les garçons.

Cet indicateur traite du taux de redoublement généré¹ en troisième et cinquième secondaire en 2017-2018 selon la forme d'enseignement. Il s'agit ici des redoublants que génèrent une année et une forme d'enseignement. Sont donc concernés les élèves qui échouent en troisième ou en cinquième en 2017-2018, quelle que soit la forme d'enseignement qu'ils suivront en 2018-2019. Sont prises en compte l'année et la forme d'enseignement dans lesquelles l'élève redouble, et non pas l'année et la forme d'enseignement qui les accueilleront lorsqu'ils recommenceront leur année scolaire en 2018-2019. Le taux de redoublement généré se distingue du taux de redoublants « scolarisés »². Ce dernier porte quant à lui sur les redoublants inscrits en 2018-2019 en troisième ou en cinquième année secondaire selon la forme d'enseignement qu'ils fréquentent, indépendamment de la forme qu'ils suivaient l'année précédente.

Redoublement généré en 2017-2018 et scolarisé en 2018-2019 : taux et effectifs (fig. 13.1)

En 2017-2018, parmi les élèves inscrits en troisième générale, 16 % échouent et doivent recommencer leur année, soit 5 480 élèves. Néanmoins, en 2018-2019, 11 % des élèves inscrits en troisième générale y sont redoublants, soit 3 928 élèves. Dans cette forme d'enseignement, le taux de redoublement généré est donc supérieur au taux de redoublants scolarisés. Alors que la forme générale génère un nombre relativement important de redoublants, elle n'en accueille qu'une faible part et conduit les autres vers les autres formes d'enseignement secondaire. Ce phénomène s'inverse fatalement au niveau des formes de qualification : en troisième année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ), le taux de redoublement généré s'élève à 18 % et le taux de redoublants scolarisés à 31 %. En troisième année de la forme professionnelle, le taux de redoublement généré s'élève à 25 % et le taux de redoublants scolarisés à 27 %. En troisième année de la forme technique ou artistique de transition (3TT), ces différents taux sont relativement semblables. Les mouvements s'observent également en cinquième année, avec une amplitude moindre.

Taux de redoublement généré en 2017-2018 selon le retard scolaire (fig. 13.2)

Le taux de redoublement généré varie fortement selon que l'élève est déjà en retard scolaire ou non en 2017-2018. En troisième année de la forme technique ou artistique de qualification ainsi qu'en troisième générale, les élèves en retard scolaire ont davantage tendance à redoubler. Cette tendance s'inverse toutefois pour la forme technique ou artistique de transition et la forme professionnelle où les élèves à l'heure redoublent plus fréquemment que ceux qui sont en retard scolaire. En cinquième année, le phénomène

semble se généraliser, le retard scolaire génère systématiquement plus de redoublement. En moyenne, en troisième année, ce taux est de 17 % pour les élèves à l'heure et de 21 % pour les élèves en retard scolaire. En cinquième année, l'écart se renforce avec des taux respectifs de 10 % et 20 %.

Taux de redoublement généré en 2017-2018 selon le sexe (fig. 13.3)

Le taux de redoublement généré est systématiquement plus important pour les garçons que pour les filles, que ce soit en troisième ou en cinquième année, quelle que soit la forme d'études. En moyenne, en troisième année, ce taux est de 15 % pour les filles et de 22 % pour les garçons et, en cinquième année, ces taux sont respectivement de 13 % et 19 %. Cet écart entre les filles et les garçons se marque plus faiblement dans la forme professionnelle.

Taux de redoublement généré en 3^e et 5^e année de la section de qualification en 2017-2018 selon la catégorie³ d'école (fig. 13.4)

Ces graphiques concernent exclusivement les élèves qui suivaient, l'année précédente (en 2017-2018), une troisième ou une cinquième année de l'enseignement de formes professionnelle et technique de qualification (section de qualification). Le taux de redoublement généré est abordé à partir de la catégorie⁴ de l'école que fréquentait l'élève l'année précédente. Cette analyse permet notamment d'observer si certaines catégories d'écoles génèrent plus (ou moins) de redoublement chez ces élèves. Les élèves de troisième année de l'enseignement de qualification (formes professionnelle et technique de qualification) se répartissent comme suit : 40,9 % fréquente une école mixte (ESM) ; 58,6 % sont inscrits dans une école à majorité qualifiante (ESQ) et 0,48 % sont issus d'une école à majorité de transition (EST). Les élèves de cinquième année de l'enseignement de qualification (formes professionnelle et technique de qualification) se répartissent quant à eux de la manière suivante : 40,4 % fréquente une école mixte (ESM) ; 58,5 % sont inscrits dans une école à majorité qualifiante (ESQ) et 1,08 % sont issus d'une école à majorité de transition (EST). En ce qui concerne les élèves de troisième année, le taux de redoublement généré par les écoles de catégorie ESM1 (ISE moyen le plus faible) s'élève à 25 % contre 16 % pour les écoles de catégorie ESM4 (ISE moyen le plus élevé). Le taux de redoublement généré par les écoles de catégorie ESQ1 est de 28 %. Pour les élèves de cinquième année, le taux de redoublement généré par les écoles de catégorie ESM4 est de 19 %. Il varie de 22 % à 18 % dans les écoles de catégorie ESQ. Globalement, le taux de redoublement généré diminue au plus l'ISE est favorable quel que soit le profil d'école.

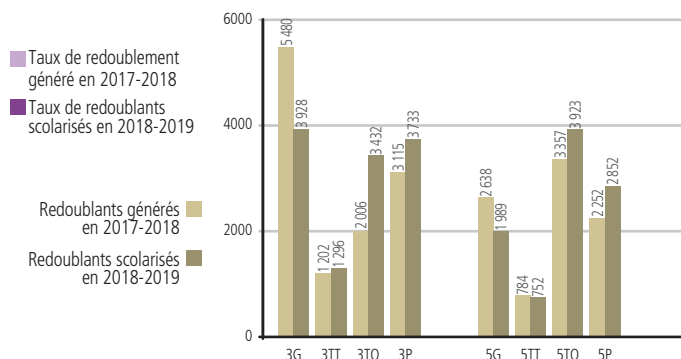
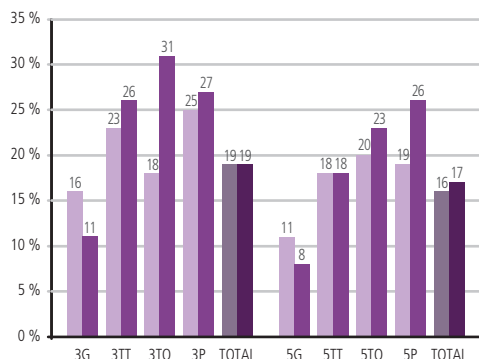
1 Le taux de redoublement généré en 2017-2018 s'obtient en divisant nombre d'élèves qui redoubleront en fin d'année (2017-2018) par le nombre d'élèves inscrits en 2017-2018 selon l'année d'étude fréquentée. Comme le nombre d'élèves par année d'étude n'est pas strictement égal d'une année scolaire à l'autre, les taux de redoublants par année d'études peuvent être légèrement différents des taux de redoublement généré (fig. 12.1)

2 Les redoublants « scolarisés » correspondent à ceux présentés dans l'indicateur 12 (*Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*). Le taux de redoublants scolarisés se calcule en divisant le nombre d'élèves identifiés comme redoublants en 2017-2018 par le nombre d'élèves inscrits en 2018-2019.

3 Voir indicateur 5 relatif aux profils et catégories d'écoles.

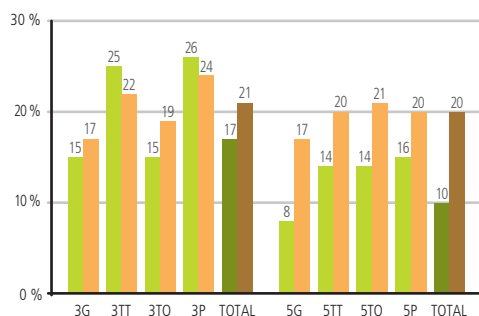
4 Voir glossaire p. 84

13.1 Redoublement généré en 2017-2018 et scolarisé en 2018-2019 : taux et effectifs



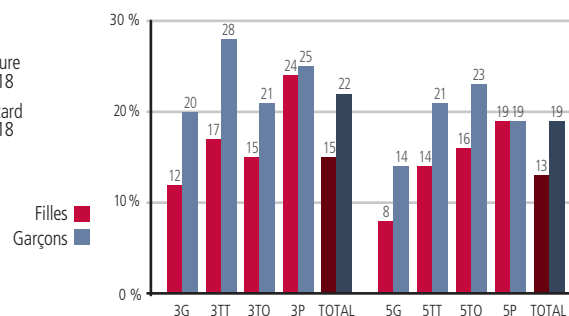
Parmi les élèves inscrits en 3G en 2017-2018, 5 480 (soit 16 %) redoublent en fin d'année (= redoublement généré). Cependant, parmi les élèves inscrits en 2018-2019, seuls 3 928 (soit 11 %) recommencent leur année en 3G en 2017-2018 (= redoublants scolarisés). Les autres redoublent en 3TT, 3TQ ou 3P.

13.2 Taux de redoublement généré en 2017-2018 selon le retard scolaire



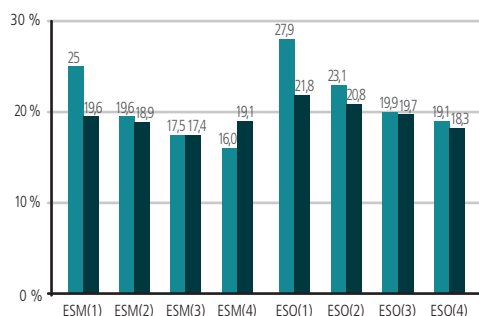
Parmi les élèves de troisième année générale à l'heure, 15 % redoublent l'année suivante. Parmi les élèves de troisième année générale en retard scolaire, 17 % doublent l'année suivante.

13.3 Taux de redoublement généré en 2017-2018 selon le sexe

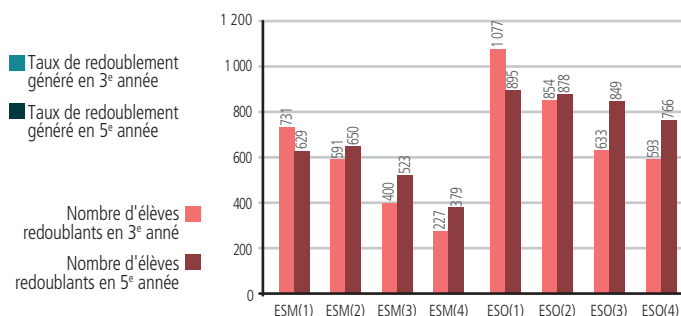


Parmi les filles inscrites en troisième année générale, 12 % redoublent l'année suivante. C'est le cas de 20 % des garçons.

13.4 Taux de redoublement généré en 3^e et 5^e année de la section de qualification en 2017-2018 selon la catégorie d'école



Parmi les élèves inscrits en troisième année dans une école de catégorie ESQ3, 19,9% redoublent l'année suivante. C'est le cas de 19,7% des élèves de cinquième année du même type d'école.



Parmi les élèves inscrits en troisième année dans une école mixte de catégorie ESM2, 591 élèves redoublent l'année suivante. C'est le cas de 650 élèves de cinquième année du même type d'école.

4 Changements d'école dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'école sans pour autant déménager. En 2018-2019, ce taux concerne 6,9 % des élèves de l'enseignement primaire et 11,7 % des élèves de l'enseignement secondaire. Le taux de redoublement est, de manière générale, plus important parmi les élèves qui changent d'école en cours de scolarité. Il est en moyenne trois fois plus important. Ces nombreux changements d'école produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Ils posent aussi la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'école en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1^{er} septembre 2008, des dispositions décrétales¹ visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application. Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'école qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2018 et le 15 janvier 2019. Il n'est pas tenu compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'école. Sont comptabilisés dans cet indicateur uniquement les élèves qui suivent l'enseignement ordinaire de plein exercice.

Pourcentages d'élèves ayant changé d'école entre 2017-2018 et 2018-2019 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2017-2018 (fig. 14.1)

Cette partie porte sur les élèves ayant changé d'école selon qu'ils ont changé de lieu de domicile ou non². Au total, dans l'enseignement primaire et secondaire, 11,5 % des élèves changent d'école (9,4 % ne changent pas de domicile et 2,1 % déménagent). Dans l'enseignement primaire, les élèves ayant changé d'école (9,5 %) se répartissent comme suit : 6,9 % des élèves ont uniquement changé d'école et 2,5 % ont également changé de domicile. C'est à l'issue de la deuxième année que le taux de changement d'école semble le plus élevé³.

Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués parmi les élèves qui changent d'école sans changement de domicile (11,7 %). Ce taux, au sein du premier degré⁴ (S1 et S2) est de 12,4 %. Les élèves qui étaient en deuxième année complémentaire (2S) représentent la part la plus importante des élèves qui poursuivent leur scolarité en changeant d'école (39,1 %). À l'inverse, les élèves ayant terminé la cinquième année générale sont ceux qui en changent le moins⁵ (4,6 %). Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'école sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 15,4 % des élèves changent d'école, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (15,3 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de transition (17,8 %). À l'issue de la cinquième secondaire, 7 % des élèves changent d'école.

Taux de redoublement généré en 2017-2018, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2017-2018 selon que les élèves ont changé d'école (fig. 14.2)

Ce graphique présente le taux de redoublement généré en 2017-2018 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice selon qu'ils ont changé d'école ou non, et en fonction de l'année d'étude suivie en 2017-2018. Ne sont pris en considération que les élèves qui n'ont pas déménagé. Entre deux années d'études effectuées au primaire, 9,2 % des élèves changeant d'école sont redoublants alors que parmi les élèves restés dans la même école, seuls 2,8 % d'élèves sont redoublants. Pour les élèves qui terminent leur première année primaire, ces taux atteignent respectivement 18,4 % et 4,2 %.

L'analyse du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire montre que 13,5 % des élèves ayant changé d'école sont redoublants, contre 7,8 % des élèves qui n'ont pas changé d'école. Dans le deuxième degré, le taux de redoublement généré est trois fois plus important parmi les élèves qui ont changé d'école. En cinquième année de l'enseignement secondaire, le changement d'école d'un élève dans la forme générale est onze fois plus fréquent s'il redouble, et cinq à sept fois plus fréquent s'il redouble dans les autres formes.

Parmi les élèves changeant d'école en cours de scolarité, le taux de redoublement est, de manière générale, plus important. Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'école, il semble toutefois en expliquer la plupart, notamment en début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Décret portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire (M.B. 31-08-2006).

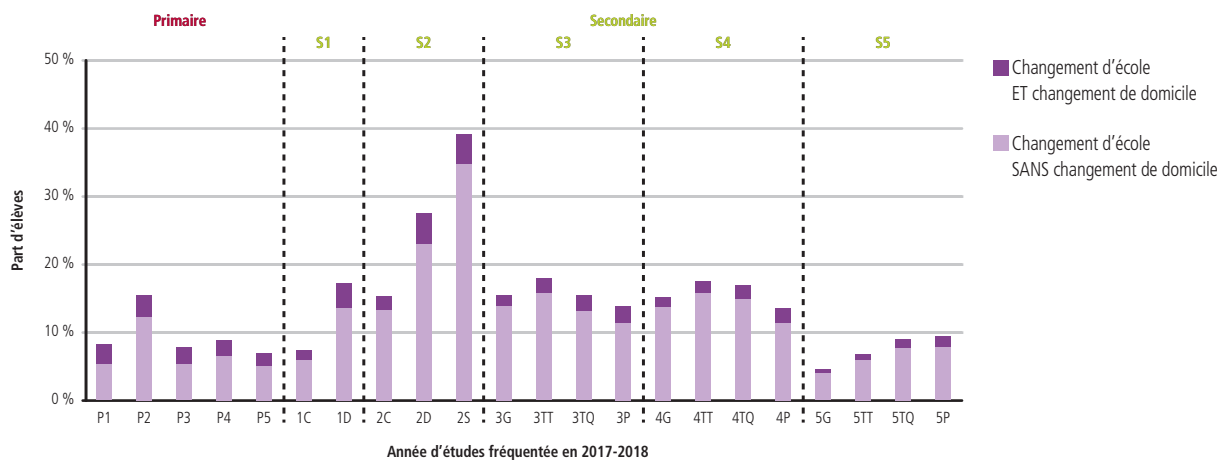
2 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève. On parlera alors de déménagement.

3 Le numéro FASE école est utilisé pour calculer le taux de changement d'école. Il est toutefois complexe, au travers de cette donnée, de tenir compte de l'ensemble des restructurations et des mouvements dont les écoles font l'objet, sur le terrain.

4 Les élèves inscrits en 2^e année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2015-2016 et qui l'année suivante se situent dans une 3^e année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certaines écoles n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'école.

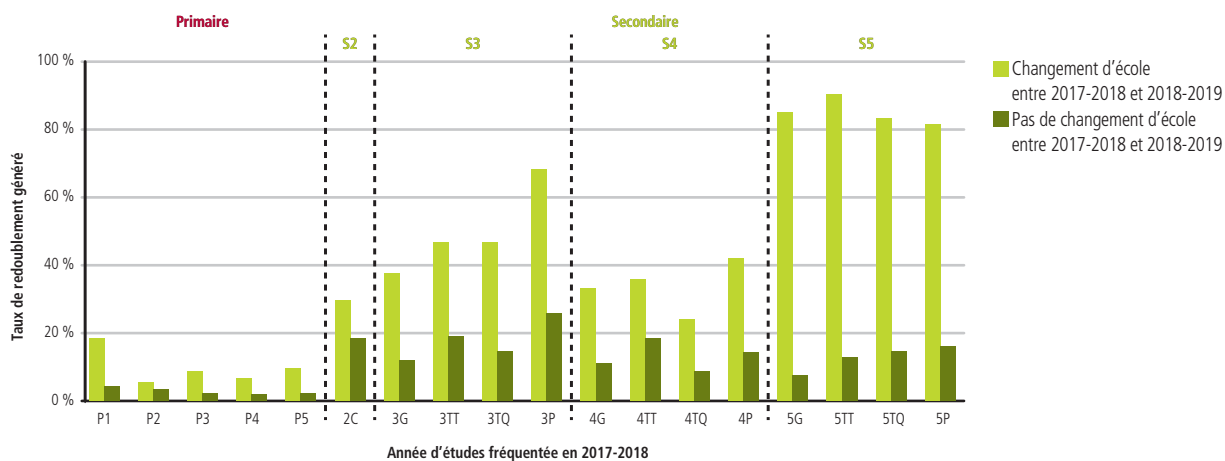
5 L'obligation de suivre la même grille horaire entre la 5^e et la 6^e année justifie un changement d'école plus complexe.

14.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'école entre 2017-2018 et 2018-2019 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2017-2018



Parmi les élèves ayant fréquenté une 2S en 2017-2018, 34,7 % ont changé d'école sans avoir déménagé, et 4,4 % ont changé simultanément d'école et de domicile.

14.2 Taux de redoublement généré en 2017-2018, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2017-2018 selon que les élèves ont changé d'école



Le taux de redoublement généré s'élève à 85 % parmi les élèves en cinquième générale ayant changé d'école contre 7,4 % parmi ceux qui sont restés dans la même école.

15 Parcours d'élèves entrants pour la première fois en 4^e année de la section de qualification en 2017-2018

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'issue d'une troisième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, 17 820 élèves entrent en 4^e année de la section de qualification (technique et professionnelle) de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2017-2018. En 4^e professionnelle, les filles sont au nombre de 3191 et les garçons de 4030, âgés de 14 à 25 ans. En 4^e technique de qualification, on dénombre 5 347 filles et 5 252 garçons âgés de 14 à 22 ans.

Origine des élèves entrants pour la première fois en 4^e année de la section de qualification : taux et effectifs (fig. 15.1)

En 2017-2018, parmi les élèves qui entrent pour la première fois en quatrième technique de qualification, 20,2 % (2 143 élèves) sont issus de la troisième année de transition générale, 6,7 % (713 élèves) de troisième année de transition technique et 73 % (7 739 élèves) de troisième année de technique de qualification. Parmi les élèves qui entrent pour la première fois en quatrième professionnelle en 2017-2018, 3,1 % (221 élèves) des élèves sont issus d'une troisième année de transition générale, 1,5 % (105 élèves) de troisième transition technique, 9,7 % (703 élèves) de troisième technique de qualification et 85,7 % (6 192 élèves) de troisième professionnelle. Les élèves qui entrent pour une première fois en quatrième année de la section de qualification étaient-ils redoublants en troisième ? Des analyses complémentaires ont permis de mettre en évidence qu'en 2016-2017, l'année précédant leur entrée pour la première fois en quatrième année de la section de qualification, 20 à 45 % des élèves étaient déjà redoublants. Parmi les élèves de quatrième technique de qualification, 31,6 % (678 élèves) en provenance de la troisième transition générale étaient redoublants en 2016-2017. C'est le cas de 36,9 % (263 élèves) des inscrits en troisième transition technique en 2016-2017 et 31 % (2 402 élèves) des inscrits en troisième technique de qualification la même année. Dans l'enseignement professionnel, 35,7 % (79 élèves) en provenance de la troisième transition générale sont redoublants en 2016-2017. Ils sont 42,9 % (45 élèves) en provenance de la troisième transition technique, 44 % (309) de la troisième technique de qualification et 22,4 % (1 386 élèves) d'une troisième professionnelle.

Pourcentage d'élèves de 4^e année de la section de qualification, en 2017-2018, entamant pour la première fois une option dans un secteur (fig. 15.2)

En quatrième année technique de qualification, approximativement un élève sur cinq entame pour la première fois des études dans le secteur Hôtellerie-Alimentation (18,6 %), en Construction (19,3 %), en Industrie (19,6 %) et en Agronomie (21,9 %). Dans le secteur des Sciences Appliquées, ils sont 35 % en provenance d'autres secteurs et 45,3 % dans le secteur Beaux-Arts. En quatrième année professionnelle, 10,1 % des élèves du secteur Services aux Personnes commencent des études pour la première fois dans ce secteur. Dans le secteur Habillement, ils sont 25 % dans la même situation. Des analyses complémentaires révèlent que 6,8 % des élèves de 4TQ en provenance d'une 3TQ changent de secteur et que 9,6 % des élèves de 4P en provenance de 3P également. Ces analyses nous permettent de conclure que les taux d'élèves entamant pour une première fois une option dans un secteur entre la 3^e et 4^e année de la section de qualification sont essentiellement la conséquence d'un passage de l'enseignement de la section de transition¹ à la section de qualification entre les deux années.

Pourcentage d'élèves de 4^e année de la section de qualification, en 2017-2018, poursuivant une option dans le même secteur en 5^e année en 2018-2019 (fig. 15.3)

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la transition entre la quatrième année

et la cinquième marque le passage du degré d'orientation au degré de détermination. Après avoir expérimenté une ou plusieurs options au second degré, l'élève se détermine de façon plus spécifique. Bien que le 3^e degré ne soit pas celui de l'orientation, on observe néanmoins des changements de secteur, et donc d'option groupée, entre la 4^e et 5^e année. Dans l'enseignement technique de qualification, dans les secteurs Beaux-Arts et Sciences Appliquées, sept élèves sur dix poursuivent des options du même secteur entre la 4^e et la 5^e année. Dans le secteur Habillement, ils sont 85 %, en Economie 86 %, en Arts Appliqués 87 %, en Agronomie 88 % et en Industrie 90 %. Dans l'enseignement professionnel, dans le secteur Habillement, 69 % des élèves poursuivent des options dans ce secteur entre la 4^e et la 5^e année. Ils sont 83 % dans le secteur des Arts appliqués. Enfin, dans les autres secteurs, plus ou moins neuf élèves sur dix entament des options dans le même secteur entre la 4P et la 5P. Le secteur des Services aux Personnes et le secteur Economie sont les secteurs qui accueillent proportionnellement le plus d'élèves ne poursuivant pas des études dans le même secteur entre la 4^e et la 5^e année.

Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire en quatrième année de la section de qualification (fig. 15.4)

Dans la section de qualification, le retard scolaire est très variable en fonction de la forme d'enseignement suivie. En quatrième technique de qualification 28,9% des élèves sont à l'heure contre 14,3% en quatrième professionnelle². Quatre élèves sur dix ont une année de retard quelle que soit la forme d'enseignement suivie. Les élèves ayant deux ans de retard et plus représentent 29,5% des élèves en 4TQ et 45,5% des élèves en 4P.

Pourcentage des élèves à l'heure en fonction du secteur suivi en quatrième année de la section de qualification (fig. 15.5)

Des analyses complémentaires mettent en évidence que la part des élèves à l'heure varie également en fonction du secteur de l'option groupée suivie. En 4TQ, plus ou moins un élève sur deux est à l'heure dans les secteurs 1 (Agronomie), 5 (Habillement), 4 (Hôtellerie-Alimentation) et 3 (Construction). Ils sont 34,4% dans le secteur 10 (Beaux-arts) et 34,1% dans le secteur 2 (Industrie). A l'exception du secteur Economie (21%), près de trois élèves sur dix sont à l'heure dans les autres secteurs. En 4P, la part la plus importante des élèves à l'heure sont inscrits dans le secteur Agronomie (33,5%). Vient ensuite la part d'élèves des secteurs 3 (Construction), 4 (Hôtellerie-Alimentation), 2 (Industrie) et 8 (Services aux personnes) avec respectivement 19,9%, 19,2%, 13,7% et 13,3%. Enfin, c'est dans les secteurs 5 (Habillement), 6 (Arts appliqués) et 7 (Economie) que les parts des élèves à l'heure sont les plus faibles (respectivement 8,3%, 6,4% et 8%).

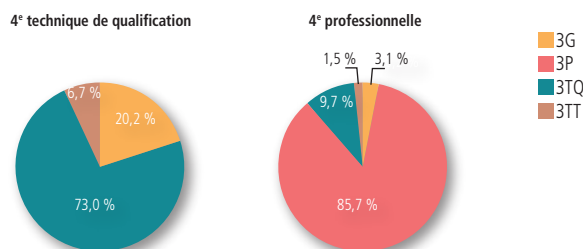
Situation scolaire en 2018-2019 des élèves de quatrième année de la section de qualification en 2017-2018 (fig. 15.6)

À l'issue de la 4^e technique de qualification, ils sont 11 % à redoubler, 3 % à sortir de l'enseignement en FW-B et 0,8 % à s'orienter vers l'alternance. À l'issue de la 4^e professionnelle, 15,3 % sont redoublants, 9,4 % sont sortis de l'enseignement en FW-B et 3,9 % suivent l'enseignement en alternance.

1 Les options de base de l'enseignement de transition n'appartiennent à aucun secteur.

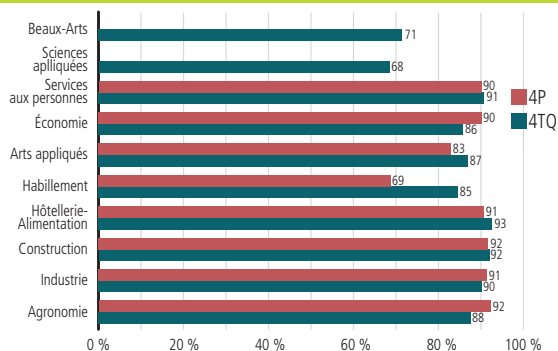
2 La moyenne des élèves à l'heure en 4^e année secondaire est de 49 % – indicateur 11

15.1 Origine des élèves entrants pour la première fois en 4^e année de la section de qualification : taux et effectifs



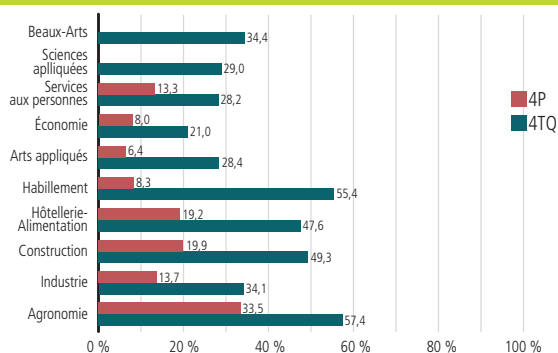
Parmi les élèves inscrits pour la première fois en 4 TQ en 2017-2018, 20,2 % se trouvent en 3^e année de transition générale en 2016-2017. En 4^e année professionnelle, ils sont 3,1 %

15.3 Pourcentage d'élèves de 4^e année de la section de qualification, en 2017-2018, poursuivant une option dans le même secteur en 5^e année en 2018-2019



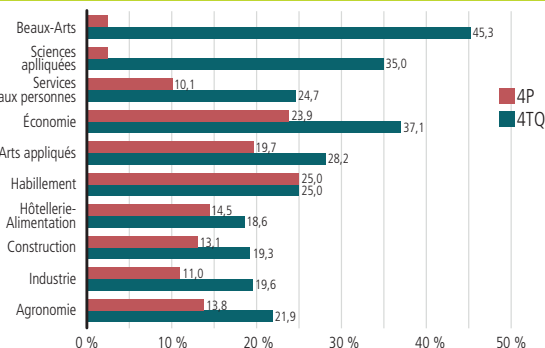
90 % des élèves de 4P poursuivent des options du secteur Services aux personnes entre la 4^e et la 5^e année

15.5 Pourcentage des élèves à l'heure en fonction du secteur suivi en quatrième année de la section de qualification



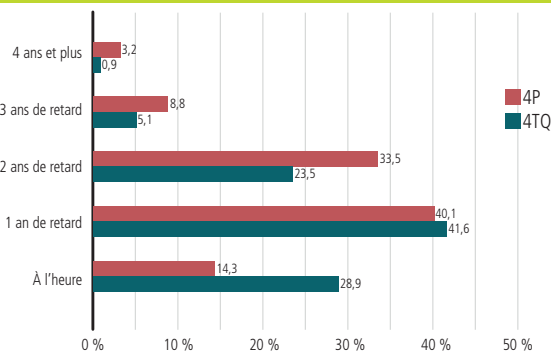
Parmi les élèves de 4^e année de la section de qualification, 57,4 % des élèves de 4TQ et 33,5 % des élèves de 4P du secteur Agronomie sont à l'heure.

15.2 Pourcentage d'élèves de 4^e année de la section de qualification, en 2017-2018, entamant une première fois une option dans un secteur



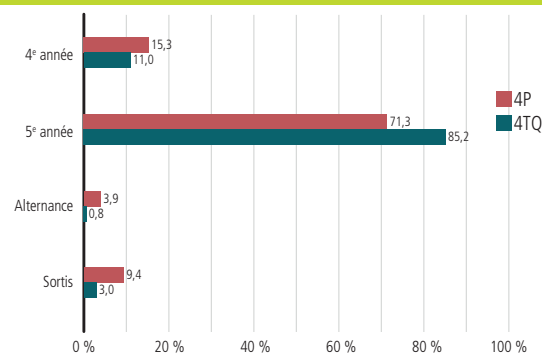
37,1 % des élèves de 4 TQ entament pour la première fois des études dans une option du secteur Économie.

15.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire en quatrième année de la section de qualification



Parmi les élèves de 4^e année de la section de qualification, 41,6 % des élèves de 4TQ et 40,1 % des élèves de 4P ont un retard scolaire de 1 an.

15.6 Situation scolaire en 2018-2019 des élèves de quatrième année de la section de qualification en 2017-2018



À l'issue de la 4^e année de l'enseignement professionnel, 3,9 % des élèves entament une formation dans l'enseignement en alternance.

16 Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage, est organisé uniquement au niveau primaire. Il recense principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire. L'enseignement spécialisé de type 8 vise la réintégration des élèves dans l'enseignement ordinaire. En 2018-2019, 63 % des élèves qui fréquentaient le type 8 l'année précédente entament leur année dans l'enseignement ordinaire, essentiellement en première année différenciée pour ce qui concerne le secondaire. Les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, particulièrement vers le type 1, tant dans le primaire que dans le secondaire.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur base d'un rapport d'inscription devraient bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques¹. Est précisé dans ce rapport, le type d'enseignement spécialisé que l'élève devrait suivre.

L'enseignement spécialisé de type 8, organisé au niveau primaire uniquement, est destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage² : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la scolarisation dans l'enseignement ordinaire.

Ce type d'enseignement rassemble 41,3 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé en 2018-2019³. Afin d'approcher la problématique de l'intégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires : entre 2012-2013 et 2013-2014 d'une part et entre 2017-2018 et 2018-2019 d'autre part.

Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2013-2014 et en 2018-2019 ; et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2013-2014 et en 2018-2019 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire l'année précédente (fig. 16.1)

Ces graphes répondent à la question suivante : où étaient les élèves l'année scolaire précédant leur entrée dans l'enseignement de type 8 ?

En 2013-2014, 30% des élèves (2 053 élèves) de l'enseignement spécialisé de type 8 le fréquente pour la première fois. Alors qu'en 2018-2019, cela concerne 37 % des entrants dans le type 8, soit 2 778 élèves.

En 2013-2014, 13 % des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 proviennent de l'enseignement maternel ordinaire. En 2018-2019, ils sont 11 %.

En 2013-2014, l'entrée dans le type 8 avait plutôt tendance à diminuer au fil du parcours dans l'enseignement ordinaire. En 2018-2019, la provenance des élèves qui entrent dans le type 8 est moins linéaire. En effet, en 6 ans, on note qu'ils sont proportionnellement moins nombreux à venir d'une première primaire et plus nombreux à provenir d'une troisième, d'une quatrième ou d'une cinquième primaire.

Par ailleurs, près de 3 % des élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2012-2013 (1 926 élèves) et en 2017-2018 (2 519 élèves) selon la position scolaire l'année scolaire suivante (fig. 16.2)

Ce graphique présente les destinations scolaires des élèves qui quittent l'enseignement spécialisé de type 8 et répond donc à la question : où vont les élèves après avoir fréquenté l'enseignement de type 8 ?

La principale destination scolaire de ces élèves est l'enseignement secondaire ordinaire : ils sont 40 % à le fréquenter en 2013-2014 et 31 % en 2018-2019. Vient ensuite l'enseignement secondaire spécialisé : environ un tiers y poursuivent leur scolarité après avoir quitté le type 8. En 2013-2014, 15 % des élèves sortent du type 8 pour entrer en primaire ordinaire ; c'est le cas de 29 % en 2018-2019. L'analyse de ces deux périodes révèle qu'un glissement s'opère : en 2018-2019, les élèves ont davantage tendance à poursuivre leur parcours scolaire dans l'enseignement primaire ordinaire qu'auparavant, et l'enseignement secondaire ordinaire semble moins fréquenté par ces élèves.

Zoom sur les élèves quittant le type 8 en 2012-2013 et en 2017-2018 et poursuivant leur scolarité l'année suivante dans l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire (fig. 16.3)

Les destinations scolaires en primaire ont évolué depuis 2013-2014. Parmi les 432 élèves concernés en 2013-2014, 33 % poursuivent leur parcours dans l'enseignement spécialisé en changeant de type. En 2018-2019, c'est le cas de 18 % des élèves. Aussi, une diminution de l'orientation vers le type 1 est observée : ils représentent 12 % en 2013-2014 et 8 % en 2018-2019. Cette tendance s'observe également dans le type 3. De plus, la proportion d'élèves du type 8 entrant en primaire ordinaire est plus importante en 2018-2019 qu'en 2013-2014.

Parmi les élèves qui quittent le type 8, 1 419 élèves se retrouvent en secondaire en 2013-2014, et 1552 en 2018-2019 (fig. 16.2 b). La destination principale est l'enseignement ordinaire et plus particulièrement la première année différenciée (46 % en 2013-2014 et 41 % en 2018-2019). La poursuite des études dans l'enseignement spécialisé au niveau secondaire concerne 45 % d'élèves en 2013-2014 et 49 % en 2018-2019. Ils se répartissent majoritairement dans le type 1 et dans une moindre mesure, dans le type 3.

Des analyses complémentaires montrent que parmi les élèves sortants du type 8 en 2012-2013 et entrants au 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire en 2013-2014 (770 élèves), 54,8% sont inscrits dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire deux années scolaires plus tard, 26,8% au premier degré de l'enseignement secondaire et 5,2% ont réintégré l'enseignement secondaire spécialisé.

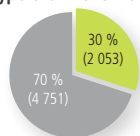
1 Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé – Art. 2 §1^{er}.

2 Idem – Art. 8 §8. « Le type 8 est destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles des apprentissages. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole et/ou dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul, sans qu'il y ait retard mental ou déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ils doivent être considérés comme des troubles complexes aux origines multifactorielles. »

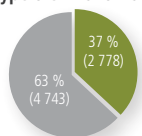
3 Voir les indicateurs 8a et 8b (*Publics de l'enseignement spécialisé : évolution, types et Publics de l'enseignement spécialisé : formes, maturité et intégration*).

16.1 Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2012-2013 et en 2017-2018 ; et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2013-2014 et en 2018-2019 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire l'année précédente

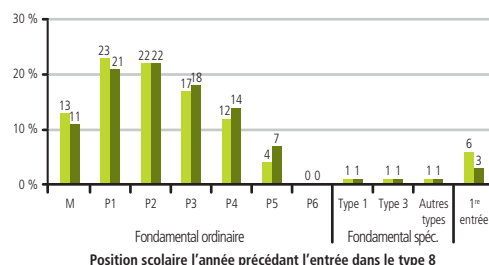
6 804 élèves dans le type 8 en 2013-2014



7 521 élèves dans le type 8 en 2018-2019

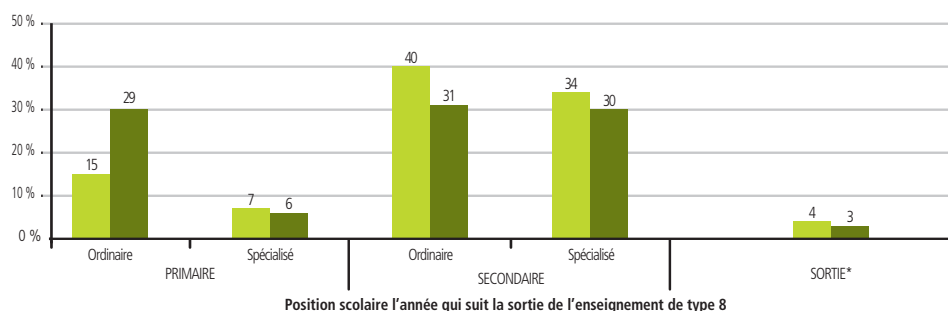


- Élèves entrés dans le type 8 en 2013-2014
- Élèves entrés dans le type 8 en 2018-2019
- Élèves maintenus dans le type 8



En 2013-2014, 2 053 élèves entrent pour la première fois dans le type 8. Ils représentent 30 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8. Parmi ces 2 053 élèves, 13 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente et c'est le cas de 11 % des 2 778 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2018-2019.

16.2 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2012-2013 et en 2017-2018 selon la position scolaire l'année scolaire suivante



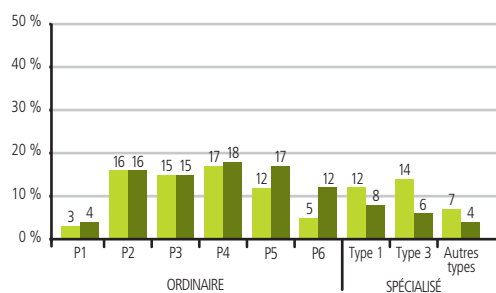
- Élèves sortis du type 8 en 2012-2013 (position scolaire en 2013-2014) - 1 926 élèves
- Élèves sortis du type 8 en 2017-2018 (position scolaire en 2018-2019) - 2 519 élèves

* sortie = ensemble des élèves fréquentant l'enseignement de type 8 en 2012-2013 et en 2017-2018 et qui ne figurent plus dans la base de données de l'enseignement en FW-B l'année suivante.

En 2018-2019, 29 % des 2 519 élèves sortis de l'enseignement de type 8 se retrouvent dans l'enseignement primaire ordinaire et 31 % dans le secondaire ordinaire.

16.3 Zoom sur les élèves quittant le type 8 en 2012-2013 et en 2017-2018 et poursuivant leur scolarité l'année suivante dans l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire

Entrée en primaire

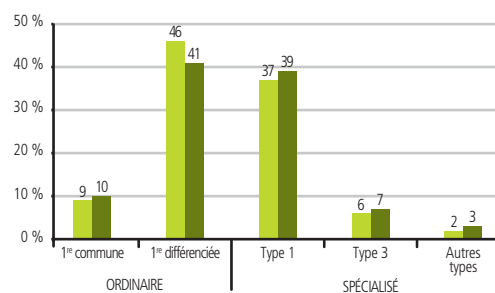


Position scolaire l'année qui suit la sortie de l'enseignement de type 8

- Élèves sortis du type 8 en 2012-2013 (position scolaire en 2013-2014) - 432 élèves
- Élèves sortis du type 8 en 2017-2018 (position scolaire en 2018-2019) - 882 élèves

En 2013-2014, 12 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 vers le niveau primaire se trouvent dans l'enseignement primaire spécialisé de type 1 ; c'est le cas de 8 % des élèves en 2018-2019.

Entrée en secondaire



Position scolaire l'année qui suit la sortie de l'enseignement de type 8

- Élèves sortis du type 8 en 2012-2013 (position scolaire en 2013-2014) - 1 419 élèves
- Élèves sortis du type 8 en 2017-2018 (position scolaire en 2018-2019) - 1 552 élèves

En 2013-2014, 46 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 vers le niveau secondaire se trouvent en 1^{re} année différenciée et 37 % dans l'enseignement spécialisé de type 1.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 5,3 % des jeunes âgés de 14 à 21 ans en 2017-2018 qui fréquentaient une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, ne sont plus inscrits ni dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ou en alternance (CÉFA), ni dans l'enseignement spécialisé en 2018-2019. Ce taux de sorties prématurées était de 6,2 % en 2009-2010.

Les taux de sorties prématurées ont diminué depuis 2009. Ils sont plus élevés pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire important. On assiste néanmoins à une légère augmentation ces dernières années (de 5,1 % en 2016 à 5,3 % en 2018).

Cet indicateur analyse le taux de « sorties prématurées » dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'approcher le phénomène d'« abandon scolaire précoce »¹.

Le taux de sorties prématurées défini dans cet indicateur concerne les élèves qui, entre deux années scolaires, ne sont plus inscrits dans une école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base de données). On s'intéresse uniquement aux élèves qui fréquentaient avant leur sortie, une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement ordinaire de plein exercice, années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année). Ne sont pris en compte que les élèves âgés de 15 à 22 ans² en 2018-2019. Le taux de sorties prématurées est calculé par rapport au nombre d'élèves présents dans les années d'études ciblées, dans le même groupe d'âge. Et, afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon le bassin³ de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

Évolution du taux de sorties prématurées de 2009-2010 à 2018-2019, selon la région de domicile (fig. 17.1)

En dix ans, les taux de sorties prématurées sont passés de 6,2 % à 5,3 %. Ils présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation entre 2008 et 2011 et une légère remontée en 2015.

La Wallonie suit la courbe générale, avec des taux plus faibles (de 5,6 % à 5 %), et une légère remontée entre 2015 et 2018 (de 4,3 % à 5 %). La Région de Bruxelles-Capitale quant à elle montre une diminution quasi constante du taux de sorties de 2008-2009 à 2014-2015 mais avec un point de départ plus élevé (8,8 %) et un taux stable autour de 6,5 % toujours supérieur à la moyenne des dix zones en 2018.

Taux de sorties prématurées par zone de domicile en 2018-2019 (fig. 17.2)

Le taux de sorties varie fortement selon le bassin de domicile des élèves. Il varie de 3,9 % dans le bassin du Brabant wallon à 6,6 % en Région de Bruxelles-Capitale.

En Wallonie, les taux de sorties prématurées les plus élevés s'observent dans le Hainaut Sud (6 %), Liège (5,7 %) et le Hainaut Centre (5,3 %).

Répartition par groupe d'âges des 8 625 élèves sortis en 2018-2019 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2017-2018 (fig. 17.3)

La porte de sortie la plus fréquente est l'enseignement professionnel avec un taux moyen de 15,1 %. Parmi les 1 934 élèves sortis de la troisième année de l'enseignement professionnel, 1 093 sont âgés de 18 à 22 ans et ont donc au moins trois ans de retard scolaire.

La forme technique de qualification présente également des taux supérieurs aux taux de sorties prématurées observés dans les formes de transition (respectivement 6 % et 1,7 %).

L'âge théorique en sixième secondaire étant calculé à partir de l'année civile durant laquelle l'élève atteint 18 ans, les élèves âgés de 18 à 22 ans qui sont sortis prématurément de l'enseignement ordinaire de plein exercice sont en retard scolaire. Ces derniers représentent 72 % (6 208) de l'ensemble des élèves sortis en 2018-2019.

Comparaison des taux de sorties prématurées selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 17.4)

Les taux de sorties de 2009 à 2018 diminuent dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée. La plus forte diminution constatée (-22 %) est celle des élèves âgés de 15 à 17 ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également importante pour les élèves sortant de la section de transition (-15 %) ainsi que pour les garçons (-11 %).

Des taux encore élevés sont plus marqués pour les élèves âgés de 18 à 22 ans (13,2 %) ainsi que pour les élèves sortant de la section de qualification (10 %).

Ces variables sont fortement liées puisque la section de qualification rassemble des élèves avec un taux de retard⁴ ainsi qu'un pourcentage de garçons⁵ plus important.

1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27000>.

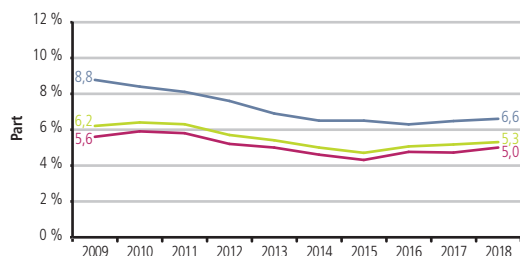
2 À partir de 15 ans (c'est-à-dire l'âge attendu en fin d'une troisième année), le jeune peut, par exemple, s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties prématurées peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

3 Les bassins pris en compte sont les Bassins Enseignement qualifiant-Formation Emploi (EFE) tels que déterminés dans le Décret de la Communauté française du 11.04.2014 (...) sur la mise en œuvre des bassins EFE, ch. II.

4 Voir l'indicateur 11 (Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice)

5 Voir l'indicateur 4 (Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire)

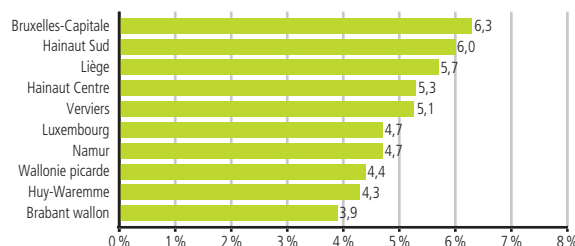
17.1 Évolution du taux de sorties prématurées de 2009-2010 à 2018-2019, selon la région de domicile



En 2009, le taux de sortie des élèves âgés de 15 à 22 ans est de 6,2 %. En 2018, ce taux est de 5,3 %.

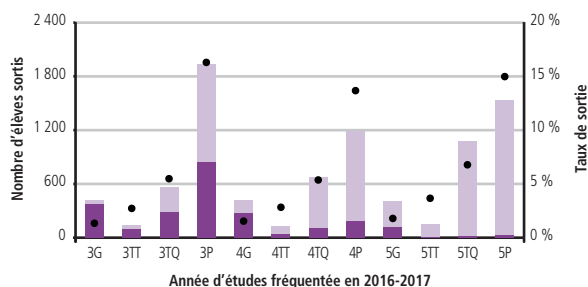
■ Ensemble
■ Élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale
■ Élèves domiciliés en Wallonie

17.2 Taux de sorties prématurées par zone de domicile en 2018-2019



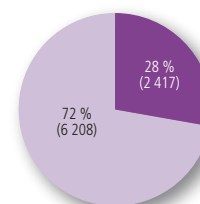
En 2018-2019, 6,6 % des élèves bruxellois inscrits l'année précédente en 3e, 4e ou 5e secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans, ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

17.3 Répartition par groupe d'âges des 8 625 élèves sortis en 2018-2019 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2017-2018



Répartition des élèves sortis selon l'âge

■ Élèves sortis de 18 à 22 ans
■ Élèves sortis de 15 à 17 ans
● Taux de sortie de l'ensemble des élèves



Parmi les élèves de 15 à 22 ans sortis de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1 934 élèves étaient inscrits en troisième année de l'enseignement professionnel (3P). Ils représentent 16,3 % de l'ensemble des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2017-2018.

17.4 Comparaison des taux de sortie selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

		Taux de sortie								Variation du taux de sortie
		2009	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	entre 2009 et 2018
Sexe	Filles	5,2 %	4,8 %	4,5 %	4,2 %	4,0 %	4,1 %	4,4 %	4,2 %	-19 %
	Garçons	7,2 %	6,5 %	6,2 %	5,8 %	5,4 %	5,9 %	6,0 %	6,4 %	-11 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	2,7 %	2,3 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	2,2 %	2,2 %	2,1 %	-22 %
	Entre 18 et 22 ans	15,4 %	14,0 %	13,7 %	12,5 %	11,6 %	12,1 %	12,8 %	13,2 %	-14 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	2,0 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %	-15 %
	Qualification	11,2 %	10,5 %	10,1 %	9,2 %	8,8 %	9,6 %	9,8 %	10 %	-11 %
Ensemble des élèves		6,2 %	5,7 %	5,4 %	5,0 %	4,7 %	5,1 %	5,2 %	5,3 %	-15 %

Le taux de sortie des élèves qui étaient en qualification est de 11,2 % en 2009 et de 10 % en 2018, soit une diminution de 11 %.

En 2019, 46 209 élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, soit 90,8 % des élèves ayant présenté entièrement l'épreuve menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB), l'ont réussie. Cette épreuve est également réussie dans l'enseignement secondaire par 663 élèves en première année différenciée (1D) et 773 en deuxième année différenciée (2D). Dans l'enseignement spécialisé, 279 élèves obtiennent le CEB à la suite de l'épreuve. Les résultats en français, en mathématiques et en éveil constituant l'épreuve varient selon le genre, le retard scolaire et l'indice socio-économique de l'implantation scolaire des élèves.

Chaque année depuis 2009, une épreuve externe commune portant sur le français, les mathématiques et l'éveil est organisée afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. Les consignes de passation, les questions et les critères de correction sont identiques pour tous les élèves qui la présentent. Cette évaluation externe commune menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB)¹ est obligatoire pour tous les élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, tous les élèves de première et de deuxième années différenciées de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4, et les élèves inscrits en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 qui ne sont pas titulaires du CEB. L'épreuve est également accessible au moyen d'une inscription individuelle à tout mineur âgé de 11 ans au 31 décembre de l'année scolaire de passation et n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 18.1)

En 2019, dans l'enseignement primaire ordinaire, 46 209 des 50 907 élèves ayant présenté entièrement l'épreuve menant à l'obtention du CEB l'ont réussie (90,8 %). Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 66,3 %, l'épreuve étant réussie par 169 élèves sur les 255 élèves réalisant complètement l'épreuve. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, 110 élèves sur 544 ont réussi l'épreuve, soit 20,2 %. De plus, 1 436 élèves de l'enseignement secondaire, 663 de première année différenciée et 773 de deuxième année différenciée ont réussi l'épreuve du CEB. Enfin, 711 élèves, inscrits individuellement, ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

Répartition des élèves de 6^e année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil² (fig. 18.2)

En français, près de 60,3 % des élèves de sixième primaire obtiennent un score global d'au moins 70/100 et 4,5 % ont un score inférieur à 50/100. En éveil, la répartition est de 74,6 % des élèves ayant un score d'au moins 70/100 et 3,3 % des élèves ayant un score inférieur à 50/100. En mathématiques, un score inférieur à 50/100 est obtenu par 6,7 % des élèves, tandis que 68,3 % des élèves ont un score supérieur à 70/100.

Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la catégorie de l'école (ISE³) fréquentée⁴ (fig. 18.3)

Selon le genre. Les scores des filles sont plus élevés que ceux des garçons en français. Leur score moyen est de 73/100 à l'épreuve pour 69/100 chez les garçons. En mathématiques, la répartition s'inverse. Le score des garçons est 75/100 pour 74/100 chez les filles. La situation s'équilibre pour l'éveil où les scores moyens sont de 76/100 pour les garçons et les filles.

Selon le retard scolaire. Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de sixième primaire avec un parcours scolaire sans redoublement obtiennent des scores moyens de 73/100 en français, 77/100 en mathématiques et 78/100 en éveil. Pour les élèves en retard scolaire d'un an, ces scores sont respectivement de 62, 61 et 66 sur 100. Lorsque deux ans de retard sont accumulés, les scores sont de 60, 59 et 64 sur 100 respectivement pour le français, les mathématiques et l'éveil.

Selon la catégorie⁵ de l'école. Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une école de catégorie 1 (ISE faible). 14 points sur 100 séparent en moyenne les élèves des écoles de catégorie 1 et ceux de catégorie 4 à l'épreuve de mathématiques. Pour le français et l'éveil, cet écart se réduit respectivement à 9 et 11 points. Les élèves issus des écoles de catégorie 2 et 3 obtiennent des scores intermédiaires, avec toujours une supériorité de résultats pour la seconde catégorie précitée.

1 Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de 6^e année primaire, du 1^{er} degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible. Décret du 2 juin 2006 : évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et certificat d'études de base.

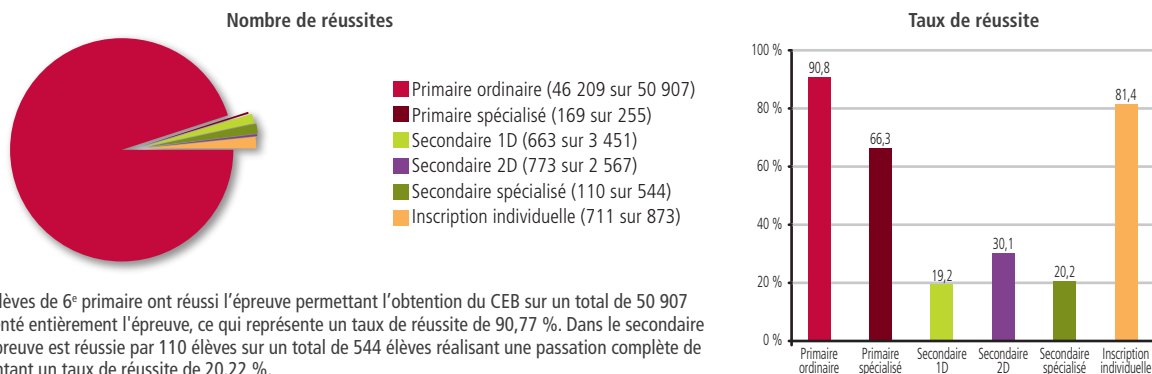
2 Les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière (les pourcentages par matière incluent donc des élèves partiellement absents à l'épreuve).

3 Un indice socioéconomique du secteur statistique (ISE) est attribué à chaque élève selon le quartier dans lequel il réside (à condition d'être domicilié en Belgique). Voir à ce propos la note en bas de l'indicateur 9. L'indice socio-économique d'une implantation, quant à lui, est défini sur base de la moyenne des indices de sa population scolaire. Il permet de classer les écoles sur une échelle de 1 à 20, de la classe 1 (ISE le plus faible) à la classe 20 (ISE le plus élevé). Décret du 30 avril 2009 : décret organisant un encadrement différencié au sein des écoles scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

4 Les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière et sur base des informations disponibles concernant le sexe, l'âge et la catégorie de l'école.

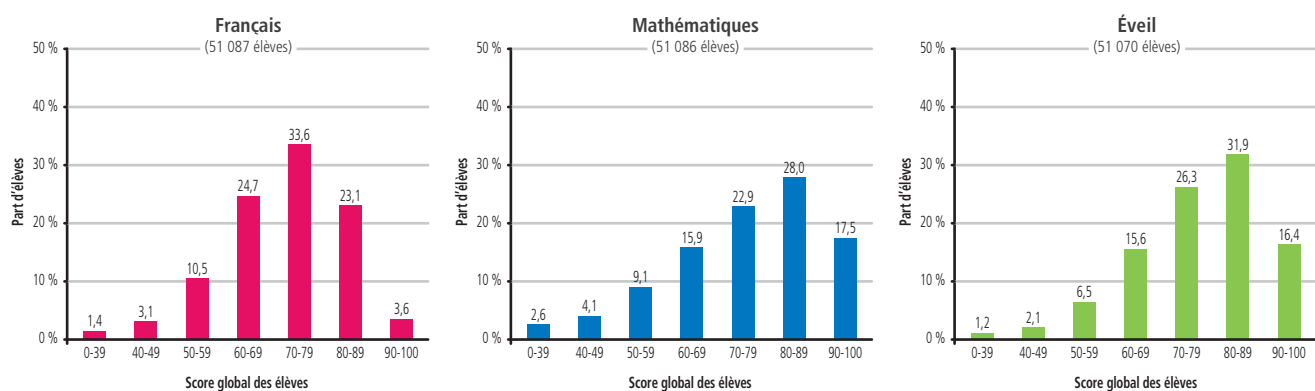
5 Voir glossaire p. 84

18.1 Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – 2019



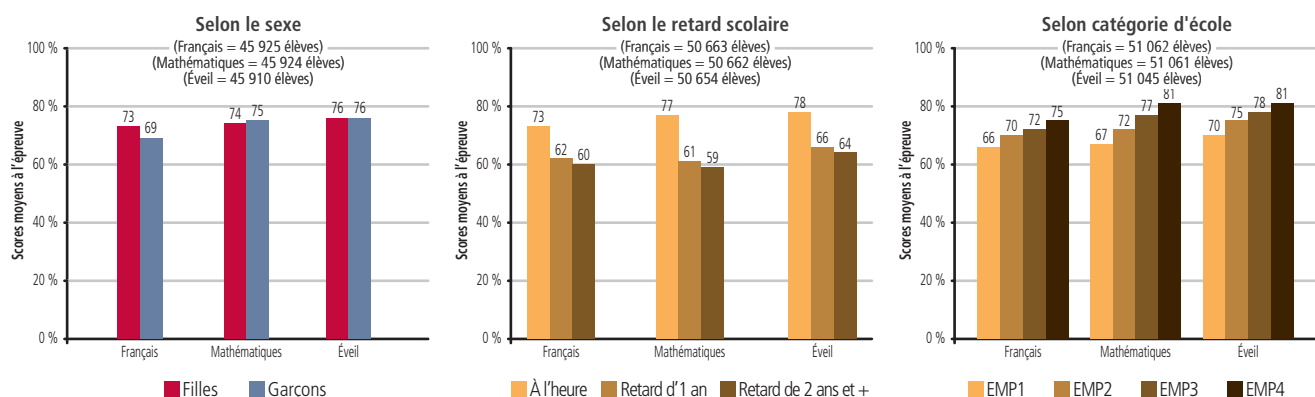
En 2019, 46 209 élèves de 6^e primaire ont réussi l'épreuve permettant l'obtention du CEB sur un total de 50 907 élèves ayant présenté entièrement l'épreuve, ce qui représente un taux de réussite de 90,77 %. Dans le secondaire spécialisé, cette épreuve est réussie par 110 élèves sur un total de 544 élèves réalisant une passation complète de l'épreuve, représentant un taux de réussite de 20,22 %.

18.2 Répartition des élèves de 6^e année primaire en fonction de leurs scores globaux en français, en mathématiques et en éveil – 2019



En 2019, 3,6 % des élèves obtiennent un score entre 90 et 100/100 en français. En mathématiques, 17,5 % sont dans cette situation. En éveil, cette proportion est de 16,4%.

18.3 Scores moyens des élèves de 6^e année primaire en français, mathématiques et éveil selon le genre, le retard scolaire ou la catégorie de l'école (ISE) fréquentée – 2019



En français, les filles obtiennent un score moyen de 73/100 tandis que chez les garçons ce score est de 69/100.

En mathématiques, les élèves à l'heure obtiennent un score moyen de 77/100. Ce score est de 59/100 chez les élèves avec un retard scolaire de deux années et plus.

En éveil, un score moyen de 81/100 est observé chez les élèves fréquentant une école primaire de catégorie 4 (ISE élevé).

À la fin de l'année scolaire 2018-2019, le taux d'obtention du certificat d'études de base (CEB) des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire est de 95,6 %. Parmi la cohorte d'élèves inscrits en cinquième primaire en 2016-2017, 88,9 % obtiennent leur CEB en juin 2019. Ils sont 4 248 élèves à quitter l'enseignement primaire sans CEB, soit 5,3 % de la cohorte. Dans le premier degré², le CEB est octroyé à 31 % des élèves de première année différenciée, et à 47 % des élèves de deuxième année différenciée. Lors de l'obtention de ce certificat, ces élèves ont un âge moyen de 13 ans et 9 mois en première année différenciée et de 14 ans et 9 mois en deuxième année différenciée.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de sixième primaire ainsi qu'en première et deuxième années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB peut être délivré en fin de primaire ou dans le secondaire. Depuis l'année scolaire 2008-2009, l'épreuve externe conduisant au CEB est obligatoire pour tous les élèves de sixième année primaire et de première année différenciée de l'enseignement secondaire. C'est également le cas pour les élèves inscrits en deuxième année différenciée depuis 2009-2010³. Si l'élève ne réussit pas ou ne passe pas l'épreuve, le conseil de classe peut délivrer le CEB en fondant sa décision sur les résultats scolaires et l'avis des enseignants concernés. De plus cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve. Par ailleurs, depuis 2015-2016, le conseil de classe attribue le certificat d'études de base aux élèves réguliers ayant terminé avec fruit une des années des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire et qui n'en sont pas encore titulaires.

Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 19.1)

En 2019, 48 519 des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire obtiennent le CEB. Dans le premier degré différencié de l'enseignement secondaire, c'est le cas pour 1 186 élèves de première année et 1 354 élèves de deuxième année. L'enseignement spécialisé, quant à lui, délivre peu de CEB : 148 en primaire et 638 en secondaire.

Évolution du taux d'obtention du CEB⁴ en 6^e primaire (fig. 19.2)

De 1999 à 2009, le taux moyen d'obtention du CEB à l'issue de la sixième primaire est de 93,4 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). En 2010, ce taux atteint 96,8 % et est de 95,3 % en 2019. Durant cette période, le taux de réussite fluctue de 97,3 % à 92,5 %.

Parcours d'une cohorte d'élèves inscrits en 5^e primaire en 2016-2017 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB (fig. 19.3)

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification des élèves inscrits en cinquième année primaire en 2016-2017 est présentée. Suivre ces élèves jusqu'en 2018-2019 permet d'identifier leur trajectoire scolaire, de déduire⁵ s'ils ont obtenu ou non leur CEB, et ainsi éclairer le phénomène lié à la certification en 2019.

Parmi les 53 229 élèves de cette cohorte, 2,7 % sont maintenus, en fin d'année scolaire, en cinquième primaire et réalisent une année complémentaire, 93 % passent en sixième année, 0,28 % poursuivent leur scolarité dans le premier degré commun et 2 % dans le degré différencié. Un focus sur les élèves qui suivent une sixième année (49 527 élèves soit 93,4 % de la cohorte) en 2017-2018 montre que 87,9 % obtiennent leur CEB en fin d'année, et poursuivent leur scolarité dans le premier degré commun ; 2,7 % entame l'enseignement secondaire dans le premier degré différencié ; et 2,4 % sont maintenus en primaire, s'orientent vers l'enseignement spécialisé ou quittent l'enseignement en FW-B.

Une part importante des élèves de la cohorte, soit 89 %, quitte l'enseignement primaire en disposant de leur CEB ; 4,9 % en sortent sans l'avoir obtenu, 3,1 % sont maintenus en primaire, 0,5 % poursuivent dans l'enseignement spécialisé et 2,6 % des élèves ont quitté l'enseignement en FW-B (aucune information n'est disponible quant à l'obtention d'un CEB).

Âge de l'obtention du CEB dans le 1^{er} degré différencié, selon l'âge (fig. 19.4)

En 2019, 2 540 CEB ont été octroyés aux élèves du premier degré différencié. Le taux d'obtention est de 31 % en première année différenciée et de 47 % en deuxième année différenciée. La répartition par âge et par année d'étude de l'obtention du CEB apprend que 57,7 % des élèves de première année différenciée qui obtiennent le CEB sont âgés de quatorze ans, soit deux ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (douze ans en fin de sixième primaire). En deuxième année différenciée, 58,2 % des élèves qui obtiennent le CEB ont quinze ans et 8,9 % ont seize ans.

1 Cet indicateur traite de l'obtention du CEB en 2019 contrairement aux autres éditions des *Indicateurs de l'enseignement* où nous traitons l'indicateur avec deux années de retard.

2 Pour l'année 2019, les informations relatives aux CEB dans l'enseignement secondaire ordinaire ont été récoltées dans 241 écoles sur 258.

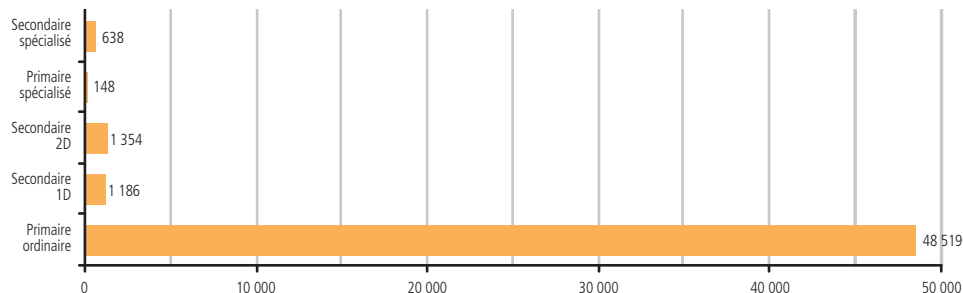
3 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième professionnelle.

4 En 2015-2016 et 2016-2017, Les élèves fréquentant une année scolaire plus basse que la cinquième primaire, l'enseignement spécialisé et ceux qui sont sortis ne sont pas comptabilisés dans la cohorte. La cohorte porte donc sur les élèves de cinquième année primaire en 2016-2017 et qui sont passés, les deux années suivantes, en cinquième ou sixième primaire, dans le degré commun ou différencié.

5 La base de données « Pilotage » recense l'ensemble des élèves en FW-B et permet l'analyse des parcours scolaire pour une période donnée. Cette base de données ne contient pas le champ « Obtention du CEB ». C'est pour cela que l'obtention du CEB est ici déduite de la trajectoire des élèves entre 2016-2017 et 2018-2019.

6 À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire au 15 janvier. Les données utilisées dans ce cadre-ci proviennent de la Direction des standards éducatifs et des évaluations.

19.1 Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'étude – Année de certification 2019



En 2019, 48 519 élèves de 6^e primaire obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 638 élèves.

19.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6^e primaire – Années de certification 1999 à 2019



En 2019, 95,3 % des élèves de 6^e primaire obtiennent un CEB.

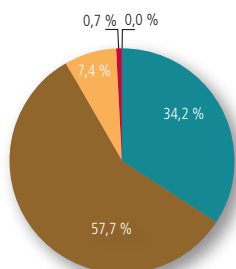
↳ Voir note 6 p. 50

19.3 Parcours d'une cohorte d'élèves inscrits en 5^e primaire en 2016-2017 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB

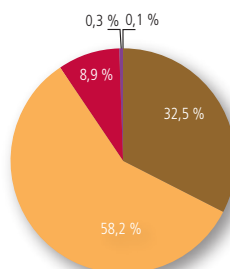
2016-2017		2017-2018						2018-2019	
5P 53 229 (100 %)	5P 18 (0,03 %)	6P 46 795 (87,9 %)	DD 237 (0,45 %)	DC 150 (0,28 %)	DASPA 2 (0,00 %)	Spéc. 45 (0,08 %)	Sortis 102 (0,19 %)	Sortis du primaire avec CEB et présents au degré commun 47 349 (88,95 %)	
	5P 258 (0,48 %)	6P 1 435 (2,7 %)	DD 845 (1,59 %)		DASPA 1 (0,00 %)	Spéc. 46 (0,09 %)	Sortis 20 (0,04 %)	Sortis du primaire sans CEB et présents au degré différencié 2 607 (4,9 %)	
	5P 1 160 (2,18 %)	6P 1 297 (2,44 %)				Spéc. 129 (0,24 %)	Autres 12 (0,02 %)	sortis 675 (1,27 %)	Maintien en primaire 1 637 (3,08 %) Présents en spécialisé 239 (0,45 %) Sortis sans information CEB 1 394 (2,62 %) Autres : 1 394 (2,62 %)

19.4 Obtention du CEB dans le 1^{er} degré différencié, selon l'âge – Année de certification 2019

1 186 CEB en 1D
Taux d'obtention = 31 %



1 354 CEB en 2D
Taux d'obtention = 47 %



- 13 ans et moins
- 14 ans
- 15 ans
- 16 ans
- 17 ans et plus

Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2019 en fin de 1^{re} année du degré différencié (1D), 57,7 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2D, les élèves ont majoritairement 15 ans (58,2 %).

20 Certification et évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études du Premier Degré (CE1D) dans l'enseignement secondaire ordinaire

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

En 2019, 39 927 élèves¹ de seconde année du degré commun de l'enseignement secondaire ordinaire, soit 71,4 % des élèves ont obtenu le CE1D à l'issue des conseils de classe. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, les élèves de seconde année du degré commun ont également présenté les épreuves de l'évaluation externe en vue de l'obtention du CE1D.

Depuis 2013-2014, l'épreuve externe commune au terme du premier degré de l'enseignement secondaire est obligatoire. Elle concerne les élèves de 2^e année commune et supplémentaire et à la demande des parents et sur décision du conseil de classe, certains élèves de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé² de forme 3. Les questions, les consignes de passation et les critères de correction sont identiques pour tous les élèves. Elle porte sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences.

La passation est simultanée dans toutes les écoles.

Le conseil de classe doit considérer que les élèves qui obtiennent au moins 50 % à l'épreuve maîtrisent les compétences attendues pour la discipline concernée. Le CE1D de l'enseignement secondaire est attribué aux élèves qui satisfont à l'ensemble des disciplines de l'année d'étude.

Pour les élèves qui n'ont pas satisfait ou qui n'ont pu participer à l'épreuve en totalité ou en partie, le conseil de classe peut estimer qu'ils maîtrisent les compétences et les savoirs visés par l'épreuve, sur la base de leur dossier personnel.

Répartition des élèves de 2^e année commune et supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques, langues modernes et sciences³ (fig. 20.1)

En français, 73,2 % des élèves de deuxième année commune et 59,5 % des élèves de seconde année supplémentaire obtiennent un score global d'au moins 50/100. En mathématiques, la répartition est respectivement de 58,7 % et 33,1 % des élèves ayant un score d'au moins 50/100. En langues modernes, un score supérieur à 50/100 est obtenu par 61,8 % des élèves de deuxième année commune et 43,4 % des élèves d'année supplémentaire. Enfin, en sciences, 65,9 % des élèves de 2^e commune et 44,6 % des élèves de 2^e supplémentaire ont atteint le seuil de réussite.

Scores moyens des élèves de 2^e année secondaire en français, mathématiques, langues modernes et sciences selon le profil et la catégorie⁴ de l'école fréquentée (fig. 20.2)

En 2019, quelle que soit la catégorie, ce sont dans les écoles à majorité de transition que les scores moyens, dans chaque discipline, sont les plus élevés, viennent ensuite les écoles mixtes et enfin les écoles à majorité qualifiante.

De même, quel que soit le profil, les scores moyens dans chaque discipline sont plus limités dans les écoles de catégorie 1 (faible ISE) et sont les plus élevés dans les écoles de catégorie 4 (ISE favorable).

Nombre de certifications⁵ de CE1D et taux de réussite associés selon les années d'études (fig. 20.3)

En 2019, dans l'enseignement secondaire ordinaire, 39 927 des 55 907 élèves de seconde année du degré commun ont obtenu leur CE1D. Parmi ceux-ci, 75,2 % des élèves de deuxième année commune (34 868) et 53,1 % des élèves de deuxième année supplémentaire (5 059).

1 Pour l'année 2019, les informations relatives à la certification (CE1D) ont été récoltées dans 415 écoles organisant une seconde année du degré commun de l'enseignement secondaire ordinaire sur 435.

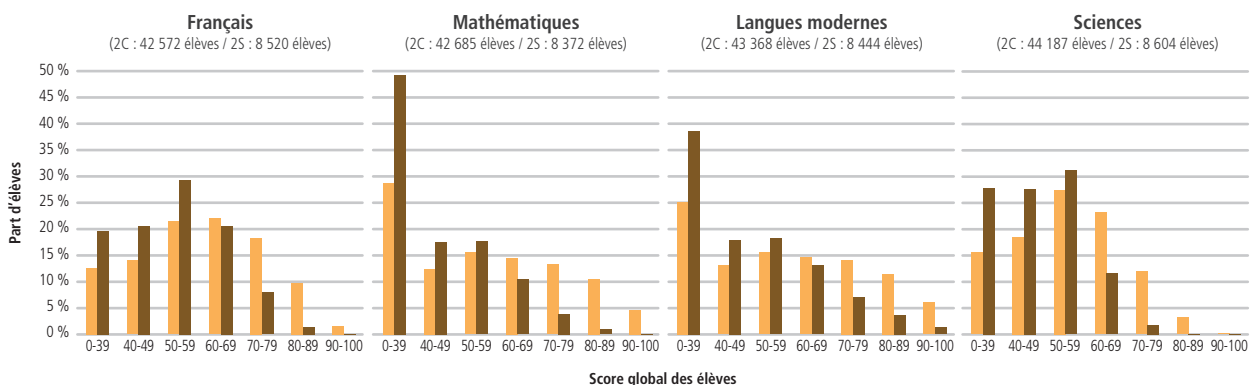
2 En 2019, 41 élèves de l'enseignement spécialisé ont participé à l'épreuve de français et langues modernes, 48 élèves en sciences et 56 en mathématiques.

3 En 2019, 16 élèves de l'enseignement spécialisé ont réussi l'épreuve de français, 10 l'épreuve de mathématiques, 18 l'épreuve de langues modernes et 15 celle de sciences.

4 Voir glossaire p. 84

5 Au terme du premier degré, les évaluations externes certificatives déterminent la réussite d'une discipline. La certification est décidée par le Conseil de Classe.

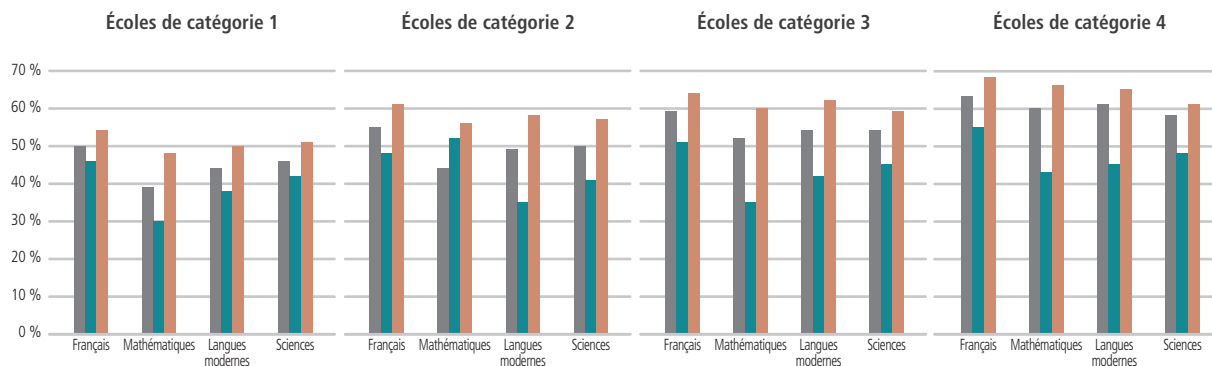
20.1 Répartition des élèves de 2^e année commune et supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques, langues modernes et sciences



En 2019, 18,3 % des élèves de 2C et 8 % des élèves de 2S obtiennent un score entre 70/100 et 79/100 en français. En mathématiques, 13,3 % et 3,8 % sont dans cette situation. En langues modernes, cette proportion est respectivement de 14,2 % et 7,1 % et en sciences de 11,9 % et 1,8 %.

■ 2^e année commune
■ 2^e année supplémentaire

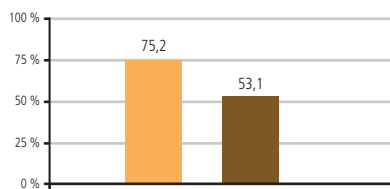
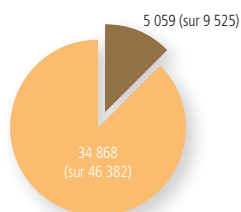
20.2 Scores moyens des élèves de 2^e année secondaire en français, mathématiques, langues modernes et sciences selon le profil et la catégorie de l'école fréquentée



En langues modernes, un score moyen de 50/100 est observé chez les élèves fréquentant une école secondaire à majorité de transition de catégorie 1 (ISE faible).

■ Écoles secondaire mixtes
■ École secondaire à majorité qualifiante
■ École secondaire à majorité de transition

20.3 Nombre de certifications de CE1D et taux de réussite associés selon les années d'études



■ 2^e année commune
■ 2^e année supplémentaire

En 2019, 39 927 élèves de seconde année du premier degré commun de l'enseignement secondaire ordinaire ont obtenu le CE1D sur un total de 55 907 élèves. Cela représente 75,2 % des élèves de 2^e commune et 53,1 % des élèves de 2^e supplémentaire.

En fin d'année scolaire 2018-2019¹, 74,2 % des élèves du deuxième degré et 85,8 % des élèves du troisième degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 10 % des élèves du deuxième degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 15,7 % des élèves du deuxième degré et 14 % des élèves du troisième degré.

Trois types d'attestations sont délivrés aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire ordinaire² : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation de réussite avec restriction (AOB) et l'attestation d'échec (AOC). L'AOB permet à l'élève qui a terminé l'année ou le degré avec fruit d'accéder à l'année supérieure avec une restriction portant sur des formes d'enseignement (transition ou qualification), des sections et/ou des options. Le refus de la restriction décrite dans l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B est principalement délivrée au deuxième degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au troisième degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une cinquième année de l'enseignement technique de qualification. Dans l'enseignement de qualification, le parcours des élèves est souvent chaotique et est le fruit de réorientations successives au sein des formes et filières de l'enseignement, justifié par les échecs scolaires créant un phénomène de relégations successives et menant à un pourcentage important d'élèves quittant l'enseignement sans certification.

Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2019 (fig. 21.1)

Quelle que soit la forme d'enseignement, les élèves inscrits dans le troisième degré sont plus nombreux à bénéficier d'attestations A que ceux du deuxième degré. Le troisième degré est un degré de détermination alors que le deuxième est celui de l'orientation. Les attestations B y sont donc peu délivrées. Des analyses supplémentaires ont montré que la part de filles obtenant l'attestation A est plus élevée que celle des garçons. Globalement, c'est dans l'enseignement général que la part d'élèves qui obtiennent une attestation A est la plus élevée. On note que c'est en troisième année de l'enseignement professionnel (hors 7^e préparatoire aux études supérieures) que le pourcentage d'attestations C est le plus élevé (34,5 %). Une part importante des attestations B sont délivrées dans le deuxième degré de la section de transition. Les élèves de 7^e année préparatoire aux études supérieures (7PES) sont au nombre de 450 (0,21 % des attestations de l'enseignement secondaire de plein exercice). L'objectif poursuivi par ces élèves est de se préparer aux examens d'entrée dans l'enseignement supérieur universitaire. Cette année d'étude ne délivre aucun complément de certification, c'est la raison pour laquelle une distinction apparaît dans le graphique.

Répartition des attestations B dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et total des attestations B délivrées en 2019 par forme d'enseignement et par année d'études (fig. 21.2)

Les attestations B ont été réparties en 4 groupes, selon la forme d'enseignement qu'elles autorisent. Les attestations dénommées B1 interdisent l'accès au général, les attestations B2 interdisent l'accès à la section de transition, les B3 ne donnent accès qu'à l'enseignement professionnel et enfin, les B4 portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s), et peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections. Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4. Pour l'ensemble du deuxième degré, les attestations B1 représentent 17 % des attestations B, les attestations B2, 40 %, les attestations B3, 18 % et les attestations B4, 26 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B2 sont celles qui sont le plus délivrées (46 %). En troisième année du général, l'attestation B2³ représente 61 % des AOB délivrées, tandis qu'en quatrième année du général, les attestations les plus délivrées sont la B1 et la B2 représentant respectivement 30 % et 38 %. Cela signifie que les élèves, faisant l'objet d'une attestation B2, n'ont pas accès, à la section de transition dans l'année supérieure.

Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suit : 65 % d'attestations B2, 15 % de type B3 et 19 % de type B4. Aussi bien pour la troisième que pour la quatrième année de l'enseignement technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2.

Dans l'enseignement technique de qualification, 65 % des attestations B sont de type B3 et 35 % de type B4. Parmi les élèves inscrits en 3TQ ayant reçu une attestation B, 73 % obtiennent une attestation B3. En 4TQ, ils sont 58 % à obtenir ce type d'attestations. En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont donc de type B4.

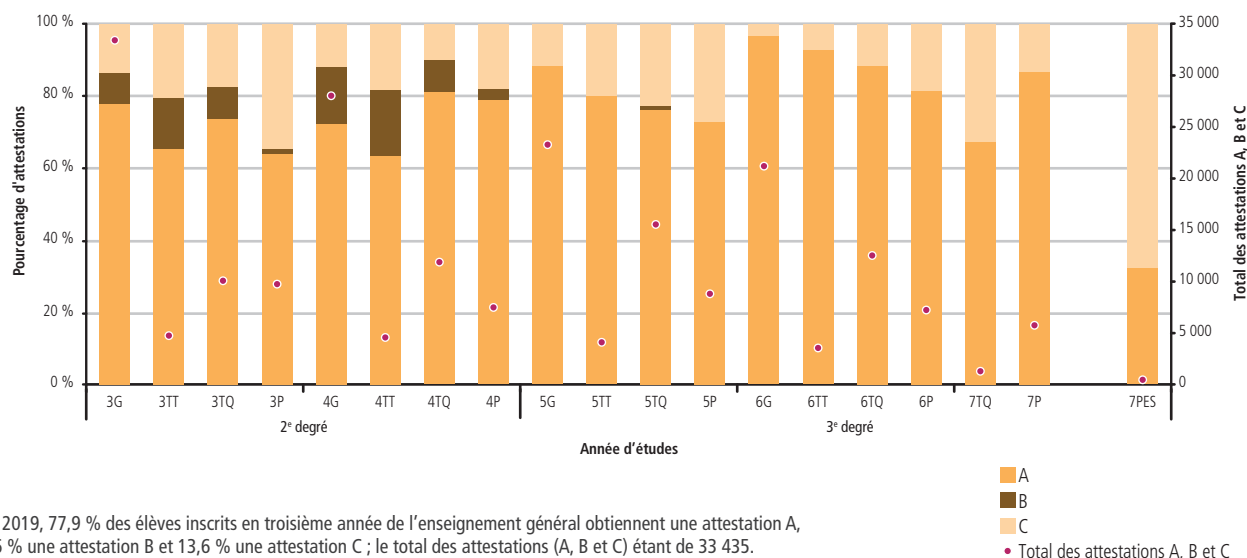
Par ailleurs, dans l'enseignement général, la répartition des AOB est similaire pour les filles et les garçons. Dans l'enseignement technique de transition et technique de qualification, la proportion d'AOB est d'environ 40 % chez les filles et 60 % chez les garçons. Dans l'enseignement professionnel, 4 élèves sur 5 qui obtiennent une AOB sont des garçons.

1 Pour l'année 2018-2019, les informations relatives aux certifications ont été récoltées dans 437 écoles organisant une sixième année secondaire sur 455.

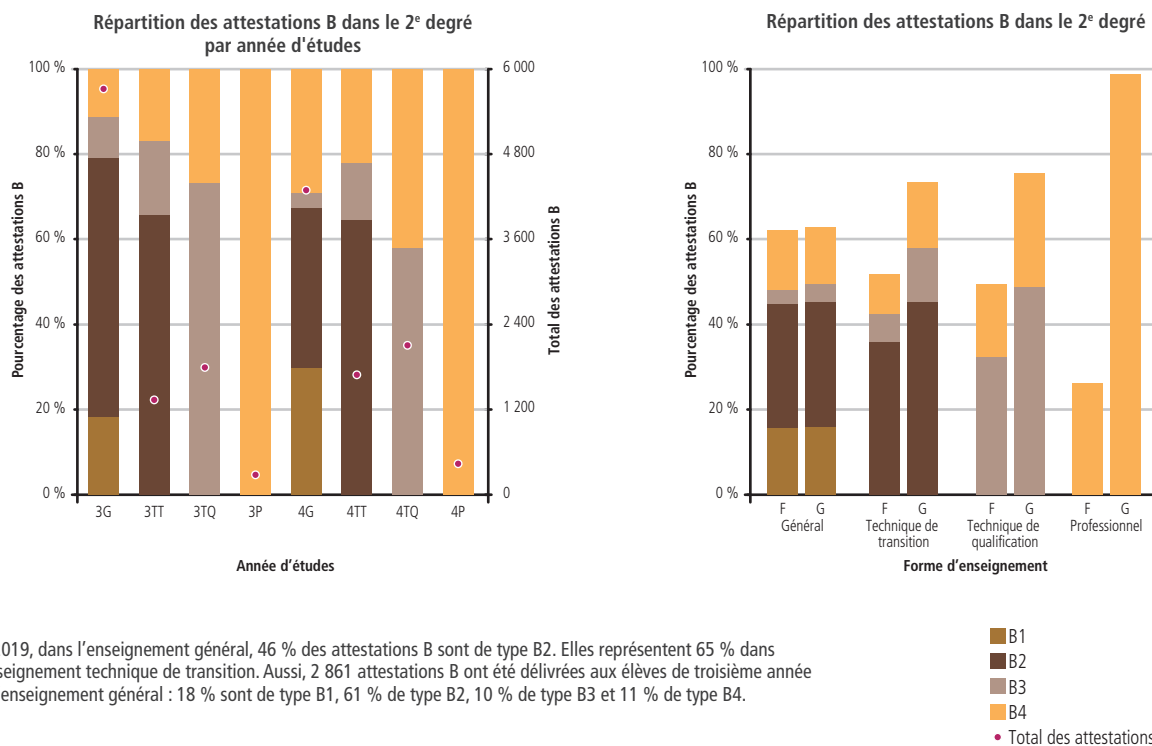
2 Voir glossaire p. 84

3 Ce type de modèle B est justifié par le fait que la formation commune est identique dans l'enseignement de transition et de technique de transition.

21.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2019



21.2 Répartition des attestations B dans le 2^e degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et total des attestations B délivrées en 2019 par forme d'enseignement et par année d'études



En 2019², le taux de certification³ en sixième année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours de 96 % pour l'enseignement général et autour de 80 % dans l'enseignement professionnel. Ce taux de certification est plus élevé chez les filles. La majorité des élèves de la section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification, d'une part, et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur, d'autre part). Un lien s'observe, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le retard scolaire : les élèves dits « à l'heure »⁴ sont plus enclins à décrocher les deux certificats..

Le type de certificats⁵ varie selon la section et la forme d'enseignement que suivent les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS. L'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6. L'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. En principe, ces certificats visent des finalités différentes : le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accession à la septième année professionnelle pour le CE. Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit principalement du CE en professionnel et du CESS en technique de qualification.

Certification en 6^e année du secondaire, par sexe et par forme d'enseignement – Année de certification 2019 (fig. 22.1)

En 2019, c'est dans l'enseignement général que le taux de certification est le plus élevé (96 %), et dans la forme professionnelle qu'il est le plus faible (80 %). La proportion de filles à être certifiées est plus importante que celle des garçons dans l'enseignement général. C'est l'inverse dans l'enseignement professionnel (respectivement 95 % et 80 % des garçons, 98 % et 79 % des filles).

Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les formes qualifiantes selon le sexe : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2019 (fig. 22.2)

En sixième année de l'enseignement technique de qualification⁶, 36 % des filles obtiennent un CESS seul contre 22 % de garçons. Les CESS et CQ6 sont délivrés conjointement à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification (CQ6), la quasi-totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures. En sixième année de l'enseignement professionnel⁷, les profils sont similaires à ceux des élèves fréquentant l'enseignement technique de qualification. En effet, une part plus importante de filles⁸ que de garçons obtient leur CE seul donnant accès à la septième année (respectivement, 30 % et 7 %). Par contre, une part plus importante de garçons que de filles décroche

une double certification (CE + CQ6), à savoir 87 % et 65 %. La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une faible part d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2019 (fig. 22.3)

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue chez les élèves à l'heure, par 61 % des filles et 79 % des garçons ; chez les élèves en retard d'un an, par 63 % des filles et 71 % des garçons ; chez les élèves en retard de deux ans, par 61 % des filles et 7 % des garçons. Dans l'enseignement professionnel, obtiennent à la fois un CE et un CQ6, parmi les élèves à l'heure, 68 % des filles et 91 % des garçons ; parmi les élèves en retard d'un an, 66 % des filles et 86 % des garçons ; parmi les élèves en retard de deux ans, 63 % des filles et 77 % des garçons. Aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel, les élèves en retard scolaire sont proportionnellement plus nombreux à recevoir un certificat du type CE ou CESS sans qualification que ceux « à l'heure ». Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Quelle que soit la forme, on constate que l'obtention d'un CQ6 seul, en sixième secondaire, est rare.

1 Cet indicateur traite de la certification en sixième année de l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2019, contrairement aux autres années où nous traitons l'indicateur avec deux années de retard.

2 Pour l'année 2019, les informations relatives aux certifications ont été récoltées dans 437 écoles organisant une sixième année secondaire sur 455.

3 Le taux de certification est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de certificats obtenus au 15 septembre 2019 et le nombre d'élèves inscrits en sixième année de l'enseignement ordinaire de plein exercice au 15 janvier 2019.

4 Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6^e sont dits « à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ».

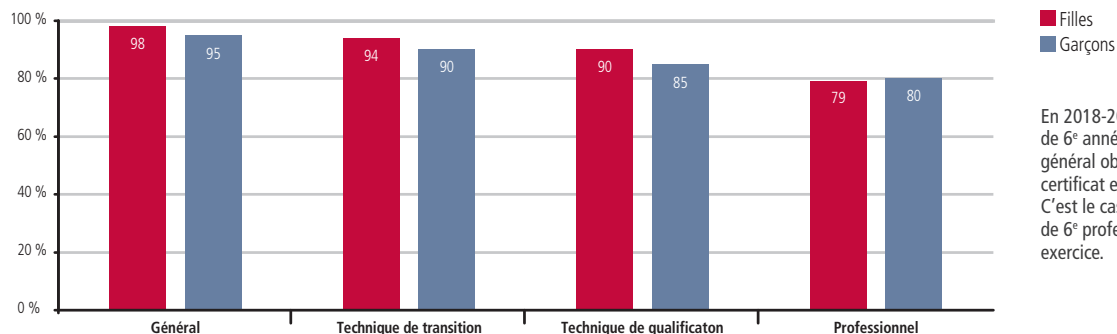
5 Voir glossaire p. 84.

6 Quatre options de l'enseignement technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6^e année. On compte 2 312 élèves dans ce cas (1 727 filles et 585 garçons, toutes options confondues).

7 Trois options de l'enseignement professionnel ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Électroménager et matériel de bureau », « Puériculture » et « Soins de beauté ». On compte 932 élèves dans ce cas (907 filles et 25 garçons, toutes options confondues).

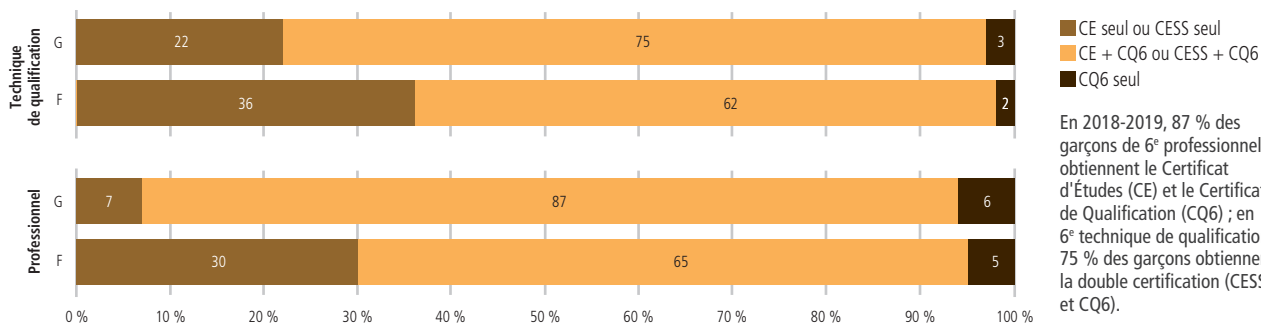
8 Les 30 % de filles de 6P ayant obtenu leur CE sont au nombre de 886 dont 702 (soit 79,2 %) terminent une sixième « Puériculture ».

22.1 Certification en 6^e année du secondaire, par sexe et par forme d'enseignement – Année de certification 2019



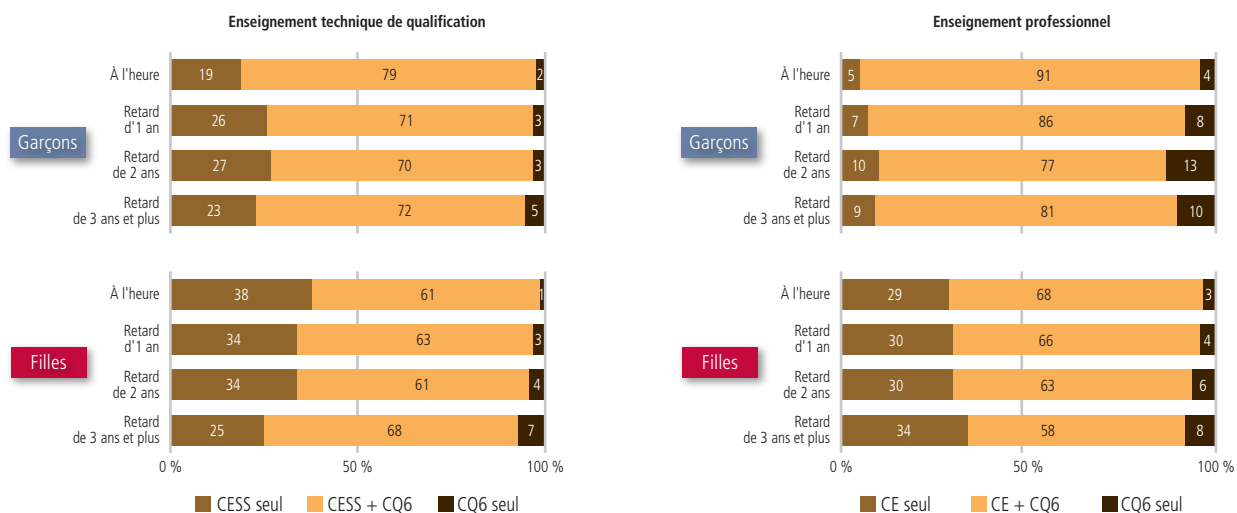
En 2018-2019, 98 % des filles de 6^e année de l'enseignement général obtiennent un certificat en fin d'année. C'est le cas de 79 % des filles de 6^e professionnelle de plein exercice.

22.2 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les formes qualifiantes selon le sexe : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2019



En 2018-2019, 87 % des garçons de 6^e professionnelle obtiennent le Certificat d'Études (CE) et le Certificat de Qualification (CQ6) ; en 6^e technique de qualification, 75 % des garçons obtiennent la double certification (CESS et CQ6).

22.3 Types de certificats obtenus en 6^e année du secondaire, dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2019



En 2018-2019, 79 % des garçons de 6^e technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 71 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'1 an.

Les résultats en compréhension de l'écrit des élèves de 15 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'enquête PISA 2018 sont légèrement inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE. Après les progrès observés en 2009 et en 2012, l'édition 2015 a vu s'amorcer un recul des compétences en lecture. En 2018, ce recul s'accroît encore légèrement, ce qui peut s'expliquer par la baisse des performances des garçons par rapport à 2015. Ces différences entre cycles sont néanmoins de faible ampleur et non significatives sur le plan statistique. L'écart selon le genre, en faveur des filles en lecture, est une fois de plus observé, mais son ampleur en FW-B est moindre que l'écart moyen dans les pays de l'OCDE.

Depuis 2000, le Programme pour le Suivi des Acquis des Élèves (PISA) évalue tous les trois ans les compétences des jeunes de 15 ans en compréhension de l'écrit, en culture mathématique et en culture scientifique¹. En 2018, le domaine majeur investigué était la lecture, tout comme en 2000 et en 2009, ce qui permet d'établir des indicateurs de tendance plus robustes.

Évolution des scores moyens de la FW-B et de l'ensemble des pays de l'OCDE en lecture de 2000 à 2018 (fig. 23.1)

La moyenne des performances en lecture des élèves de la FW-B s'élève en 2018 à 481 (475,2 ; 486,7) points, soit 6 points de moins que la moyenne des pays de l'OCDE. En lecture, l'augmentation des scores moyens des élèves de la FW-B observée en 2009 et 2012 a été suivie d'un recul en 2015 (-13 points), recul qui s'est légèrement accentué en 2018 (2 points de moins qu'en 2015). Ces fluctuations sont toutefois de faible ampleur : les résultats pour 2018 ne diffèrent pas significativement des résultats de 2000 ni de ceux de 2009.

Évolution des scores moyens de la FW-B et de l'ensemble des pays de l'OCDE en lecture, selon le genre, de 2000 à 2018 (fig. 23.2)

Depuis la première édition de PISA, les filles se montrent, en moyenne, plus performantes en lecture que les garçons. En 2018, cette différence en faveur des filles en lecture est observée dans tous les pays de l'OCDE, et dans la plupart de ces pays de manière plus importante qu'en FW-B. L'écart entre les filles et les garçons, pour la moyenne des pays de l'OCDE, est de 30 points, soit l'équivalent d'une année scolaire.

Les filles de la FW-B obtiennent en 2018 un score moyen de 492 (485,6 ; 499,1) points, alors que celui des garçons s'élève à 469 (461,4 ; 477,3) points, soit un écart selon le genre de 23 points.

Les performances des filles en 2018 sont similaires à celles observées en 2015 (492 (481,6 ; 501,3) points). En revanche, les performances des garçons sont en baisse de 7 points par rapport à 2015, ce qui accentue l'écart selon le genre, écart qui en FW-B avait atteint son niveau le plus bas en 2015.

Évolutions des pourcentages d'élèves peu performants et très performants en lecture en FW-B, de 2000 à 2018 (fig. 23.3)

Dans PISA, l'échelle de performance en lecture compte six niveaux. Le niveau 2 est généralement considéré comme le niveau minimal que les élèves de 15 ans

devraient atteindre afin de pouvoir pleinement participer à la vie sociale et citoyenne ; les niveaux 5 et 6 correspondent aux compétences les plus élevées.

En FW-B, la proportion d'élèves aux compétences rudimentaires s'élève en 2018 à 24 % (21,6 ; 26,0), et est en légère augmentation. Cette hausse avait déjà été amorcée, de manière plus marquée, en 2015. À l'opposé, le pourcentage d'élèves très performants est assez stable depuis 2000. En 2018, 7 % (5,5 ; 7,9) des élèves atteignent les niveaux 5 ou 6.

Pourcentages d'élèves peu performants, moyens ou très performants en lecture en FW-B, selon le genre (fig. 23.4)

En FW-B, la différence de performances moyennes selon le genre correspond à un double phénomène : d'une part la proportion de garçons très performants (6 % (3,8 ; 7,3)) n'est pas statistiquement moindre que celle de filles (8 % (6,4 ; 9,3)), d'autre part la proportion de garçons aux performances rudimentaires (28 % (25,0 ; 31,1)) est nettement plus élevée que la proportion de filles au profil similaire (20 % (17,0 ; 22,3)).

Performances moyennes des élèves par processus de lecture et types de sources évalués (fig. 23.5)

La performance en lecture des élèves peut également être analysée selon les trois processus de lecture évalués² et les deux types de sources³.

La compétence « Localiser l'information » est celle pour laquelle les élèves de la FW-B sont comparativement les plus performants (486 (478,6 ; 493,4) points) ; leurs résultats sont très proches de la moyenne de l'OCDE. En revanche, c'est pour le processus « Comprendre » que les performances des élèves de la FW-B sont les plus faibles (478 (472,4 ; 484,2) points).

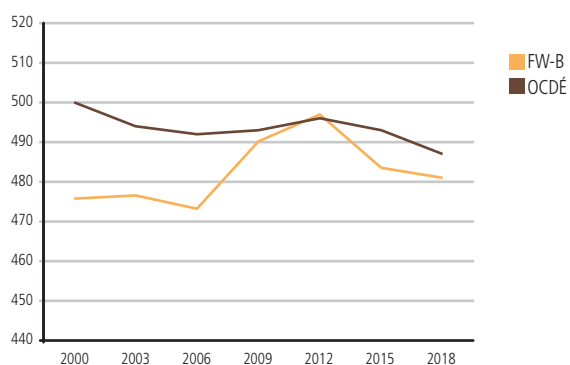
Concernant les sources simples, le score moyen de la FW-B est significativement inférieur de 11 points à celui de l'OCDE. Par contre, lorsqu'on évalue la lecture à partir de sources multiples, les résultats des élèves de la FW-B s'élèvent à 489 (483,4 ; 495,2) points, ce qui est similaire à la moyenne des pays de l'OCDE. Cette configuration, reflétant une vision actualisée de la lecture, est peut-être plus susceptible de favoriser l'intérêt et l'engagement des élèves dans les tâches demandées.

1 L'enquête PISA est administrée à un échantillon représentatif d'élèves de 15 ans en FW-B (en 2018, 3 221 élèves issus de 107 écoles). Afin d'inférer les résultats à la population des jeunes de 15 ans, il s'agit de considérer l'intervalle de confiance indiqué entre parenthèses dans le texte.

2 Les trois processus de lecture évalués dans PISA sont « Localiser l'information », « Comprendre » et « Évaluer et réfléchir ».

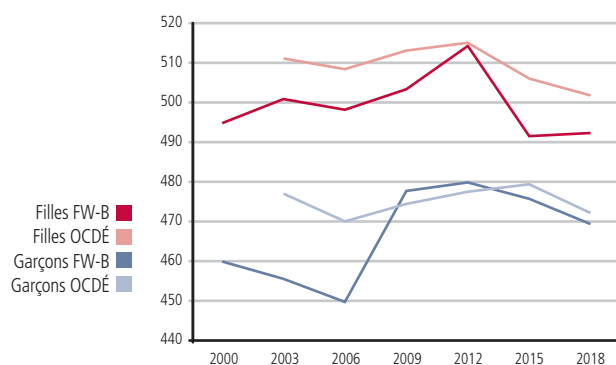
3 Les tâches de lecture dans PISA se réfèrent à deux types de sources : les « sources simples », soit un seul texte, suivi de questions, et les « sources multiples », soit plusieurs textes dans le cadre d'un scénario de lecture de type « numérique ».

23.1 Évolution des scores moyens de la FW-B et de l'ensemble des pays de l'OCDE en lecture de 2000 à 2018



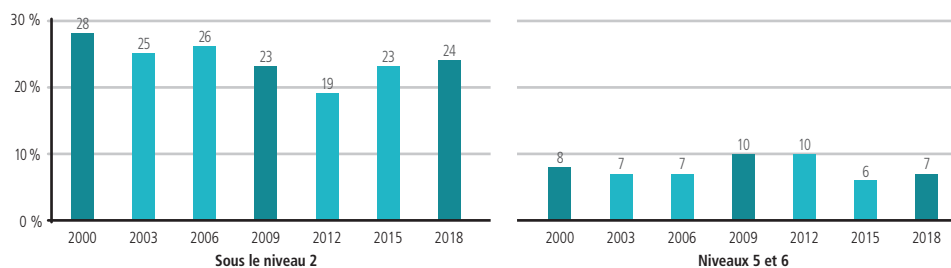
En 2018, le score moyen des élèves de la FW-B est de 481 points. À titre de comparaison, la moyenne des pays de l'OCDE est de 487 points. La différence de 6 points, bien que légère, est statistiquement significative.

23.2 Évolution des scores moyens de la FW-B et de l'ensemble des pays de l'OCDE en lecture, selon le genre, de 2000 à 2018



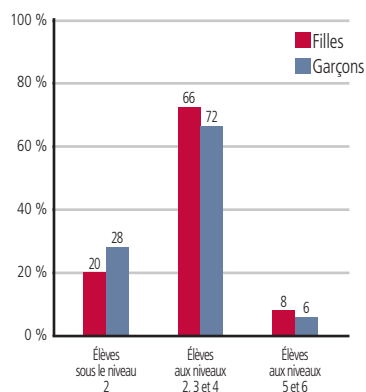
En FW-B, les filles obtiennent, en 2018, un score moyen de 492 points (502 pour la moyenne des filles dans l'ensemble des pays de l'OCDE) ; les garçons obtiennent en moyenne 469 points (472 pour la moyenne de l'OCDE)

23.3 Évolutions des pourcentages d'élèves peu performants et très performants en lecture en FW-B, de 2000 à 2018



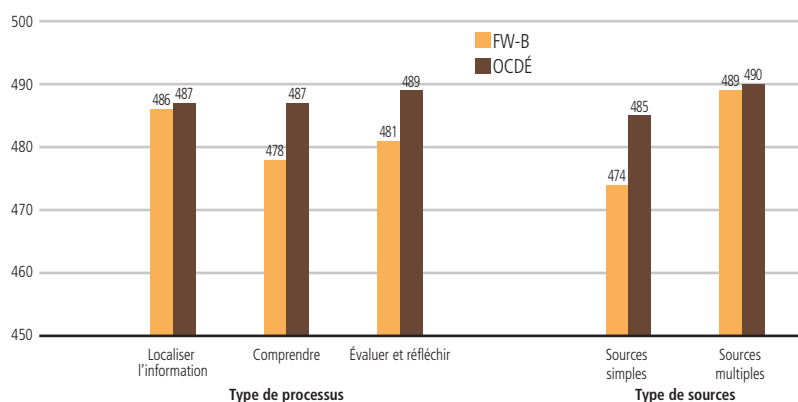
Dans PISA, la lecture a constitué le domaine majeur en 2000, 2009 et 2018. Entre 2009 et 2018, le pourcentage d'élèves peu performants a très légèrement augmenté (+1 %), alors que dans le même temps le pourcentage d'élèves très performants a diminué de 3 %.

23.4 Pourcentages d'élèves peu performants, moyens ou très performants en lecture en FW-B, selon le genre



En FW-B, 72 % des filles se situent aux niveaux 2, 3 et 4.

23.5 Performances moyennes des élèves par processus de lecture et types de sources évalués



En FW-B, les élèves obtiennent en moyenne un score de 478 points pour la compétence « Comprendre ». La moyenne des pays de l'OCDE pour cette compétence est de 487 points. La différence de 9 points est significative.

Les pratiques et attitudes face à la lecture sont intrinsèquement liées aux compétences en compréhension de l'écrit. L'enquête PISA 2018 met en lumière un intérêt plus marqué des filles pour la lecture, mais également une évolution des pratiques de lecture. À première vue, les chiffres laissent penser que les élèves de 15 ans lisent moins ; cependant cette interprétation pourrait masquer un changement de mode de lecture, d'une lecture « traditionnelle » (sur un support papier) vers une lecture sur écran.

En 2018, le domaine majeur investigué par le Programme pour le Suivi des Acquis des Élèves (PISA) auprès des élèves de 15 ans est la compréhension de l'écrit. Comme en 2000 et en 2009, le questionnaire contextuel a donc consacré un ensemble de questions aux pratiques et aux attitudes des jeunes à l'égard de la lecture.

Temps consacré quotidiennement à la lecture pour le plaisir en FW-B (fig. 24.1)

Alors qu'entre 2000 et 2009 le temps consacré par les élèves de 15 ans à la lecture avait peu évolué, en 2018 on observe une augmentation (+11 %) des élèves qui lisent très peu (moins d'une demi-heure par jour) et une diminution (-11 %) des élèves qui lisent entre une demi-heure et deux heures par jour. Les pourcentages de férus de lecture déclarant lire plus de deux heures par jour restent par contre stables d'un cycle à l'autre (autour de 4-5 %). Il importe d'être prudent quant à l'interprétation de cette évolution : en effet, il est vraisemblable que les jeunes n'incluent pas dans ces temps de lecture le temps passé à lire sur des supports numériques.

Les garçons consacrent en moyenne moins de temps à la lecture que les filles : 79 % (77,3 ; 80,9) d'entre eux déclarent lire moins d'une demi-heure par jour, contre 65 % (61,9 ; 68,2) des filles.

Pourcentages d'élèves intéressés par la lecture en FW-B (fig. 24.2)

Les jeunes de 15 ans semblent moins intéressés par la lecture qu'ils ne l'étaient en 2000, lors du premier cycle PISA pour lequel la lecture était le domaine majeur. C'est entre 2009 et 2018 que cette baisse d'intérêt se manifeste particulièrement. Ainsi, le pourcentage des élèves dont la lecture est l'un des loisirs favoris a baissé de 3 % par rapport à 2009, et les jeunes aimant parler de livres sont également moins nombreux (-6 %). En 2009, 37 % (35,4 ; 39,3) des jeunes de 15 ans déclaraient ne lire que s'ils y étaient obligés ; en 2018, ce pourcentage atteint 51 % (48,5 ; 52,7). L'évolution est similaire pour les autres items : lire est considéré comme une perte de temps par 33 % (30,2 ; 34,9) des élèves en 2018 (+7 % par rapport à 2009), et les jeunes qui ne lisent que pour obtenir une information dont ils ont besoin sont également plus nombreux qu'en 2009 (+6 %), ce qui peut traduire une vision plutôt instrumentale de la lecture.

Les attitudes envers la lecture sont nettement plus favorables chez les filles que chez les garçons, et ce de manière significative. La lecture est l'un des passe-temps préférés de plus d'une fille sur trois mais seulement d'un garçon sur cinq. Les garçons sont également plus nombreux à ne lire que s'ils y sont

obligés (58 % (55,5 ; 60,2)) et à déclarer que la lecture est une perte de temps (40 % (37,0 ; 43,0)) par rapport aux filles (respectivement 44 % (40,6 ; 46,7) et 26 % (23,1 ; 27,9) d'accord à ces deux items). Cette attitude plus positive des filles envers la lecture s'observe dans tous les pays.

Une fois encore, même si la lecture devrait être envisagée de manière large (lire sur son smartphone, c'est aussi lire), il est probable que quand on interroge les jeunes sur leur intérêt et leurs pratiques par rapport à la lecture (surtout dans un contexte scolaire), ils ne pensent d'abord ou ne pensent qu'à la lecture traditionnelle sur support papier, aux livres en particulier.

Fréquences de lecture de différents types de textes en FW-B (fig. 24.3)

De 2009 à 2018, ce sont principalement les fréquences de lecture de magazines et de journaux qui diminuent fortement. La lecture de livres de fiction et informatifs, ainsi que de bandes dessinées, diminue aussi, mais dans une moindre mesure. Plutôt qu'un recul généralisé de la lecture, un changement dans les pratiques de lecture est en train de s'opérer, qui ne concerne pas que les jeunes : les journaux et magazines sont désormais plus lus en version numérique qu'en version papier.

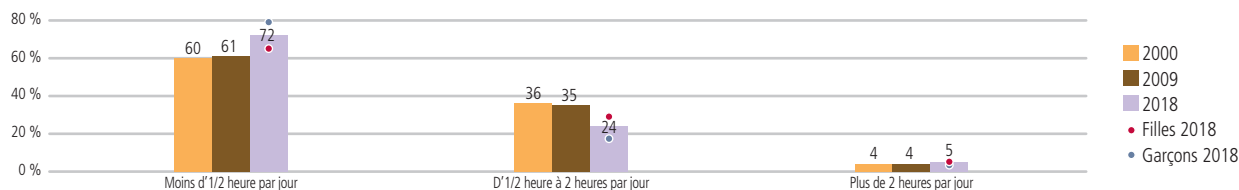
Supports employés par les jeunes de 15 ans pour suivre l'actualité (fig. 24.4)

Pour certains buts de lecture, comme s'informer de l'actualité, les jeunes se tournent de manière privilégiée vers d'autres médias et supports que le papier. Si environ la moitié des élèves s'informent en lisant, seuls 5 % (3,8 ; 5,6) le font sur un support papier, 38 % (35,7 ; 40,2) le font exclusivement sur un support numérique et 9 % (7,9 ; 10,2) le font sur les deux types de supports. Par ailleurs, 32 % (30,5 ; 34,2) des jeunes de 15 ans s'intéressent à l'actualité via des supports audiovisuels. Notons également que 16 % (14,3 ; 17,5) des élèves ne suivent pas du tout l'actualité.

Supports employés par les jeunes de 15 ans pour lire des livres (fig. 24.5)

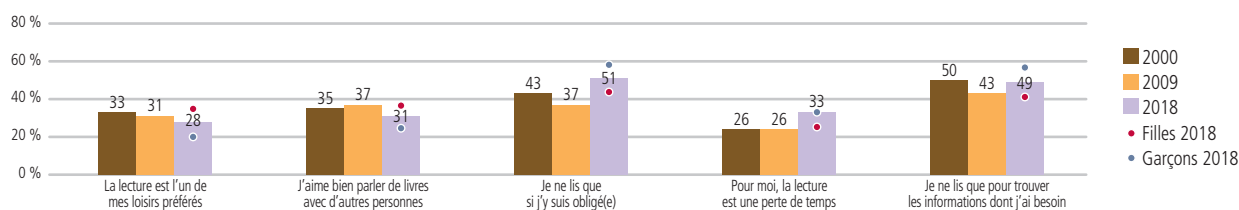
Le papier est en revanche le support le plus fréquent pour la lecture de livres parmi les jeunes de 15 ans : 39 % (37,8 ; 41,7) des élèves lisent le plus souvent des livres sur support papier contre 11 % (9,9 ; 12,3) sur support numérique (10 % (9,3 ; 11,6) sur les deux types de supports). Il convient par ailleurs de constater que 40 % (37,8 ; 41,7) des jeunes en FW-B déclarent ne jamais lire de livres.

24.1 Temps consacré quotidiennement à la lecture pour le plaisir en FW-B



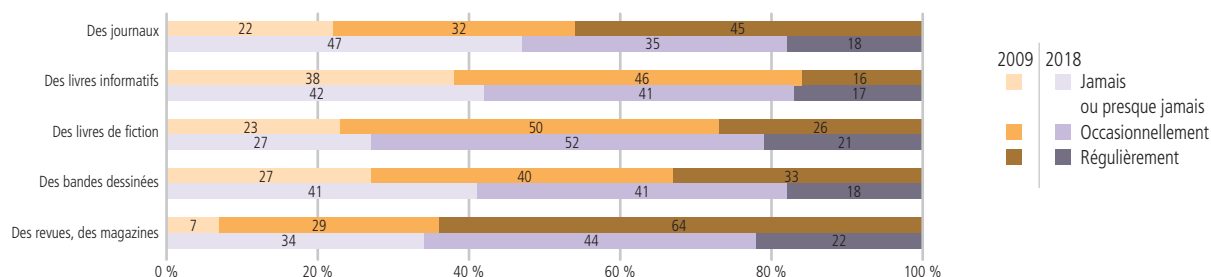
En 2018, 72 % des jeunes de 15 ans lisent moins d'une demi-heure par jour pour le plaisir. Ils sont 79 % des garçons et 65 % des filles dans ce cas. À l'opposé, 5 % des élèves lisent plus de deux heures par jour (6 % des filles et 3 % des garçons).

24.2 Pourcentages d'élèves intéressés par la lecture en FW-B



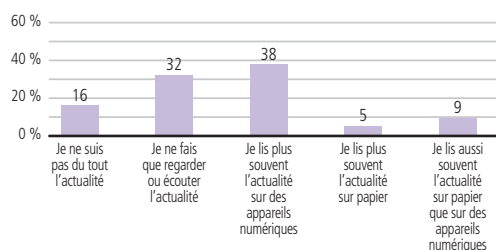
En 2009, 43 % des jeunes de 15 ans déclaraient lire uniquement pour obtenir une information. Ils sont 49 % dans ce cas en 2018 (41 % de filles et 57 % de garçons), ce qui rejoint les résultats obtenus en 2000.

24.3 Fréquences de lecture de différents types de textes en FW-B



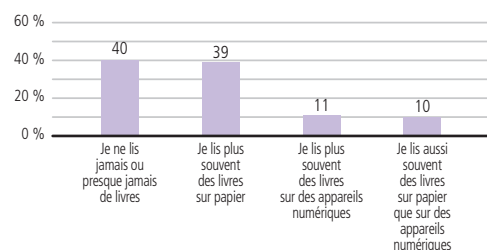
En 2018, 27 % des jeunes déclarent ne jamais (ou presque jamais) lire des livres de fiction. 52 % en lisent quelques fois par an ou quelques fois par mois. 21 % en lisent plusieurs fois par mois, voire plusieurs fois par semaine.

24.4 Supports employés par les jeunes de 15 ans pour suivre l'actualité



Pour suivre l'actualité, les jeunes privilégient le support numérique (38 %) ou audiovisuel au papier.

24.5 Supports employés par les jeunes de 15 ans pour lire des livres



40 % des jeunes ne lisent jamais ou presque jamais de livres. Parmi les 60 % qui en lisent, la majorité (39 %) privilégie la lecture sur papier.

25 Accès aux équipements et utilisations du numérique chez les élèves de 15 ans – PISA 2018¹

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

L'enquête PISA 2018 permet de dresser un état des lieux de l'accès aux équipements numériques et de leur utilisation chez les élèves de 15 ans. Dans le domaine de l'équipement des écoles, la FW-B est plutôt à la traîne par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. En effet, si l'équipement numérique dont bénéficient les élèves à domicile est un peu plus important en FW-B qu'au sein de l'OCDE, les écoles sont en revanche moins bien équipées, et certaines activités numériques ne sont jamais abordées par un taux important d'élèves. Les pratiques des élèves et les occasions d'apprendre les compétences de lecture en ligne sont également moins fréquentes en FW-B que dans la moyenne des pays de l'OCDE

Depuis 2000, le Programme pour le Suivi des Acquis des Élèves (PISA) propose un questionnaire optionnel qui permet d'appréhender la place des TIC auprès des élèves de 15 ans². En 2018, des questions ciblant la lecture en ligne ont également été proposées.

Pourcentages d'élèves ayant la possibilité d'utiliser des équipements numériques à la maison (fig. 25.1)

En FW-B, l'accès à des équipements numériques à domicile est légèrement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, à l'exception de la liseuse qui reste marginale parmi les élèves de 15 ans.

Presque tous les élèves ont accès à Internet, notamment via un smartphone. 89 % (87,2 ; 89,3) des élèves ont également accès à un ordinateur portable, 78 % (75,9 ; 79,5) à un ordinateur de bureau, 80 % (78,8 ; 82,3) à une tablette. La plupart des ménages disposent d'une imprimante : 89 % (88,5 ; 90,6) des élèves de 15 ans déclarent avoir la possibilité d'utiliser ce type d'appareil chez eux³.

Pourcentages d'élèves ayant la possibilité d'utiliser des équipements numériques à l'école (fig. 25.2)

En revanche, à l'exception des tableaux blancs interactifs, les écoles de la FW-B sont, en moyenne, moins bien équipées en appareils numériques que l'ensemble des pays de l'OCDE.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 90 % (89,8 ; 90,3) des élèves déclarent avoir la possibilité d'utiliser, à l'école, un ordinateur connecté à Internet. Ils ne sont que 78 % (75,5 ; 81,1) dans ce cas en FW-B, et seul un élève sur deux profite effectivement de cette possibilité. Les connexions Internet sans fil sont également largement moins présentes qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE. Par ailleurs, moins d'un élève sur deux déclare avoir la possibilité de stocker un travail scolaire dans un dossier informatique ou sur une clé USB.

Les outils traditionnellement plus employés par l'enseignant face à ses élèves, comme le vidéoprojecteur ou le tableau interactif, sont par contre plus présents dans les écoles, et sont utilisés par la moitié des élèves.

Fréquences d'utilisation des appareils numériques à l'école (fig. 25.3)

Lorsque les appareils numériques sont exploités à l'école, l'utilisation d'Internet dans le cadre d'un travail scolaire et le chat en ligne (sans référence explicite à un travail scolaire) sont les activités les plus souvent menées, tout en n'étant jamais ou presque jamais abordées par près d'un élève sur deux.

Ainsi, environ un quart des élèves surfent sur Internet pour un travail au moins une ou deux fois par semaine, un autre quart réalise cette tâche plutôt une à deux fois par mois, et 46 % (42,5 ; 49,1) des élèves n'utilisent jamais ou presque jamais Internet pour un travail scolaire. L'email est peu utilisé, de même que les applications ou sites web éducatifs, et les sites web ou intranet des écoles ne servent que rarement à consulter, télécharger ou déposer des documents, fichiers et travaux scolaires.

Pourcentages d'élèves pratiquant au moins plusieurs fois par mois ou davantage des activités de lecture en ligne (fig. 25.4)

Tant chez les filles que chez les garçons, l'activité de lecture en ligne la plus prise par les jeunes de 15 ans en FW-B est le chat en ligne ou la conversation instantanée. La recherche d'informations sur Internet, qu'il s'agisse d'informations sur un thème précis ou de renseignements pratiques (horaires, conseils, recettes, etc.) est également une activité régulièrement pratiquée par les élèves, en particulier les filles, tout comme la lecture des actualités en ligne. La lecture d'emails est moins répandue ; les forums ne sont régulièrement visités que par une fille sur dix et un garçon sur cinq. Ces activités peuvent sans doute être considérées comme un peu dépassées par les jeunes de 15 ans. Les jeunes utilisent assez peu les emails, dont ils découvrent la pratique en milieu professionnel ou lors des études dans le supérieur.

Notons également que, hormis pour le chat en ligne, les élèves de la FW-B déclarent, en moyenne, des fréquences de lecture en ligne moins élevées que dans les pays de l'OCDE en moyenne.

Pourcentages d'élèves ayant bénéficié de l'enseignement de différentes pratiques de lecture en ligne (fig. 25.5)

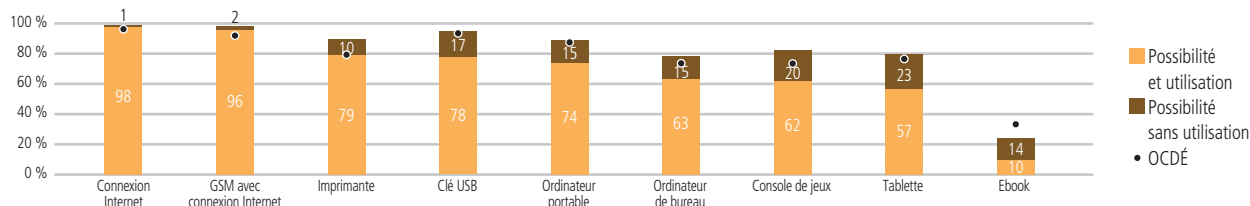
Dans un monde digitalisé, la capacité à faire le tri dans la profusion d'informations non contrôlées sur Internet est une compétence de plus en plus cruciale. En FW-B, 69 % (67,1 ; 71,4) des élèves de 15 ans déclarent avoir déjà appris, au cours de leur parcours scolaire, comment juger si l'on peut faire confiance aux informations venant d'Internet, un taux similaire à celui observé dans les pays de l'OCDE, et 68 % (65,4 ; 70,5) ont été sensibilisés aux conséquences de la publication d'informations visibles par tous sur les réseaux sociaux. Une part importante d'élèves déclarent par contre n'avoir jamais appris comment repérer si les informations trouvées sur le web sont subjectives ou biaisées, comment utiliser efficacement un moteur de recherche, ou comment repérer les tentatives de phishing et les spams.

1 Les données relatives à cet indicateur ont été récoltées avant la situation Covid-19.

2 L'enquête PISA est administrée à un échantillon représentatif d'élèves de 15 ans en FW-B (en 2018, 3 221 élèves issus de 107 écoles). Afin d'inférer les résultats à la population des jeunes de 15 ans, il s'agit de considérer l'intervalle de confiance indiqué entre parenthèses dans le texte.

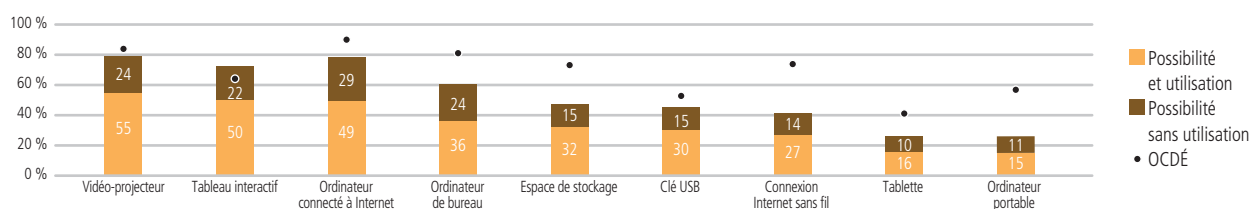
3 L'équipement des ménages avec enfants – et a fortiori des adolescents – est supérieur à l'équipement des ménages, toutes situations et tranches d'âges confondues.

25.1 Pourcentages d'élèves ayant la possibilité d'utiliser des équipements numériques à la maison



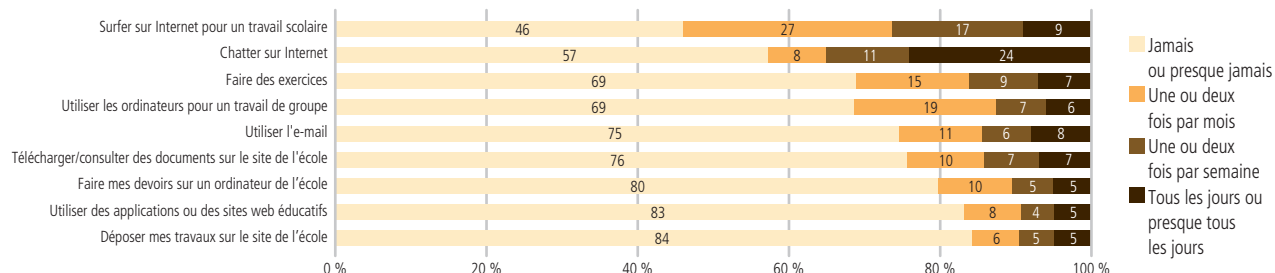
En 2018, 99 % des jeunes de 15 ans ont la possibilité de se connecter à Internet (ADSL, Wi-Fi, 4G...) depuis leur domicile. 79 % utilisent l'imprimante de la maison ; 10 % disposent d'une imprimante mais ne s'en servent pas.

25.2 Pourcentages d'élèves ayant la possibilité d'utiliser des équipements numériques à l'école



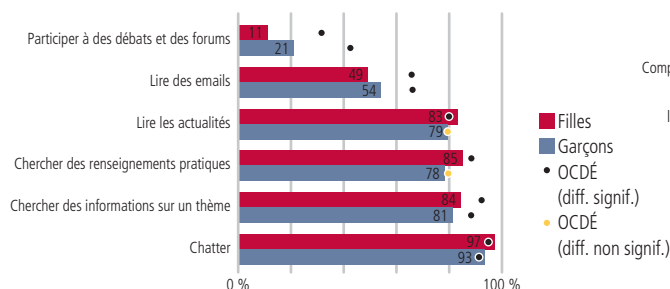
72 % des élèves ont la possibilité d'utiliser un tableau interactif à l'école. 50 % l'utilisent effectivement.

25.3 Fréquences d'utilisation des appareils numériques à l'école



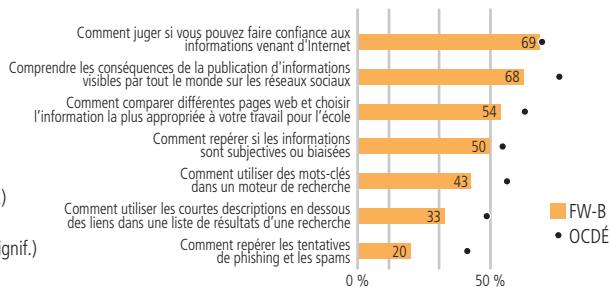
Lorsqu'ils sont à l'école, 46 % des jeunes de 15 ans déclarent ne jamais ou presque jamais surfer sur Internet pour un travail scolaire. À l'inverse, 9 % déclarent le faire tous les jours ou presque tous les jours.

25.4 Pourcentages d'élèves pratiquant au moins plusieurs fois par mois ou davantage des activités de lecture en ligne



97 % des filles et 93 % des garçons de 15 ans déclarent chatter en ligne plusieurs fois par mois, plusieurs fois par semaine ou plusieurs fois par jour.

25.5 Pourcentages d'élèves ayant bénéficié de l'enseignement de différentes pratiques de lecture en ligne



Seuls 20 % des élèves de 15 ans répondent par l'affirmative à la question « À l'école, de votre 1^{re} primaire à aujourd'hui, vous a-t-on déjà enseigné comment repérer les tentatives de phishing et les spams ? ». En moyenne, dans les pays de l'OCDE, ils sont 41 % à avoir bénéficié de cet enseignement.

26 Titre d'accès à l'enseignement supérieur des étudiants de 1^{re} génération

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

Depuis 2010-2011, environ 35 000 étudiants entrent pour la 1^{re} fois dans l'enseignement supérieur. Si quatre étudiants de 1^{re} génération sur cinq en université sont détenteur d'un CESS de l'enseignement secondaire de transition, c'est le cas d'un étudiant sur deux dans les hautes écoles et d'un étudiant sur trois dans les écoles supérieures des arts. Parmi les étudiants de 1^{re} génération détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification, 84 % sont inscrits dans une haute école.

Un étudiant de 1^{re} génération est un étudiant qui entre pour la première fois dans l'enseignement supérieur quel qu'il soit et où qu'il soit¹ en 1^{re} année (1^{er} bloc qui correspond aux 60 premiers crédits d'une formation à partir de 2014-2015, année de mise en oeuvre du décret « paysage »).

Étudiants de 1^{re} génération par type d'école (fig.26.1)

Entre 2010-2011 et 2016-2017², environ 35 000 étudiants entrent chaque année pour la 1^{re} fois dans l'enseignement supérieur. La répartition entre les différents types d'établissements d'enseignement supérieur est assez stable sur les 7 années. Ainsi, en 2016-2017, 55,9 % des étudiants de 1^{re} génération sont rentrés dans une haute école, 41,2 % dans une université et 2,9 % dans une école supérieure des arts.

Étudiants de 1^{re} génération selon le titre d'accès (fig.26.2)

Entre 2010-2011 et 2016-2017, pour l'ensemble des étudiants de 1^{re} génération entrant dans l'enseignement supérieur, la part d'étudiants détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de la section de transition de la FW-B est restée assez stable (63,2 % en 2016-2017). La part d'étudiants entrant avec un CESS de l'enseignement secondaire de qualification de la FW-B a quant à elle augmenté au cours de la période (+3,7 points de pourcentage ce qui représente une augmentation de 1 500 étudiants) pour atteindre 23,6 % en 2016-2017. Les étudiants de 1^{re} génération entrant dans l'enseignement supérieur en FW-B avec un diplôme de l'enseignement secondaire délivré à l'étranger³ sont proportionnellement moins nombreux en 2016-2017 qu'en 2010-2011. Environ 6 % des étudiants entrent avec un autre titre d'accès⁴.

Environ 14 500 étudiants de 1^{re} génération entrent chaque année à l'université. Parmi ceux-ci, quatre sur cinq sont détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de transition. La proportion d'étudiants détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification augmente de 2,3 points de pourcentage entre 2010-2011 et 2016-2017 où elle s'élève à 6,8 %, ce qui représente 1 001 étudiants.

Dans les hautes écoles, en 2018-2019, 36,4 % des étudiants de 1^{re} génération sont issus de l'enseignement secondaire de qualification, ce qui constitue une augmentation de 4,8 points de pourcentage depuis 2010-2011. Dans le même temps, la part des étudiants détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de transition a diminué de 7,8 points de pourcentage. En 2018-2019, moins d'un étudiant de 1^{re} génération sur deux est issu de l'enseignement secondaire de transition (47,8 %).

Dans les écoles supérieures des arts⁵, entre 2010-2011 et 2018-2019, près d'un étudiant de 1^{re} génération sur quatre est détenteur d'un diplôme de l'enseignement secondaire délivré à l'étranger. En 2018-2019, 34,9 % des étudiants de 1^{re} génération sont issus de l'enseignement secondaire de transition pour 28,0 % de l'enseignement secondaire de qualification.

Répartition des étudiants de 1^{re} génération issus de l'enseignement secondaire de qualification selon le type d'école (fig.26.3)

En 2016-2017, 8 452 étudiants détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification sont entrés pour la première fois dans l'enseignement supérieur. Parmi ceux-ci, 84 % se sont inscrits dans une haute école, 12 % dans une université et 4 % dans une école supérieure des arts.

1 Un étudiant ayant fait une année considérée comme de l'enseignement supérieur à l'étranger n'est plus considéré comme un étudiant de 1^{re} génération.

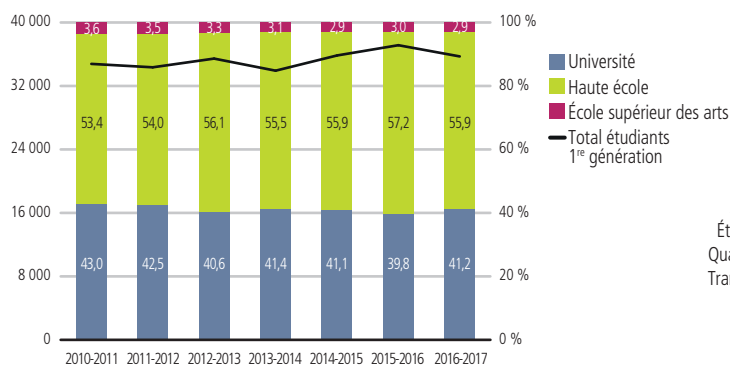
2 Les données concernant les universités ne sont pas disponibles pour les années académiques après 2016-2017.

3 Une équivalence leur a été délivrée par le service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4 Il peut s'agir d'un diplôme de l'enseignement secondaire délivré dans une autre communauté de Belgique, par un jury, via un examen d'admission, par une école européenne ou à programme belge à l'étranger, mais également d'étudiants dont le titre d'accès est un autre titre de l'enseignement supérieur ou les étudiants pour lesquels l'information n'est pas disponible.

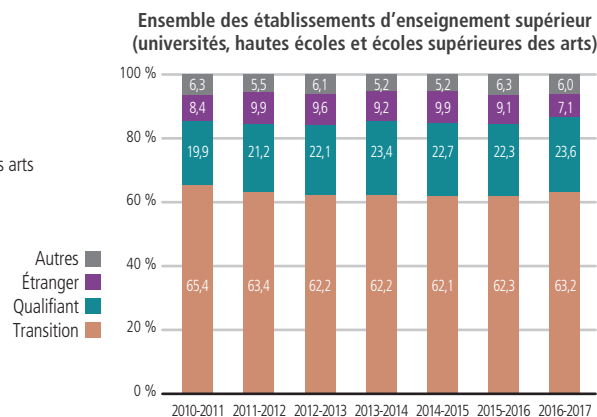
5 Vu le nombre peu élevé d'étudiants concernés (entre 1 200 et 1 000 suivant les années) les variations entre années sont difficilement interprétables et peuvent être en partie impactées par le nombre d'informations manquantes.

26.1 Étudiants de 1^{re} génération par type d'établissement



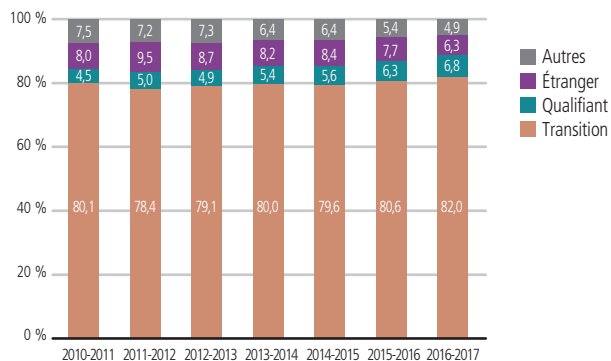
En 2016-2017, 35.741 étudiants de 1^{re} génération sont rentrés dans l'enseignement supérieur dont 41,2 % à l'université.

26.2 Étudiants de 1^{re} génération selon le titre d'accès



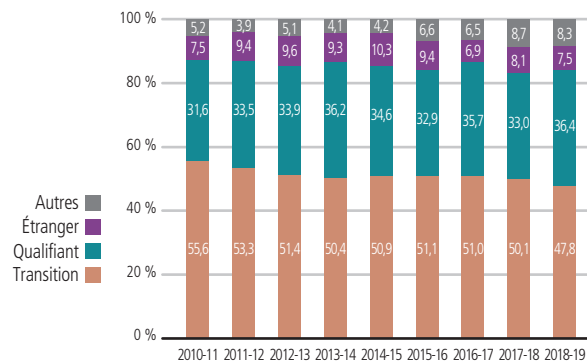
En 2016-2017, 63,2 % des étudiants de 1^{re} génération sont détenteur d'un CESS de l'enseignement secondaire de transition, 23,6 % d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification, 7,1 % d'un titre d'accès équivalent délivré à l'étranger.

Universités



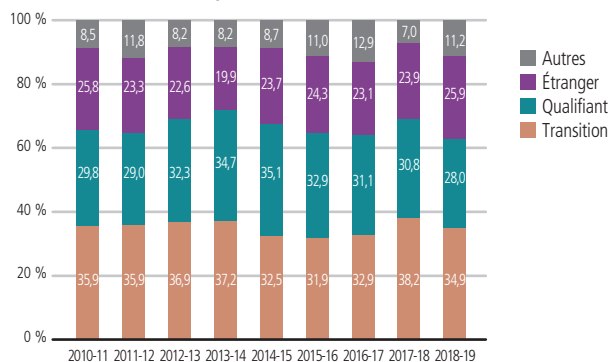
En 2016-2017, 82 % des étudiants de 1^{re} génération en université sont détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de transition.

Hautes écoles



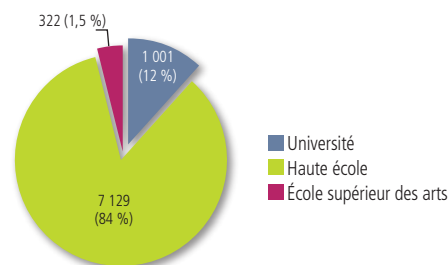
En 2018-2019, 36,4 % des étudiants de 1^{re} génération en haute école sont détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification.

Écoles supérieures des arts



En 2018-2019, 25,9 % des étudiants de 1^{re} génération en écoles supérieures des arts ont un titre d'accès à l'enseignement secondaire délivré à l'étranger (avec équivalence de diplôme).

26.3 Répartition des étudiants de 1^{re} génération issus de l'enseignement secondaire de qualification selon le type d'établissement



En 2016-2017, 84 % des étudiants de 1^{re} génération détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification sont inscrits dans une haute école.

Pour les cohortes 2010-2011 à 2017-2018 d'étudiants de 1^{re} génération, le pourcentage d'étudiants validant suffisamment de crédits pour poursuivre leurs parcours est resté stable. Toutefois, si c'est le cas de 40 % de l'ensemble des étudiants de 1^{re} génération, ce n'est le cas que de 26 % des étudiants détenteurs d'un CESS délivrés à la fin de l'enseignement secondaire de qualification. En comparaison avec l'ensemble des étudiants, les étudiants issus de l'enseignement secondaire de qualification, sont plus nombreux à abandonner en fin de premier bloc et moins nombreux à réussir en 3 ans.

Cet indicateur a pour objectif de suivre 8 cohortes d'étudiants de 1^{re} génération¹ entrant en 1^{er} bloc (1^{re} année avant 2014-2015) entre 2010-2011 et 2017-2018 (année académique d'entrée des étudiants) en haute école, 4 années avant la mise en place du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret « paysage ») et 4 années à partir de sa mise en œuvre (2014-2015).

Afin d'illustrer la thématique de cette édition des indicateurs de l'enseignement, les étudiants de 1^{re} génération détenteur d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification² font l'objet d'une attention particulière.

Validation d'au moins 45 crédits en fin de 1^{er} bloc (48 crédits en fin de 1^{re} année) (fig. 27.1)

Avant 2014-2015, un étudiant validant entre 48 et 59 crédits pouvait s'inscrire en 2^e année tout en devant acquérir les crédits non validés en 1^{re} année. À partir de 2014-2015, un étudiant qui valide entre 45 et 59 crédits peut continuer son parcours académique. La notion d'année d'études ayant disparu, il poursuit son parcours académique théoriquement par bloc de 60 crédits. Seule la validation de 60 crédits est considérée comme une réussite du 1^{er} bloc.

Si, pour l'ensemble des étudiants des hautes écoles, le taux d'étudiants validant suffisamment de crédits pour poursuivre leur parcours³ reste stable depuis 2010-2011 (autour de 40 %), celui des étudiants réussissant 60 crédits a diminué d'un tiers (21,60 % pour la cohorte d'étudiants de 1^{re} génération entrés en 2017-2018) et celui des étudiants validant entre 45 et 59 crédits a plus que triplé (17,01 % en 2017-2018). Cette augmentation est constante depuis 2014-2015.

Pour les étudiants issus de l'enseignement secondaire de qualification, les tendances suivent les mêmes courbes avec des taux de validation d'au moins 45 crédits et de réussite à 60 crédits 10 à 15 points de pourcentage inférieurs à l'ensemble des étudiants de 1^{re} génération. Ainsi, 26,08 % des étudiants de 1^{re} génération détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification valident au moins 45 crédits en 2017-2018 (11,25 % valident 60 crédits). Pour la première fois, avec la cohorte 2017-2018, les étudiants de 1^{re} génération issus de l'enseignement secondaire de qualification sont plus nombreux à valider entre 45 et 59 crédits (14,34 %) que 60 crédits (11,25 %)⁴.

Évolution du taux d'abandon en fin de 1^{er} bloc (1^{re} année) (fig. 27.2)

Entre 2010-2011 et 2017-2018, le taux d'abandon en fin de 1^{er} bloc (1^{re} année)⁵ est resté stable que ce soit pour l'ensemble des étudiants de 1^{re} génération que pour les étudiants de 1^{re} génération issus de l'enseignement secondaire de qualification. Toutefois, le taux d'abandon des étudiants détenteurs d'un CESS en fin de secondaire de qualification est 7,9 points de pourcentage supérieur à celui de l'ensemble des étudiants de 1^{re} génération (en 2017-2018, respectivement 29,94 % et 22,04 %).

Évolution du taux d'obtention d'un diplôme de bachelier (type court ou type long) en 3 ans (fig. 27.3)

Pour les cohortes d'étudiants de 1^{re} génération entrant entre 2010-2011 et 2015-2016⁶, le taux d'obtention d'un diplôme de bachelier (type court ou type long) en 3 ans⁷ a diminué chaque année, 27,30 % des étudiants de la cohorte 2010-2011 obtiennent un diplôme de bachelier pour 21,40 % des étudiants de la cohorte 2015-2016. Les taux de diplomation des étudiants détenteurs d'un CESS de l'enseignement secondaire de qualification sont près de 10 points de pourcentage inférieurs à ceux de l'ensemble de la cohorte, soit de 17,12 % pour la cohorte 2010-2011 et 13,27 % pour la cohorte 2015-2016. La baisse du taux d'obtention en trois ans ne préjuge pas d'une baisse du taux de diplomation total d'une cohorte d'étudiants de 1^{re} génération⁸.

1 Le décret paysage définit un étudiant de 1^{re} génération comme un étudiant régulièrement inscrit n'ayant jamais été inscrit au cours d'une année académique antérieure à des études supérieures, en Communauté française ou hors Communauté française, ou à tout cursus préparatoire aux épreuves ou concours permettant d'entreprendre ou de poursuivre de telles études.

2 Voir indicateur 26

3 Soit entre 60 et 45 crédits depuis le décret paysage (48 avant).

4 Et ce même si pour 0,49 % des étudiants le nombre de crédits, au moins égal à 45, est inconnu.

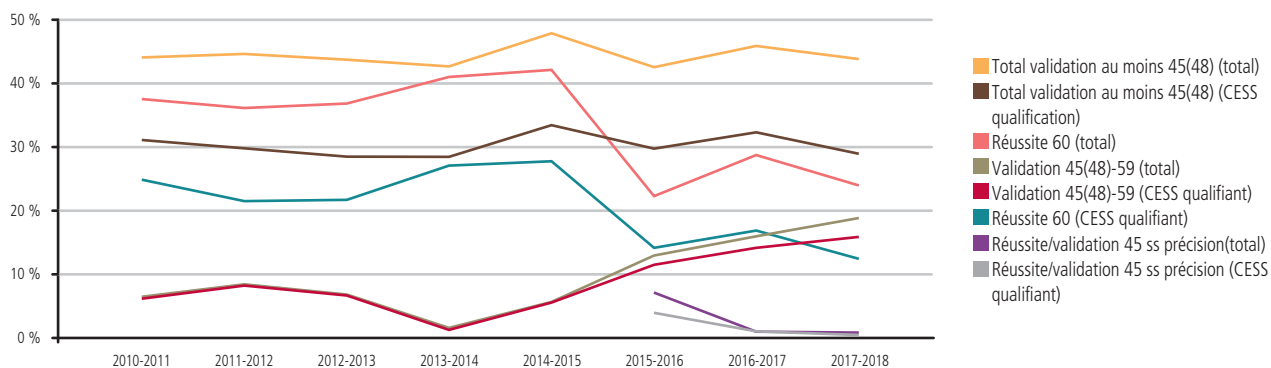
5 Est considéré comme ayant abandonné, un étudiant (non diplômé) qui ne se retrouve plus dans la base de données SATURN l'année académique suivant sa dernière inscription.

6 Les étudiants entrés en 2015-2016 sont théoriquement diplômés de bachelier en 2017-2018.

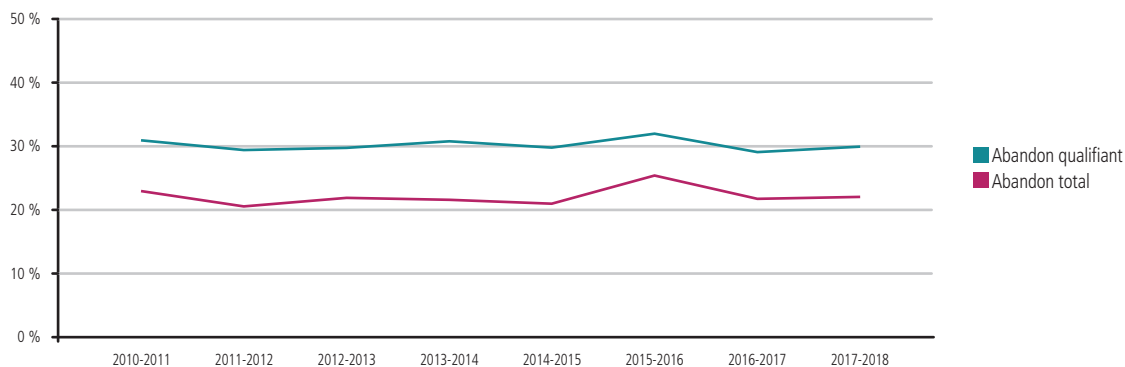
7 La durée théorique d'un bachelier est de 3 ans sauf pour le bachelier sage-femme.

8 Les organisations internationales suggèrent de calculer le taux de diplomation (bachelier) d'une cohorte d'étudiants de 1^{re} génération 6 ans après son entrée (soit la durée théorique des études x 2)

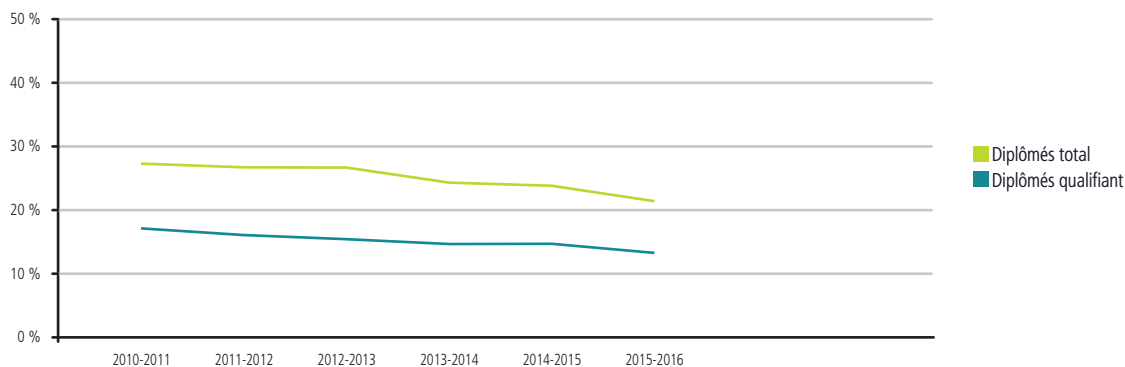
27.1 Validation d'au moins 45 crédits en fin de 1^{er} bloc (48 crédits en fin de 1^{re} année)



27.2 Évolution du taux d'abandon en fin de 1^{er} bloc (1^{re} année)



27.3 Évolution du taux d'obtention d'un diplôme de bachelier (type court ou type long) en 3 ans



Dans l'enseignement fondamental, parmi les enseignants entrés dans la carrière depuis le 1^{er} septembre 2015 et toujours en activité en janvier 2020, les maîtres de morale ou de religion, les maîtres de seconde langue et les maîtres de philosophie et citoyenneté présentent des proportions de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevées (>12 %), alors que les maîtres d'éducation physiques ont près de 100 % de titres requis. Dans le secondaire, les nouveaux professeurs de pratique professionnelle et, dans une moindre mesure, de cours techniques ont rarement un titre requis ou suffisant. Les titres de pénurie ou non listés sont également particulièrement fréquents (>22 %) au degré inférieur parmi les professeurs de langues modernes, philosophie et citoyenneté et morale/religion et au degré supérieur parmi les professeurs de géographie, morale/religion, philosophie et citoyenneté et mathématiques.

La réforme des titres et fonctions entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2016 a instauré un régime commun de fonctions et de titres pour enseigner à tous les réseaux. À chaque fonction est désormais liée une liste de titres déclinés en titres requis (TR), suffisants (TS) et de pénurie (TP). Au primo-recrutement, il y a toujours priorité du TR sur le TS, puis du TS sur le TP. En l'absence de TR/TS/TP, il reste possible, sous certaines conditions, de recruter un titulaire d'un autre titre, non listé (TNL). Ces règles s'appliquent intégralement aux enseignants entrés en fonction à partir du 1/09/2016 ainsi qu'aux temporaires totalisant moins de 316 jours d'ancienneté répartis sur minimum 2 années scolaires au cours des 5 dernières années. Les autres enseignants bénéficient d'un régime transitoire qui garantit notamment le maintien de leur barème lorsqu'il est supérieur à celui de la réforme.

La figure 28.0 présente, à titre d'exemple¹, le classement des titres pour les professeurs de cours généraux (CG).

Cet indicateur analyse, pour les principales fonctions de l'enseignement obligatoire, le classement des titres détenus par les enseignants engagés depuis le 1^{er} septembre 2015 et toujours en fonction en janvier 2020, soit 19,2 % du total des enseignants en activité de l'enseignement fondamental et secondaire. Il est en effet possible pour cette catégorie d'enseignants, intégralement soumis aux règles de la réforme, d'établir des statistiques pertinentes. La proportion de nouveaux enseignants exerçant sur base d'un TP ou d'un TNL est en outre un bon indicateur du degré de pénurie dans la fonction concernée.

Répartition des titres des enseignants de l'enseignement fondamental engagés depuis le 1/09/2015 et toujours en fonction en janvier 2020 selon la fonction (fig. 28.1)

Entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 janvier 2020, dans l'enseignement fondamental, il a été particulièrement difficile de recruter des enseignants titulaires du titre requis dans les fonctions de maître de seconde langue, maître de morale ou de religion, maître de philosophie et de citoyenneté, instituteur maternel en immersion, et instituteur primaire en immersion. En janvier 2020, la proportion d'enseignants engagés au cours de cette période qui n'ont qu'un titre de pénurie ou un titre non listé, même si elle est en diminution par rapport à mars 2019, y atteignait respectivement 32 %, 24 %, 12 %, 9 % et 8 %. À l'inverse, plus de 98 % des instituteurs maternels, instituteurs primaires, maîtres de psychomotricité et maîtres d'éducation physique engagés depuis septembre 2015 possèdent le titre requis ou un titre suffisant.

Répartition des titres des enseignants de l'enseignement secondaire inférieur engagés depuis le 1/09/2015 et toujours en fonction en janvier 2020 selon la fonction (fig. 28.2)

Dans l'enseignement secondaire inférieur, comparativement à mars 2019, une proportion d'enseignants titulaires d'un titre requis ou suffisant supérieure à 90 % est toujours observée pour les fonctions de professeur d'éducation physique, de formation générale de base, de sciences humaines/histoire/géographie, de français et de mathématique. Parmi les cours généraux, la proportion de titres de pénurie ou non listés est de 27 % des professeurs de

philosophie et citoyenneté, 24 % de langues germaniques et 22 % de morale ou religion. Les fonctions de professeur de cours techniques et de pratique professionnelle restent les plus touchées par la difficulté d'engager des enseignants disposant des titres requis ou suffisants, avec des proportions respectives d'à peine 63 % et 40 %². Si les femmes représentent 57 % des enseignants de cours techniques (soit 292 ETP sur 511), elles détiennent aussi plus souvent un titre pédagogique (77 % contre 50 % chez les hommes). Pour ce qui est des professeurs de pratique professionnelle, 38 % des effectifs masculins (soit 378 ETP sur 636) ont obtenu un titre pédagogique, contre 67 % pour les femmes. La répartition par zone est assez hétérogène, le taux de détention de titres requis le plus élevé étant obtenu dans la zone de Verviers pour les cours techniques (64 %) et dans la zone du Brabant wallon pour les cours de pratique professionnelle (47 %).

Répartition des titres des enseignants de l'enseignement secondaire supérieur engagés depuis le 1/09/2015 et toujours en fonction en janvier 2020 selon la fonction (fig. 28.3)

Au secondaire supérieur, seules les fonctions de professeur de sciences humaines ou sociales, histoire, sciences et latin/grec dépassent les 90 % de titres requis ou suffisant. Des taux de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevés affectent les professeurs de géographie (48 %), morale ou de religion (36 %), philosophie et citoyenneté (28 %), mathématiques (22 %), éducation physique (18 %), langues modernes (14 %) et sciences économiques (12 %). Les professeurs de français (10 %) sont également, dans une moindre mesure toutefois, touchés par la pénurie. Par rapport à mars 2019, les taux de titres de pénurie ou non listés parmi les enseignants considérés sont en baisse pour toutes les fonctions du degré supérieur, l'exception des professeurs de géographie (48 %) et de sciences humaines ou sociales (6 %). Cette baisse s'explique d'une part par les défections au sein de cette cohorte, particulièrement nombreuses parmi ceux qui n'ont pas de titre pédagogique, et d'autre part par l'acquisition progressive d'un titre suffisant ou requis parmi ceux qui persévèrent dans la carrière.

Le constat concernant les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle engagés depuis septembre 2015 s'améliore, avec 62 % et 45 % de titres requis ou suffisants en janvier 2020 contre respectivement 55 % et 41 % en mars 2019. Cette évolution s'explique par le fait que plusieurs de ces enseignants ont entretemps acquis le CAP ou pu valoriser de l'expérience utile. Les proportions d'enseignants possédant un titre pédagogique sont néanmoins plus faibles que dans l'enseignement secondaire inférieur. Cela concerne 63 % des femmes parmi les professeurs de cours techniques et 53 % des professeurs de pratique professionnelle. Pour ce qui est des effectifs masculins, ils sont respectivement 42 % et 29 %. La répartition par zone du nombre total d'ETP parmi ces enseignants est proportionnellement similaire à celle du secondaire inférieur, avec des disparités concernant les taux de titres détenus. Les taux de titres de pénurie ou non listés étant les plus importants dans les zones Huy-Waremme (respectivement 75 % et 64 %) et Luxembourg (82 % et 53 %), alors que la zone Hainaut-Sud présente un taux de titres requis de 58 % pour les professeurs de cours techniques et 43 % pour les professeurs de pratique professionnelle dans la zone Hainaut-Centre.

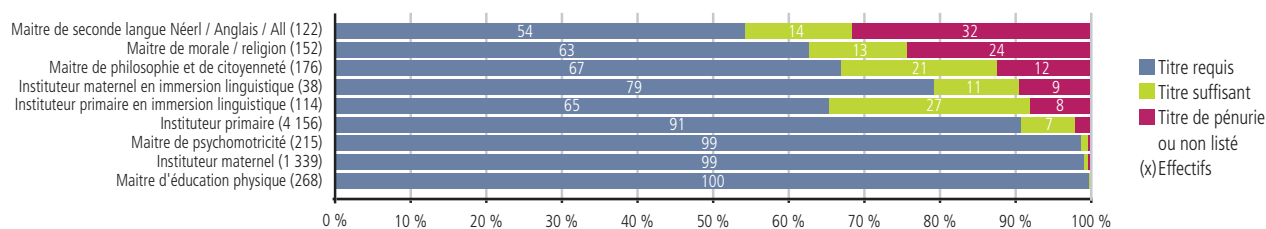
1 La liste complète des titres qui sont liés à chaque fonction est disponible via le moteur de recherche PRIMOWEB sur le site www.enseignement.be dans la rubrique : Carrières dans l'enseignement/ Enseignants/ Réforme des titres et fonctions/Fonctions.

2 Il s'agit souvent de professionnels qui entrent dans l'enseignement sans titre pédagogique, le CAP étant éventuellement acquis par la suite.

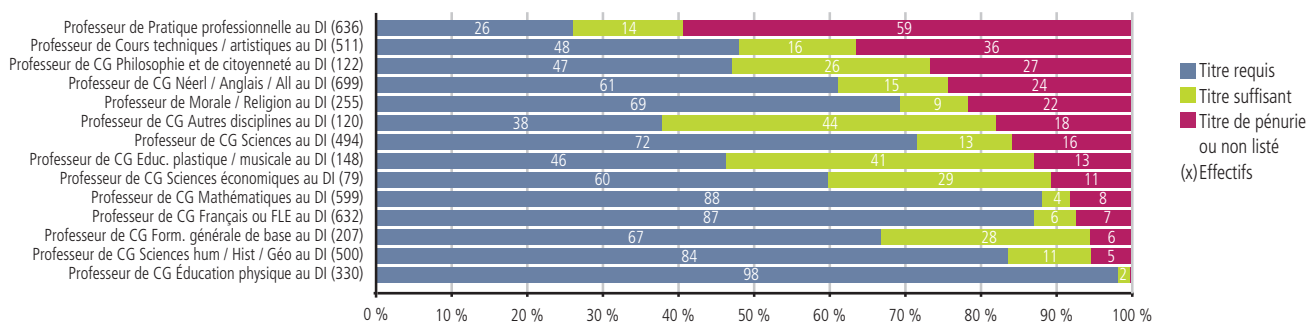
28.0 Classement des titres pour les professeurs de cours généraux (CG)

Niveaux	Catégorie	Titres
Secondaire inférieur	Requis	Bachelier-AESI de la discipline X ou Master de la discipline X + titre pédagogique + module DI
	Suffisant	Master de la discipline X ou discipline connexe + titre pédagogique sans module DI ou Bachelier d'une discipline connexe + titre
	Pénurie	Bachelier ou Master de la discipline X ou discipline connexe sans titre pédagogique
	Non listé	Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie
Secondaire supérieur	Requis	Master de la discipline X + AESS/AESI/CAP
	Suffisant	Master de la discipline X sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe + AESS/AESI/CAP
	Pénurie	Bachelier de la discipline X avec ou sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe sans titre pédagogique
	Non listé	Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie

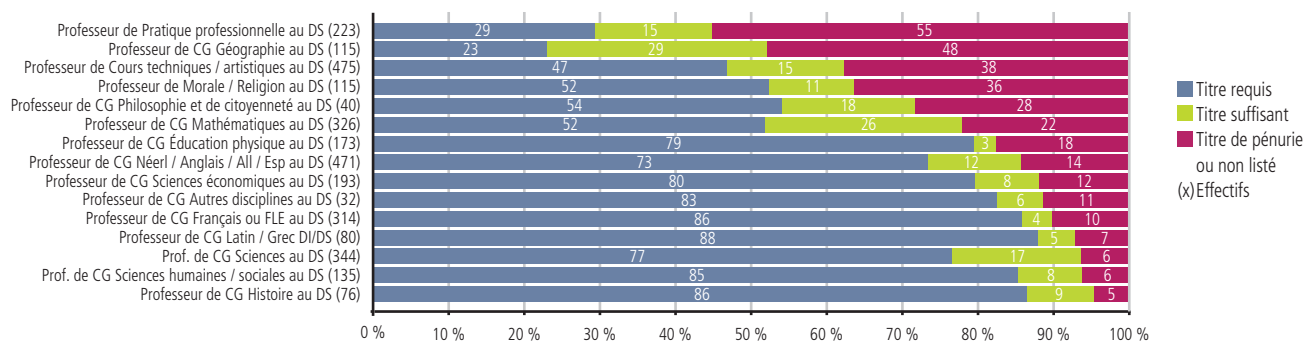
28.1 Répartition des titres des enseignants de l'enseignement fondamental engagés depuis le 1/09/2015 et toujours en fonction en janvier 2020 selon la fonction



28.2 Répartition des titres des enseignants de l'enseignement secondaire inférieur engagés depuis le 1/09/2015 et toujours en fonction en janvier 2020 selon la fonction



28.3 Répartition des titres des enseignants de l'enseignement secondaire supérieur engagés depuis le 1/09/2015 et toujours en fonction en janvier 2020 selon la fonction



Dans l'enseignement secondaire du degré supérieur, en janvier 2020, parmi les professeurs de Mathématiques entrés en fonction depuis le 01/09/2015 (326 ETP), 52 % possèdent le titre requis, 26 % ont un titre suffisant et 22 % ne disposent que d'un titre de pénurie ou non listé.

En janvier 2020, 98,6 % des enseignants de l'enseignement fondamental disposent d'un titre pédagogique, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. 56,7 % ont au maximum un diplôme d'instituteur primaire, 30,3 % un diplôme d'instituteur maternel, 7,7 % sont des AESI, et 3,4 % ont, généralement en complément à leur titre initial, un diplôme de niveau Master, pour la plupart en Sciences de l'éducation. Toutefois, 12,4 % des maîtres de seconde langue, 11,8 % des maîtres de religion ou de morale et 5,3 % des maîtres de philosophie et de citoyenneté ne possèdent aucun titre pédagogique.

Le tableau 29.1 présente les données sur le niveau de diplôme le plus élevé détenu par les enseignants dans l'enseignement maternel et primaire ordinaire et spécialisé.

Dans l'enseignement maternel, 99,7 % des instituteurs maternels titulaires de classe disposent d'un titre pédagogique ; 95,3 % sont bacheliers instituteurs maternels (sans master), 2,4 % bacheliers instituteurs primaire et 0,8 % bacheliers AESI ; 1,2 % (131 ETP) sont titulaires, en complément à leur diplôme d'instituteur, d'un master et, notamment, d'un master en sciences de l'éducation, ce qui leur permet, depuis 2009, de bénéficier d'une échelle de traitement supérieure (barème 501).

La grande majorité des maîtres de psychomotricité sont soit des instituteurs maternels (52,4 %), qui ont pour la plupart suivi une formation complémentaire en psychomotricité, soit des AESI en éducation physique (33 %). Cette fonction compte également 1,3 % d'instituteurs primaires, 9,5 % de bacheliers non pédagogiques, dont plus de la moitié sans titre pédagogique complémentaire, et 3,8 % de masters, principalement en éducation physique.

Dans l'enseignement primaire, 99,1 % des instituteurs primaires titulaires de classe ou maîtres d'adaptation disposent d'un titre pédagogique : 91,1 % ont un diplôme d'instituteur primaire non complété par un master, 2,8 % sont instituteurs maternels, 1,3 % sont AESI, et 4 % (938 ETP) possèdent un titre de master, dans leur grande majorité en sciences de l'éducation, en complément à leur formation initiale d'instituteur ou AESI. Les titulaires d'un master sont en constante augmentation : ils étaient 2 % en janvier 2015, 2,3 % en 2016, 2,7 % en 2017, 3,4 % en 2018 et 3,7 % en 2019.

Les maîtres d'éducation physique (1826 ETP) sont à 96,1 % des AESI formés dans cette discipline et 3,3 % sont titulaires d'un master, la plupart du temps en éducation physique (dans 94,9 % des cas accompagné d'un titre pédagogique). Des proportions similaires sont observées tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. La quasi-totalité de ces enseignants (99,5 %) sont détenteurs d'un titre pédagogique.

En ce qui concerne les maîtres de seconde langue, la répartition est plus diversifiée, avec la plus grande proportion globale d'enseignants sans titre pédagogique, soit 13,1 %. 66,6 % de ces maîtres sont AESI (principalement en langues germaniques) et 11 % instituteurs primaires, pour moitié titulaires d'un certificat de connaissance approfondie de la langue enseignée ou d'un diplôme de la Communauté flamande. Les titulaires d'un master, représentant 7,7 % de l'ensemble, disposent dans 60,8 % des cas d'un titre pédagogique. Enfin, 6,9 % possèdent un titre de bachelier non pédagogique, complété dans 37 % des cas par un CAP, et 6,2 % n'ont qu'un diplôme de niveau secondaire, pour la plupart (83 %) sans titre pédagogique complémentaire.

Les maîtres de religion ou de morale se caractérisent par une proportion particulièrement élevée (11,8 %) d'enseignants ne possédant aucun titre pédagogique reconnu par la Fédération.

Parmi les maîtres de religion islamique (221 ETP), israélite (6 ETP) et protestante (91 ETP), la majorité a obtenu un CAER tandis qu'une part relativement importante n'a pas de composante pédagogique, respectivement 29 %, 23 % et 15 %. Les maîtres de morale et de religion catholique se distinguent par un taux de diplômés avec titre pédagogique nettement supérieur à la moyenne de ce groupe de fonctions, soit respectivement 94,9 % et 96,2 %.

Les maîtres de philosophie et citoyenneté (425 ETP) sont majoritairement des instituteurs primaires (60,4 %) ; les détenteurs d'un master représentent 11,2 % de l'ensemble, les AESI 11,6 % et les instituteurs maternels 11,2 %. La proportion globale d'enseignants de cette fonction ayant un titre pédagogique s'élève à 94,7 %.

La répartition des enseignants du fondamental selon le niveau du diplôme est, pour chaque fonction, relativement comparable dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement ordinaire, à l'exception des maîtres de psychomotricité et des maîtres de seconde langue, pour lesquels le nombre d'effectifs dans l'enseignement spécialisé est cependant marginal.

¹ Voir glossaire p. 84

29.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement fondamental (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2020

Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé détenu par l'enseignant	FONDAMENTAL ORDINAIRE + SPÉCIALISÉ				ORDINAIRE	SPÉCIALISÉ	
		Avec titre pédagogique*	Sans titre pédagogique*	Total	Pourcentage	Pourcentage avec titre pédagogique	Pourcentage avec titre pédagogique	
Instituteur maternel	Master	131	5	136	1,2 %	99,7 %	99,7 %	99,3 %
	Bachelier AESI	91		91	0,8 %			
	Bachelier Instituteur primaire	277		277	2,4 %			
	Bachelier Instituteur maternel	10 850		10 850	95,3 %			
	Bachelier non pédagogique	2	10	11	0,1 %			
	Secondaire supérieur, autres	1	22	23	0,2 %			
	TOTAL	11 352	36	11 388	100 %			
Maitre de psychomotricité	Master	17	13	31	3,8 %	93,1 %	93,4 %	-
	Bachelier AESI	267	0	267	33,0 %			
	Bachelier Instituteur primaire	10		10	1,3 %			
	Bachelier Instituteur maternel	424		424	52,4 %			
	Bachelier non pédagogique	35	42	77	9,5 %			
	Secondaire supérieur, autres		0	0	0,0 %			
	TOTAL	754	56	810	100 %			
Instituteur primaire	Master	881	57	938	4,0 %	99,1 %	99,0 %	99,3 %
	Bachelier AESI	304	0	305	1,3 %			
	Bachelier Instituteur primaire	21 431		21 431	91,1 %			
	Bachelier Instituteur maternel	649		649	2,8 %			
	Bachelier non pédagogique	17	64	81	0,3 %			
	Secondaire supérieur, autres	11	102	112	0,5 %			
	TOTAL	23 294	223	23 517	100 %			
Maitre d'éducation physique	Master	56	3	59	3,3 %	99,5 %	99,6 %	99,0 %
	Bachelier AESI	1 754	1	1 755	96,1 %			
	Bachelier Instituteur primaire	6		6	0,3 %			
	Bachelier Instituteur maternel	0		0	0,0 %			
	Bachelier non pédagogique		1	1	0,1 %			
	Secondaire supérieur, autres	0	4	4	0,2 %			
	TOTAL	1 817	9	1 826	100 %			
Maitre de seconde langue	Master	31	20	51	7,7 %	87,6 %	87,6 %	-
	Bachelier AESI	445		445	66,6 %			
	Bachelier Instituteur primaire	74		74	11,0 %			
	Bachelier Instituteur maternel	11		11	1,7 %			
	Bachelier non pédagogique	17	29	46	6,9 %			
	Secondaire supérieur, autres	8	34	41	6,2 %			
	TOTAL	586	83	669	100 %			
Maitre de religion-morale	Master	73	33	107	9,1 %	88,2 %	88,1 %	89,1 %
	Bachelier AESI	146		146	12,4 %			
	Bachelier Instituteur primaire	511		511	43,5 %			
	Bachelier Instituteur maternel	78		78	6,6 %			
	Bachelier non pédagogique	51	56	108	9,1 %			
	Secondaire supérieur, autres	178	49	227	19,3 %			
	TOTAL	1 037	138	1 176	100 %			
Maitre de philosophie et de citoyenneté	Master	33	15	48	11,2 %	94,7 %	94,5 %	95,4 %
	Bachelier AESI	50		50	11,6 %			
	Bachelier Instituteur primaire	257		257	60,4 %			
	Bachelier Instituteur maternel	47		47	11,2 %			
	Bachelier non pédagogique	11	7	17	4,1 %			
	Secondaire supérieur, autres	5	1	6	1,5 %			
	TOTAL	403	23	425	100 %			
TOTAL	Master	1 223	147	1 370	3,4 %	98,6 %	98,6 %	98,7 %
	Bachelier AESI	3 057	1	3 058	7,7 %			
	Bachelier Instituteur primaire	22 566		22 566	56,7 %			
	Bachelier Instituteur maternel	12 060		12 060	30,3 %			
	Bachelier non pédagogique	133	208	342	0,9 %			
	Secondaire supérieur, autres	202	211	414	1,0 %			
	TOTAL	39 242	568	39 810	100 %			

* Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, Master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2020, 99,1 % des instituteurs primaires disposent d'un titre pédagogique. 91,1 % ont au maximum un diplôme d'instituteur primaire, 4 % un diplôme de niveau Master, en général accompagné d'un titre pédagogique, 2,8 % sont instituteurs maternels, et 1,3 % sont AESI.

En janvier 2020, 88 % des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire et 83,7 % de l'enseignement spécialisé disposent d'un titre pédagogique. Ces pourcentages sont en diminution par rapport à 2019 (respectivement 88,2 % et 83,8 %)². Globalement, 37,3 % ont, comme titre le plus élevé, un diplôme de niveau master (accompagné d'un titre pédagogique dans 85 % des cas), 40,4 % sont AESI, 8,8 % possèdent un bachelier non pédagogique, et 10,8 % détiennent au maximum un diplôme de niveau secondaire, ces derniers se retrouvant pour la plupart dans les fonctions de cours techniques et de pratique professionnelle. C'est dans les fonctions de professeur de pratique professionnelle qu'il y a la plus grande proportion d'enseignants sans titre pédagogique, respectivement 28,8 % et 26,5 % aux degrés inférieur et supérieur.

Le tableau 30.1 présente les données sur le niveau de diplôme le plus élevé détenu par les enseignants dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Ces données sont ventilées par degré d'enseignement : le degré inférieur comprend les 3 premières années du secondaire toutes formes confondues ainsi que la 4^e année de l'enseignement de qualification (Technique, Artistique et Professionnel) ; le degré supérieur comprend les 5^e, 6^e et 7^e années du secondaire toutes formes confondues et la 4^e année de l'enseignement de transition (Général, Technique et Artistique), ainsi que le 4^e degré de l'enseignement professionnel complémentaire (EPSC).

Au niveau secondaire inférieur, parmi les professeurs de cours généraux³ (18 994 ETP), 73,8 % sont bacheliers AESI sans autre titre de niveau master, tandis que 14,3 % ont un diplôme de niveau master (le master en sciences de l'éducation dans 20 % des cas), 5,1 % sont issus d'une formation d'instituteur primaire, et 5 % sont titulaires d'un bachelier non pédagogique. Au total, 93,7 % de ces enseignants disposent d'un titre pédagogique. Les professeurs de cours techniques et artistiques (2 178 ETP) sont 81,6 % à détenir un titre pédagogique. Enseignements ordinaire et spécialisé confondus, les bacheliers AESI et non pédagogiques (sans master) représentent 64,4 % de ces enseignants, alors que les détenteurs au maximum d'un niveau de diplôme secondaire supérieur (557 ETP) sont plus nombreux que les détenteurs d'un master (213 ETP). La majorité des professeurs de pratique professionnelle sont, au maximum, porteurs d'un diplôme du secondaire supérieur (64 %, soit 2 243 ETP sur un total de 3 507). Viennent ensuite les détenteurs d'AESI (20,3 %), de bacheliers non pédagogiques (12,4 %) et de masters (2,5 %). Cette fonction se caractérise par la proportion la plus élevée d'enseignants ne disposant pas de titre pédagogique, à savoir 29,6 % dans l'enseignement spécialisé et 27,5 % dans l'ordinaire. Plus de la moitié (50,1 %) des professeurs de religion ou de morale sont titulaires d'un bachelier AESI (643 ETP sur un total de 1 283). Au total, 88,2 % disposent d'un titre pédagogique, avec toutefois d'importantes différences selon le cours philosophique. Les taux s'élèvent à respectivement 90,3 % et 89,4 % pour les cours de religion catholique et islamique et à 83,8 % pour la morale, mais ils descendent à 71,6 %, 44,9 % et 30,4 % pour les cours de religion protestante, orthodoxe et israélite.

Dans l'enseignement secondaire supérieur, les professeurs de cours généraux (12 080 ETP) détiennent dans leur grande majorité un diplôme de master (90,5 % soit 10 931 ETP). Ils sont 7,2 % à posséder un titre de bachelier AESI et 1,9 % un bachelier non pédagogique. Le taux de détention d'un titre pédagogique est globalement supérieur dans l'enseignement ordinaire (87,6 %) par rapport au spécialisé (84,2 %). Les professeurs de cours techniques et artistiques sont également plus souvent détenteurs d'un titre pédagogique dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire (respectivement 81,7 % et 80,3 %). Cette différence n'a cependant pas d'incidence sur le taux global car le nombre de professeurs de cours technique et artistique au degré supérieur dans

l'enseignement spécialisé (18 ETP) est marginal par rapport au total de 3 289 ETP. Ils sont titulaires d'un master dans 38,8 % des cas (1 275 ETP) ; 29,4 % ont un bachelier non pédagogique. Parmi les professeurs de pratique professionnelle (1 767 ETP), une majorité (56,3 % soit 994 ETP) ne détiennent, au mieux, qu'un diplôme du secondaire supérieur, accompagné d'un titre pédagogique pour 715 ETP d'entre eux ; 31,6 % possèdent un bachelier non pédagogique, 7,1 % un master et 4,3 % un diplôme d'AESI. En janvier 2020, 73,5 % de l'ensemble des enseignants de cette catégorie disposent d'un titre pédagogique, soit une diminution par rapport à 2019.

Les professeurs de religion ou de morale ont un master dans 83,1 % des cas (676 ETP sur 814), 10,9 % sont bacheliers AESI, 3,3 % sont bacheliers non pédagogiques et 2,7 % possèdent au mieux un diplôme du secondaire supérieur. 85,5 % de l'ensemble ont un titre pédagogique (85,1 % en janvier 2019).

Globalement, la proportion d'enseignants titulaires d'un titre pédagogique est moins élevée dans l'enseignement spécialisé (83,8 %), où il y a proportionnellement davantage de cours techniques et de pratique professionnelle, que dans l'ordinaire (88 %). Dans les deux cas, les taux sont en diminution par rapport à janvier 2019, où ils s'élevaient respectivement à 83,8 % et 88,2 %.

Ce sont les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle qui ont la plus faible proportion de détenteurs d'un titre pédagogique. Il s'agit généralement de professionnels du métier qui choisissent d'enseigner, l'âge moyen d'entrée en fonction de ces professeurs étant de 32 ans. Parmi les 76,6 % d'entre eux, degrés inférieur et supérieur confondus, qui avaient un titre pédagogique en janvier 2020, 52,3 % n'en détenaient pas au moment de leur arrivée dans l'enseignement. En effet, l'acquisition du titre pédagogique ayant lieu en moyenne après 2 années et 10 mois de carrière enseignante.

1 Voir glossaire p. 84

2 Voir *Les Indicateurs de l'enseignement 2019*, Indicateur 28.

3 Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des titres et fonctions en septembre 2016, les anciens cours spéciaux éducation physique, éducation plastique et éducation musicale sont désormais classés « cours généraux » et les anciens cours spéciaux sténodactylographie sont classés « cours techniques ».

30.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement secondaire (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2020

Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé déternu par l'enseignant	SECONDAIRE ORDINAIRE + SPÉCIALISÉ				ORDINAIRE	SPÉCIALISÉ
		Avec titre pédagogique*	Sans titre pédagogique*	Total	Pourcentage	Pourcentage avec titre pédagogique	Pourcentage avec titre pédagogique
Professeur de cours généraux	Master	2 141	580	2 721	14,3 %	93,7 %	93,8 %
	Bachelier AESI	14 013		14 013	73,8 %		
	Bachelier Instituteur primaire	978		978	5,1 %		
	Bachelier Instituteur maternel	65		65	0,3 %		
	Bachelier non pédagogique	542	402	945	5,0 %		
	Secondaire supérieur, autres	67	205	272	1,4 %		
	TOTAL	17 807	1 187	18 994	100 %		
Professeur de cours techniques et cours artistiques	Master	155	58	213	9,8 %	81,6 %	81,7 %
	Bachelier AESI	840		840	38,5 %		
	Bachelier Instituteur primaire	4		4	0,2 %		
	Bachelier Instituteur maternel	1		1	0,1 %		
	Bachelier non pédagogique	400	163	563	25,9 %		
	Secondaire supérieur, autres	378	179	557	25,6 %		
	TOTAL	1 777	401	2 178	100 %		
Professeur de pratique professionnelle	Master	61	25	87	2,5 %	71,2 %	72,5 %
	Bachelier AESI	711		711	20,3 %		
	Bachelier Instituteur primaire	15		15	0,4 %		
	Bachelier Instituteur maternel	15		15	0,4 %		
	Bachelier non pédagogique	269	167	436	12,4 %		
	Secondaire supérieur, autres	1 426	817	2 243	64,0 %		
	TOTAL	2 497	1 010	3 507	100 %		
Professeur de religion ou de morale	Master	278	90	369	28,7 %	88,2 %	88,5 %
	Bachelier AESI	643		643	50,1 %		
	Bachelier Instituteur primaire	81		81	6,3 %		
	Bachelier Instituteur maternel	5		5	0,4 %		
	Bachelier non pédagogique	84	45	129	10,1 %		
	Secondaire supérieur, autres	40	17	57	4,4 %		
	TOTAL	1 131	152	1 283	100 %		
Professeur de cours généraux	Master	9 556	1 376	10 931	90,5 %	87,6 %	87,6 %
	Bachelier AESI	869		869	7,2 %		
	Bachelier Instituteur primaire	2		2	0,0 %		
	Bachelier Instituteur maternel						
	Bachelier non pédagogique	140	85	225	1,9 %		
	Secondaire supérieur, autres	15	38	53	0,4 %		
	TOTAL	10 581	1 499	12 080	100 %		
Professeur de cours techniques et cours artistiques	Master	1 020	255	1 275	38,8 %	80,3 %	80,3 %
	Bachelier AESI	491		491	14,9 %		
	Bachelier Instituteur primaire	3		3	0,1 %		
	Bachelier Instituteur maternel	2		2	0,1 %		
	Bachelier non pédagogique	732	236	968	29,4 %		
	Secondaire supérieur, autres	393	157	550	16,7 %		
	TOTAL	2 641	648	3 289	100 %		
Professeur de pratique professionnelle	Master	93	33	126	7,1 %	73,5 %	73,5 %
	Bachelier AESI	76		76	4,3 %		
	Bachelier Instituteur primaire	5		5	0,3 %		
	Bachelier Instituteur maternel	7		7	0,4 %		
	Bachelier non pédagogique	402	156	558	31,6 %		
	Secondaire supérieur, autres	715	279	994	56,3 %		
	TOTAL	1 299	468	1 767	100 %		
Professeur de religion ou de morale	Master	581	95	676	83,1 %	86,2 %	86,2 %
	Bachelier AESI	89		89	10,9 %		
	Bachelier Instituteur primaire	0		0	0,1 %		
	Bachelier Instituteur maternel						
	Bachelier non pédagogique	16	11	27	3,3 %		
	Secondaire supérieur, autres	16	6	22	2,7 %		
	TOTAL	701	112	814	100 %		
TOTAL	Master	13 885	2 513	16 398	37,3 %	87,5 %	88,1 %
	Bachelier AESI	17 731		17 731	40,4 %		
	Bachelier Instituteur primaire	1 088		1 088	2,5 %		
	Bachelier Instituteur maternel	96		96	0,2 %		
	Bachelier non pédagogique	2 585	1 266	3 851	8,8 %		
	Secondaire supérieur, autres	3 050	1 698	4 749	10,8 %		
	TOTAL	38 435	5 477	43 912	100 %		

* Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, Master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2020, au degré inférieur, 93,7 % des professeurs de CG de l'enseignement ordinaire et de l'enseignement spécialisé disposent d'un titre pédagogique. Au degré supérieur, 90,5 % des professeurs de CG ont un diplôme de Master, 7,2 % sont AESI et 1,9 % bacheliers non pédagogiques.

De 2009-2010 à 2019-2020, la population enseignante, exprimée en équivalents temps plein, a augmenté de 7,6 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 10,3 % au niveau primaire, de 3,9 % au niveau secondaire et de 24,2 % dans l'enseignement spécialisé. Les ratios « élèves / ETP enseignant » sont globalement restés stables entre 2009 et 2014. Entre 2014 et 2019, suite à la révision des normes d'encadrement au maternel en 2017 et à l'entrée en vigueur du nouveau dispositif DASPA/FLA dans le fondamental en 2019, les ratios ont fortement diminué dans le maternel (de 15,8 à 14,3) et dans le primaire (de 14,2 à 13,7).

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »¹ (ETP), rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit près de 4 % des enseignants hors DPPR³. Les personnes ayant opté pour une DPPR ne sont pas prises en compte. Le rapport « élèves / ETP enseignant » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. Ensuite, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte d'une attribution de périodes ou d'emplois par paliers, les premières tranches d'élèves rapportant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où l'encadrement est calculé distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du 1^{er} degré et des 2^e et 3^e degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des 2^e et 3^e degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont donc une incidence non négligeable sur le nombre d'ETP.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 31.1)

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'ETP enseignants est passé de 10 513 en 2009 à 11 310 en 2019, soit une augmentation de 7,6 %. En conséquence de la baisse de la population scolaire observée depuis 2014, l'augmentation du nombre d'enseignants a cependant été moins forte ces dernières années ; une diminution de 1 % a été observée en 2018, après une augmentation de 2,5 % en 2017 suite à la révision à la hausse des normes d'encadrement. En 2019, l'octroi de périodes supplémentaires dans le cadre du nouveau dispositif FLA (Français langue d'apprentissage) engendre une augmentation de 2 % des charges, malgré une baisse de 1,5 % de la population scolaire. La croissance des charges depuis 2009 a été nettement plus élevée dans le réseau libre (+12 %) et dans le réseau WBE (+7,4 %) que dans l'officiel subventionné (+4,6 %), en raison notamment de l'évolution différenciée de la population scolaire selon les réseaux. Au niveau primaire, les effectifs globaux ont augmenté de 10,3 % en 10 ans pour atteindre 23 655 ETP en octobre 2019. Cette hausse résulte principalement des mesures visant à renforcer l'encadrement différencié à partir de 2009-2010 et de la mise en œuvre du nouveau dispositif DASPA/FLA en 2019. L'augmentation de la population scolaire au primaire entre 2009 et 2017 (+7,5 %) a également contribué à la croissance des charges. Le nombre d'élèves est cependant en diminution à partir de 2018.

Dans l'enseignement secondaire, le nombre d'ETP s'élève à 38 449 en octobre 2019, ce qui constitue une augmentation de 3,9 % par rapport à 2009. Les décrets visant à améliorer l'encadrement au 1^{er} degré du secondaire à partir de 2008-2009 et l'encadrement différencié à partir de 2009-2010 (+432 ETP) ont contribué à cette augmentation⁴. Suite à une baisse du nombre d'élèves entre 2007 et 2011, une diminution de 460 ETP a toutefois été observée sur cette période. La population scolaire est ensuite repartie à la hausse (+4,8 % entre 2011 et 2019), avec pour conséquence une augmentation de 1806 ETP sur la même période, soit +4,9 %. L'évolution diffère cependant de manière sensible entre les réseaux : en 10 ans, le nombre d'ETP a augmenté de 6,1 % dans le réseau libre subventionné et de 4,4 % dans le réseau WBE, mais a diminué de 3,7 % dans l'officiel subventionné. Des tendances similaires s'observent naturellement au niveau des populations scolaires.

Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 31.2)

Au niveau fondamental, les ratios mettant en regard les charges enseignantes et les populations scolaires ont globalement diminué entre 2009 et 2019 (-9,6 % au maternel et -3,8 % au primaire). L'évolution diffère cependant selon le niveau. Au maternel, le ratio est resté constant à 15,8 élèves par ETP de 2009 à 2014, puis a diminué chaque année pour s'établir à 14,3 en 2019. Au niveau primaire, le ratio global est resté à peu près stable (+/- 14,1 élèves par ETP) jusqu'en 2017. À partir de 2018, le ratio baisse, pour s'établir à 13,7 en 2019.

Dans l'enseignement secondaire, le ratio est, en 2019, à peu près au même niveau qu'en 2009, soit 9,6 élèves par ETP avec cependant de légères fluctuations au cours de la période. Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné. D'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, alors que dans l'officiel et le libre non confessionnel il peut y avoir jusque 6 cours différents, en fonction des demandes des parents. Ainsi, pour 100 élèves d'une même année d'études, on aura 4 groupes dans le libre confessionnel, mais, le cas échéant, le double dans un autre réseau si les 6 cours y sont organisés. Un autre facteur explicatif, au niveau fondamental, est la taille moyenne des implantations, plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle par rapport à l'encadrement. En octobre 2019, on compte en moyenne 202 élèves par implantation dans le libre, contre 134 dans l'officiel subventionné et 176 dans le réseau WBE. Enfin, au secondaire, le ratio moins élevé dans l'officiel subventionné s'explique par le poids des sections qualifiantes qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 51,3 % des élèves de ce réseau fréquentaient les 2^e, 3^e et 4^e degrés de qualification (CÉFA inclus) en octobre 2019, contre 26,7 % et 29,3 % dans le réseau WBE et le libre subventionné.

Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 31.3)

C'est dans l'enseignement spécialisé que la hausse des effectifs a été la plus marquée : de 7 209 ETP enseignants en octobre 2009 à 8 956 ETP en 2019, soit une augmentation de 24,2 %. Cette croissance est la conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire (+15,2 % depuis 2009)⁵ couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement.

Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 31.4)

La mise en relation de l'évolution du nombre d'ETP enseignants à celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé engendre un ratio qui passe de 4,6 à 4,3 élèves par ETP en 10 ans, résultant d'un accroissement de la population scolaire plus lent que celui de l'effectif enseignant (respectivement 15,2 % et 24,2 %). Contrairement à ce qui est observé dans l'enseignement ordinaire, le ratio est ici plus élevé dans l'enseignement officiel subventionné, soit 4,4 élèves/ETP, contre 4,1 dans le libre et 4,3 dans le réseau WBE. Ces légères différences reflètent certaines spécificités concernant les niveaux, types et formes d'enseignement organisés par les différents réseaux.

1 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

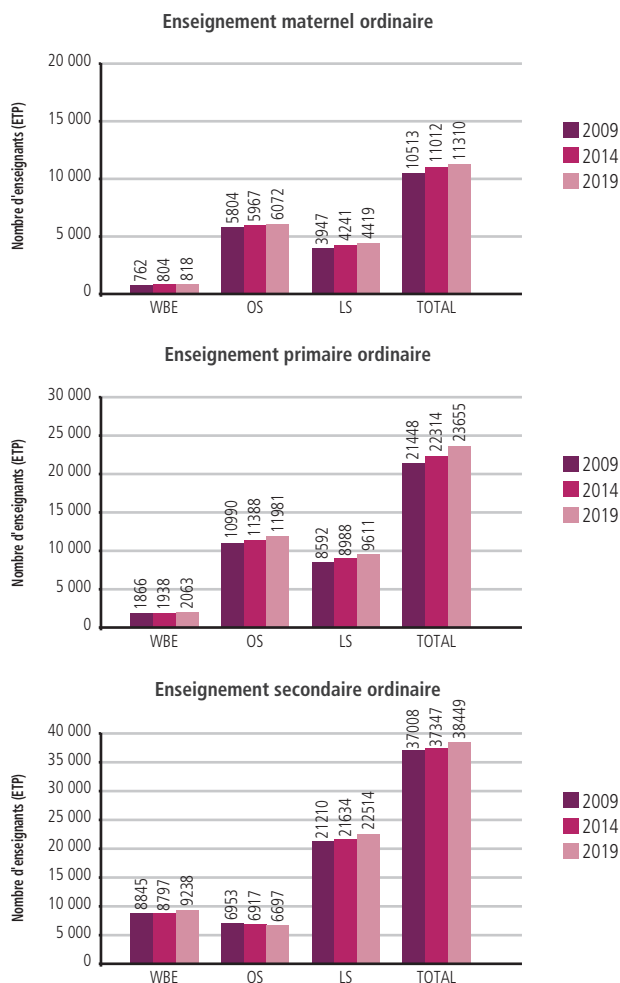
2 Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire, les charges organiques étant fixées au 1^{er} octobre de chaque année scolaire.

3 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

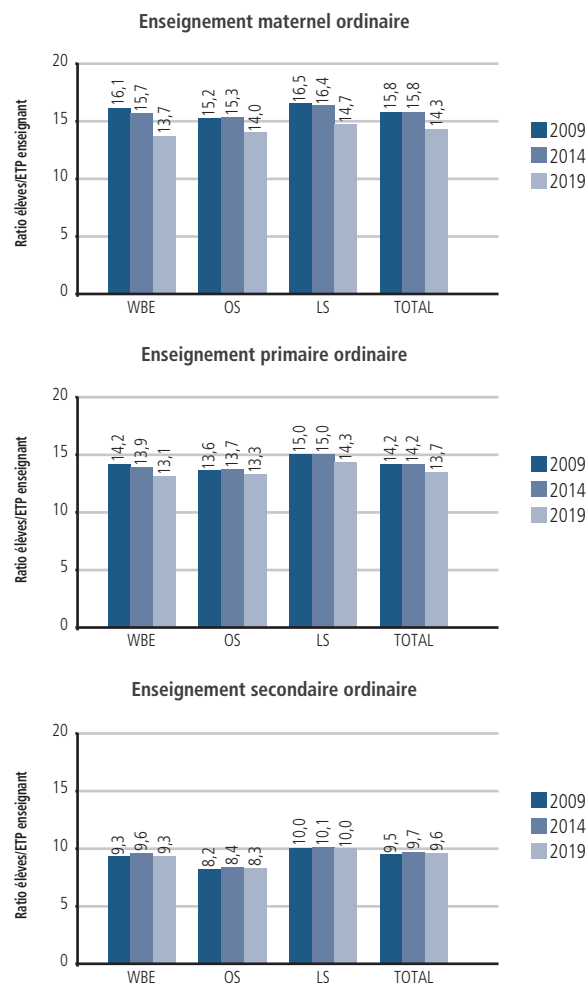
4 Au primaire et au secondaire ordinaire, l'encadrement pour une année scolaire est, en règle générale, calculé sur base de la population scolaire du 15 janvier précédent ; la variation des ETP enseignants suit dès lors avec 1 an de retard celle des élèves.

5 Voir l'indicateur 7 « *Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges* ».

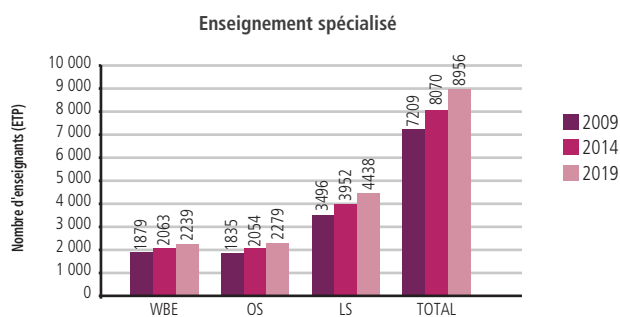
31.1 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau – Situation en octobre



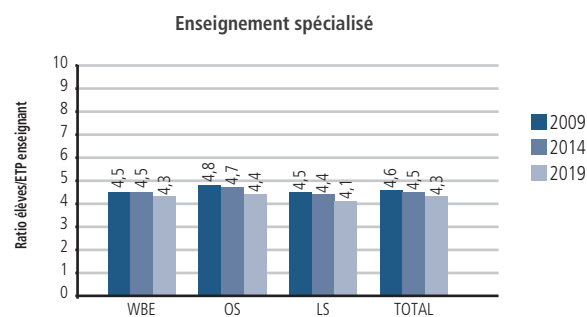
31.2 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau – Situation en octobre



31.3 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau – Situation en octobre



31.4 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau – Situation en octobre



En octobre 2019, dans l'enseignement primaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 11 981 dans l'enseignement officiel subventionné ; ce qui donne un ratio « Élèves / ETP enseignant » de 13,3 contre 13,7 tous réseaux confondus.

32 Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

La stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevée dans le réseau libre subventionné que dans les réseaux officiels. En Région de Bruxelles-Capitale, seulement 36 % des écoles présentent un taux de stabilité supérieur à 65 % (la médiane), contre 55,3 % dans le Luxembourg et 63,2 % dans la province de Namur. La taille des écoles semble avoir un impact sur la stabilité de l'équipe pédagogique puisqu'une moins grande proportion de petites structures montre une stabilité supérieure à 65 %. De même, la stabilité pédagogique est d'autant meilleure que l'ISE est élevé.

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour chaque école¹, la proportion d'enseignants qui exercent leur activité professionnelle de manière stable, par rapport à l'ensemble des enseignants. Il est exprimé en pourcentage. Un enseignant est dit « stable » au sein de l'équipe pédagogique lorsqu'il a effectué des prestations au mois de janvier de chacune des cinq dernières années² dans la même école. Le présent indicateur étudie le taux de stabilité des équipes pédagogiques selon le réseau d'enseignement, la province de l'école, la taille des écoles et enfin, selon l'indice socio-économique (ISE) des écoles³. La proportion d'écoles présentant un taux de stabilité supérieur à la médiane⁴ générale (65 %) est également présentée.

Taux moyens de stabilité pédagogique dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire – Année scolaire 2019-2020 (fig. 32.1)

C'est en fonction du réseau d'enseignement que le taux de stabilité des équipes pédagogiques présente les plus grands écarts. Le taux moyen s'élève à 68,0 % pour le libre subventionné (LS), 56,0 % pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (W-BE), organisé par la FW-B et 54,9 % pour l'officiel subventionné (OS) par la FW-B.

Dans l'enseignement libre subventionné, 71,8 % des écoles présentent un taux de stabilité supérieur à 65 % (fig. 32.5) ; ce chiffre est respectivement de 11,3 % dans le réseau organisé par la FW-B et 16,0 % dans le réseau officiel subventionné. Ces différences entre les réseaux d'enseignement sont à relativiser eu égard aux différences d'offres et de populations scolaires ainsi qu'aux différences dans les procédures de désignation.

Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province – Année scolaire 2019-2020 (fig. 32.2)

Les différences entre provinces sont moindres que celles identifiées entre les réseaux d'enseignement. Les taux moyens de stabilité pédagogique varient de 60,9 % pour la Région Bruxelles-Capitale à 65,5 % pour la province de Luxembourg.

Quelque 36 % des écoles de la Région Bruxelles-Capitale présentent un taux de stabilité supérieur à 65 % (fig. 32.5) ; en Wallonie, cette proportion varie de 45,5 % en province de Liège à 63,2 % en province de Namur.

Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure – Année scolaire 2019-2020 (fig. 32.3)

Les écoles ont été classées en trois catégories, selon la population scolaire : les « petites » entités (le premier quart des structures triées par taille en ordre croissant), les « grandes » entités (le dernier quart des structures triées par taille en ordre croissant) et les entités « moyennes » (les structures restantes, soit 50 % des entités).

Les taux moyens de stabilité pédagogique sont de 58,8 % pour les petites entités, 63,3 % pour les entités moyennes et 66,8 % pour les grandes entités. Un taux de stabilité supérieur à 65 % (fig. 32.5) est obtenu par une plus faible proportion de petites entités (31,6 %). Quelque 50,7 % des entités moyennes et 61,1 % des grandes entités affichent un taux de stabilité pédagogique supérieur à 65 %. Au vu de ces proportions, il semble bien que les petites structures souffrent d'une plus faible stabilité pédagogique.

Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique – Année scolaire 2019-2020 (fig. 32.4)

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques est ici décliné selon l'indice socioéconomique moyen des quartiers où vivent les élèves. Les écoles sont classées en quatre quarts selon leur ISE : le premier quartile [Min, Q1], représentant les 25 % des écoles qui présentent les ISE les plus faibles, jusqu'au dernier quartile [Q3, Max], représentant les 25 % des écoles qui présentent les ISE les plus élevés.

Les taux moyens de stabilité pédagogique montrent une relation linéaire avec les ISE : les écoles à ISE les plus élevés présentent une meilleure stabilité (67,7 %), comparativement aux écoles à ISE les plus faibles (58,0 %).

D'autre part, 24,8 % des écoles à ISE les plus faibles ont un taux de stabilité pédagogique supérieur à 65 %, contre 68,4 % pour les écoles à ISE les plus élevés (fig. 32.5). Ces chiffres montrent également une relation linéaire – par ailleurs plus marquée – entre les proportions écoles présentant un taux de stabilité supérieur à 65 % et l'ISE.

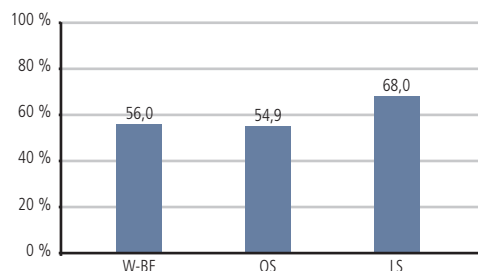
1 Cet indicateur porte exclusivement sur les écoles toujours en activité depuis au moins 10 ans et n'ayant pas subi de restructuration (transfert, scission, ou absorption) au cours de cette période, soit environ 88 % des écoles.

2 La définition de taux de stabilité pédagogique a été simplifiée pour s'approcher autant que possible de celle qui est utilisée dans les plans de pilotage. En conséquence, ce taux ne peut être comparé à celui présenté dans les précédentes publications.

3 À noter qu'un nouvel ISE a été introduit pour l'année scolaire 2017-2018.

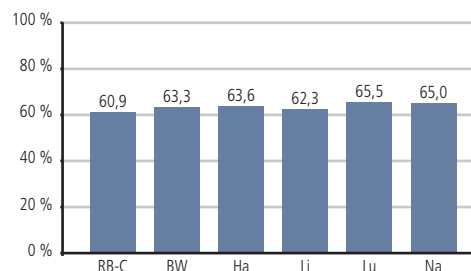
4 La médiane sépare les écoles en deux parties égales, selon les taux de stabilité, trié par ordre croissant : 50 % des écoles présentent une stabilité inférieure à cette valeur et 50 % présentent une stabilité supérieure.

32.1 Taux moyens de stabilité pédagogique dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire – Année scolaire 2019-2020



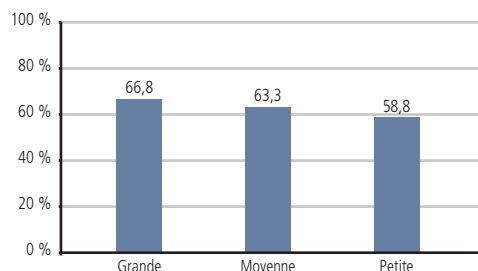
L'enseignement libre subventionné présente un taux moyen de stabilité des équipes pédagogiques de 68 %.

32.2 Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province – Année scolaire 2019-2020



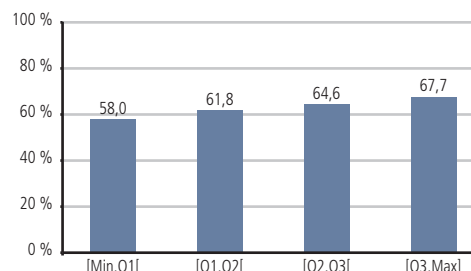
La Région de Bruxelles-Capitale présente un taux moyen de stabilité des équipes pédagogiques de 60,9 %.

32.3 Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure – Année scolaire 2019-2020



Les petites structures présentent un taux moyen de stabilité des équipes pédagogiques de 58,8 %.

32.4 Taux moyens de stabilité pédagogique de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique – Année scolaire 2019-2020



Le quart des écoles qui ont les plus faibles ISE présentent un taux moyen de stabilité pédagogique de 58 %.

32.5 Statistiques relatives aux taux de stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2019-2020

Niveaux	Domicile	Nombre	Moyenne	Médiane	Proportion des écoles dont la stabilité pédagogique est supérieure à 65 %
Réseau	W-B E	106	56,0 %	56,0 %	11,3 %
	Officiel organisé	75	54,9 %	54,5 %	16,0 %
	Libre subventionné	273	68,0 %	68,1 %	71,8 %
Localisation	Bruxelles-Capitale	100	60,9 %	61,3 %	36,0 %
	Brabant wallon	31	63,3 %	64,4 %	48,4 %
	Hainaut	129	63,6 %	65,5 %	51,9 %
	Liège	99	62,3 %	64,4 %	45,5 %
	Luxembourg	38	65,5 %	65,7 %	55,3 %
	Namur	57	65,0 %	66,9 %	63,2 %
Structure	Grande	113	66,8 %	67,6 %	61,1 %
	Moyenne	227	63,3 %	65,2 %	50,7 %
	Petite	114	58,8 %	59,4 %	31,6 %
ISE	[Min,Q1]	113	58,0 %	57,5 %	24,8 %
	[Q1,Q2]	114	61,8 %	63,2 %	40,4 %
	[Q2,Q3]	113	64,6 %	66,3 %	60,2 %
	[Q3,Max]	114	67,7 %	67,6 %	68,4 %

33 Âge des enseignants et féminisation des personnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

La modification de la législation en matière de départ à la retraite a ralenti le processus de rajeunissement de la population enseignante précédemment observé. Ce rajeunissement devrait toutefois redémarrer à l'avenir au regard des départs ainsi reportés et de l'accroissement de population scolaire attendu, en particulier dans l'enseignement secondaire. Le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus ancien. L'enseignement poursuit sa féminisation, à tous les niveaux d'enseignement et plus particulièrement dans la fonction de direction/sous-direction. Les femmes restent encore minoritaires dans la fonction de direction de l'enseignement secondaire et dans la fonction d'inspection dans les enseignements secondaire et spécialisé. La fonction d'éducateur est plus équilibrée et très stable depuis 10 ans.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »¹ (ETP) rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Elle concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit près de 4 % des enseignants hors DPPR³ (départ précédant la pension de retraite).

Pyramides des âges des enseignants (en ETP) dans l'enseignement ordinaire et spécialisé (fig. 33.1)

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. L'évolution des pyramides dans le temps peut être observée en comparant les pyramides avec celles des précédentes éditions. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite ont été identifiés séparément des autres en vue d'apprécier les moyens qui pourront être disponibles dans un futur proche. En 2020, le pourcentage d'enseignants en DPPR entre 55 et 58 ans est réduit à quelque 4 % dans le fondamental ordinaire, 2 % dans le secondaire ordinaire et le spécialisé. Ceci est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 58 ans, et ce dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté (les départs après 58 ans étant toujours possible).

Au niveau maternel, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente, en 2020, une distribution des âges assez élançée avec un maximum à 49 ans. Malgré un personnel masculin plus jeune mais en faible nombre, un certain vieillissement se fait sentir dans l'ensemble des enseignants du maternel : leur âge moyen hors DPPR est de 43 ans en 2020 contre 42,9 ans en 2019 (+0,1 année).

Au niveau de l'enseignement primaire, le personnel enseignant est majoritairement féminin (83 % en 2020). La distribution des âges présente deux creux qui peuvent être mis en relation avec les diminutions de la population scolaire, laquelle a connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007. Une part importante de jeunes enseignantes peut être observée comparativement à un personnel masculin plus vieillissant. L'âge moyen hors DPPR est resté stable, à 41 ans, par rapport à l'année dernière.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le personnel enseignant masculin représente 36 % en 2020. La pyramide des âges se rééquilibre avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby-boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové. On observe un aplatissement important dans cette pyramide qui peut être mis en relation avec les mesures de rationalisation dans les années 90 et qui ont pesé sur les recrutements. Les différences observées entre hommes et femmes au cours de

ces épisodes laissent penser que ces mesures structurelles ont davantage touché les femmes que les hommes. Ici, comme au niveau de l'enseignement primaire, une part plus importante de jeunes enseignantes est observée comparativement à un personnel enseignant masculin plus vieillissant. L'âge moyen hors DPPR de 43,2 ans en 2020 augmente encore légèrement par rapport au 43,1 observé en 2019 (+0,1 année). Une diminution de l'âge moyen devrait s'observer dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite.

Pour l'enseignement spécialisé, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement qui ont suivi. La même dissymétrie homme-femme que celle observée dans l'enseignement ordinaire est à souligner avec peut-être davantage d'acuité. À ce niveau, l'âge moyen se situe en 2020 à 42 ans, également en légère augmentation par rapport à 41,9 de l'année dernière (+0,1 année). Ici les femmes représentent, en 2020, 69 % des enseignants du spécialisé.

Évolution de la représentation du personnel féminin (en ETP) dans les principales fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé (fig. 33.2)

La représentation du personnel féminin paraît d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. En 2020, cette féminisation se situe à 97,1 % (+0,0), 63,5 % (+0,1) et 68,8 % (-0,1), respectivement pour l'enseignement maternel ordinaire, primaire ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé.

La fonction d'éducateur, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 59,3 % de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 51,5 % dans l'enseignement spécialisé. En 10 ans, l'accroissement s'est limité à 2 points dans l'ordinaire et 1 point dans le spécialisé.

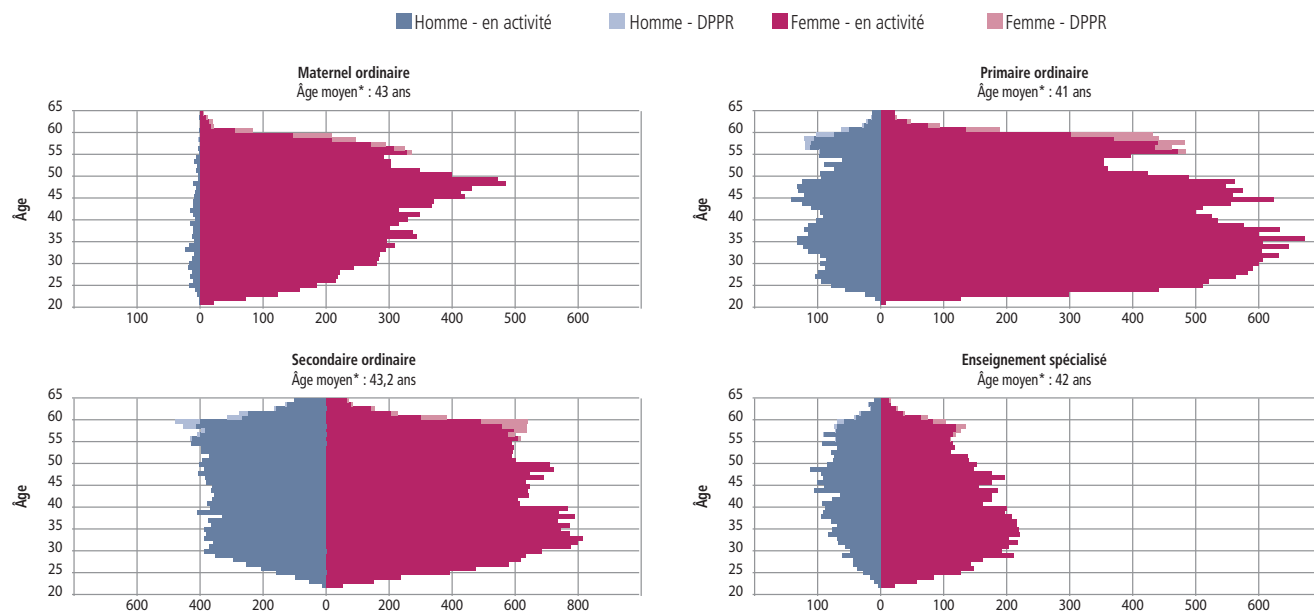
C'est dans **les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction** que la représentation féminine est la moins importante mais c'est aussi dans la fonction de direction que l'évolution est la plus significative. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, en 2020, 52 % d'inspectrices et 68 % de directrices. Ces proportions étaient, en janvier 2011, respectivement de 53 % et 60 % ; soit des taux de variations de -1,2 % et +12,8 % sur 10 ans. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 40 % d'inspectrices et 47 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2011, de 46 % et 34 %, soit des taux de variation sur 10 ans de -13 % et +38 %. Les fluctuations des proportions d'inspectrices dans le spécialisé sont très fortement induites par le faible nombre d'ETP correspondant (10 ETP).

1 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire.

3 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984.

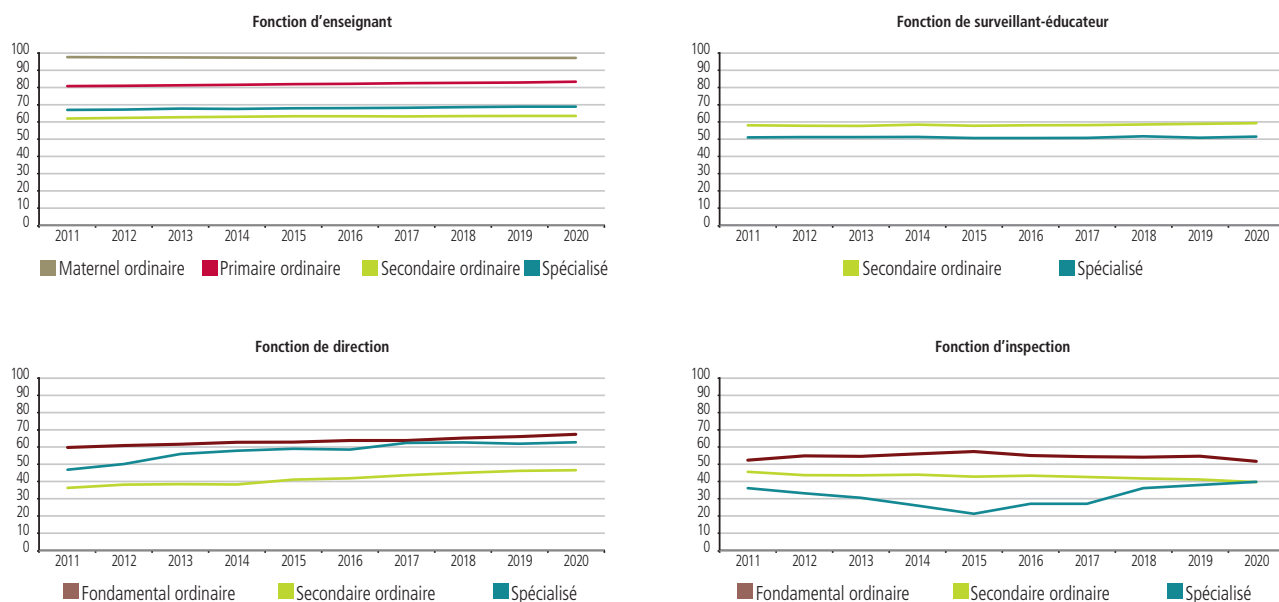
33.1 Pyramides des âges des enseignants (en ETP) dans l'enseignement ordinaire et spécialisé – Janvier 2020



En 2020, l'âge moyen* des enseignants du maternel ordinaire est de 43 ans.

*Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte-t-il pour ½ dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein compte pour 1.

33.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (en ETP) dans les principales fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé – Janvier 2020



En 2020, la proportion de femmes dans la fonction de direction de l'enseignement secondaire ordinaire est de 47 %, contre 34 % en 2011, soit un accroissement de près de 38 % en 10 ans.

34 Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

Dans l'enseignement obligatoire, les principaux flux d'enseignants convergent vers la Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité des enseignants domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale y travaillent, toutefois ceci ne suffit pas à répondre aux besoins puisque plus de la moitié des enseignants qui enseignent dans la Région de Bruxelles-Capitale n'y résident pas. À contrario, presque un enseignant sur deux de la province du Brabant wallon enseigne en dehors de la province, principalement à Bruxelles, alors que 38 % des enseignants du Brabant wallon n'y sont pas domiciliés. Dans les autres provinces, et particulièrement celle de Liège, il se conjugue un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés avec une faible part d'enseignants venant de l'extérieur. Elles peuvent donc être qualifiées d'« autosuffisantes ». Ces particularités sont observées aussi bien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire que dans l'enseignement spécialisé.

Les enseignants pris en compte dans cet indicateur sont ceux qui ont été rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier 2020. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite (DPPR¹) n'ont pas été prises en compte dans ces statistiques, leur choix étant irréversible.

Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (fig. 34.1)

Si pour les provinces de Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur plus de 79 % des enseignants sont domiciliés dans la province où ils enseignent (de 79 % en province de Namur à 96 % en province de Liège), dans la région de Bruxelles-Capitale plus d'un enseignant sur deux n'y est pas domicilié. C'est également le cas d'environ trois enseignants sur huit en province du Brabant wallon.

Dans les faits, sur les 21 800 enseignants qui travaillent en Région de Bruxelles-Capitale, 11 436 n'y résident pas. Parmi ces derniers, près d'un tiers (3 685) vient du Brabant wallon ; un autre tiers (3 806) vient d'une province flamande, essentiellement du Brabant flamand et plus d'un cinquième provient (2 455) de Hainaut.

En Brabant wallon, sur les 7 557 enseignants, 2 931 n'y sont pas domiciliés, et parmi ces derniers, plus de 80 % viennent des provinces voisines : 1 259 (43 %) habitent la province de Hainaut, 824 (28 %) sont domiciliés dans la province de Namur et 286 (10 %) viennent de Flandre.

C'est la province de Luxembourg qui accueille la plus grande proportion d'enseignants résidents à l'étranger : 4 % des enseignants, soit 23,4 % des enseignants qui ne résident pas dans la province. La province du Hainaut accueille également beaucoup d'enseignants d'Outre-Quiévrain : 1,8 % des enseignants, soit 15 % des enseignants qui ne sont pas domiciliés en Hainaut.

Ces résultats sont stables par rapport aux années antérieures.

Rétention, mobilité et attractivité des enseignants (fig. 34.2)

Le taux de rétention d'une province est la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui y travaillent. Le taux de mobilité d'une province est son complémentaire, c'est-à-dire la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui travaillent dans une autre province. Le taux d'attractivité d'une province, quant à lui, est la part des enseignants qui y travaillent sans y habiter.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la région de Bruxelles-Capitale (98,3 %) ainsi que les provinces de Liège (93,3 %) et de Luxembourg (92,2 %) ont un taux de rétention supérieur à 90 %. Si à ce niveau, les provinces de Hainaut (86,0 %) et de Namur (72,3 %) retiennent plus de deux enseignants sur trois, la province du Brabant wallon présente le taux de rétention le plus faible avec seulement 54,3 % des enseignants qui y habitent et y

enseignent également, inférieur à l'année dernière (55,2 %). De ce fait, cette province héberge les enseignants les plus mobiles. Les constats observés pour l'enseignement fondamental ordinaire se répètent pour l'enseignement secondaire ordinaire et l'enseignement spécialisé avec cependant des taux de rétention légèrement inférieurs dans toutes les provinces. Ainsi le taux de rétention de la province du Brabant wallon dans l'enseignement secondaire ordinaire est de 49,1 % et dans l'enseignement spécialisé de 32,4 %, très proches de ceux observés l'année dernière.

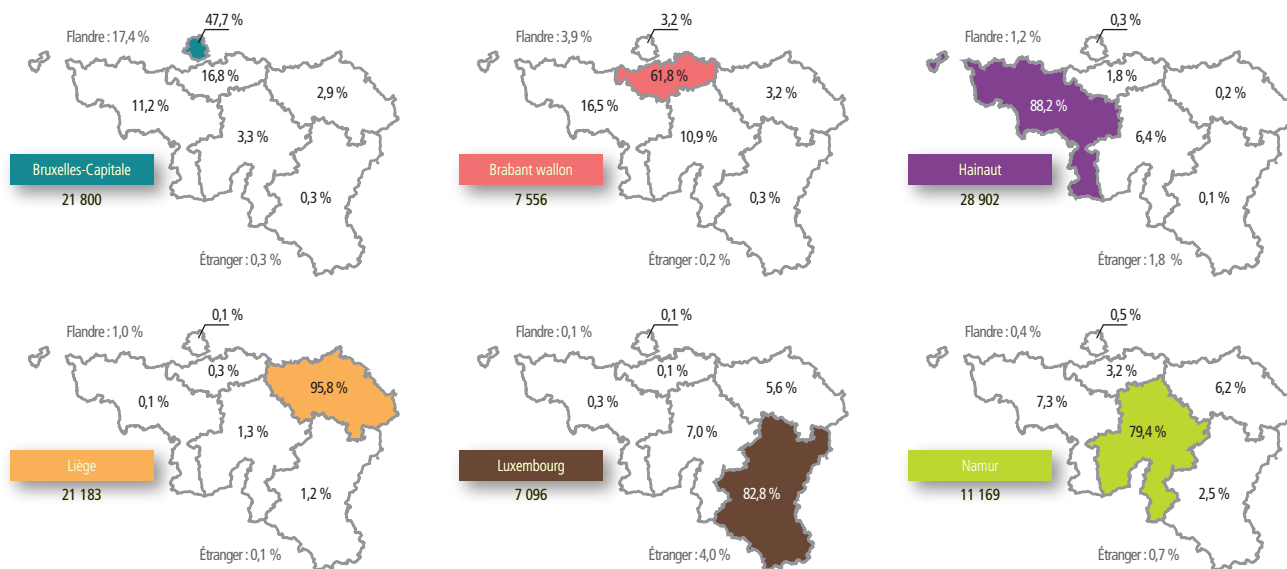
Malgré le fait que la quasi-totalité des enseignants domiciliés à Bruxelles y travaillent, la Région de Bruxelles-Capitale est le premier pôle d'attractivité avec plus d'un enseignant sur deux domicilié dans une autre province (53,9 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 48,7 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 60,6 % dans l'enseignement spécialisé), une attractivité en légère augmentation par rapport à l'année dernière dans l'enseignement fondamental ordinaire mais stable dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé. À contrario, le Brabant wallon combine des taux de mobilité élevés (45,7 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 50,9 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 67,6 % dans l'enseignement spécialisé) à des taux d'attractivité relativement importants (31,8 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 42,7 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 50,0 % dans l'enseignement spécialisé), une situation également plus marquée que l'année dernière pour l'enseignement ordinaire. La province de Liège, qui combine de très forts taux de rétention (plus de 90,9 %) et des taux d'attractivité très faibles (4,2 %), peut être qualifiée de très « autosuffisante », et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Ce taux d'attractivité doit être mis en relation avec l'offre d'emploi. Ainsi, moins de 8 % des enseignants travaillent dans une école de la province du Brabant wallon. Pourtant, 39,6 % des enseignants qui y résident vont enseigner à Bruxelles-Capitale, et 38,2 % des ressources nécessaires en personnel enseignant pour cette province habitent une autre province.

Si la forte densité de population de la Région de Bruxelles-Capitale et l'importance de son offre de formation peuvent expliquer les flux entrant, son taux d'attractivité élevé lié à son très important taux de rétention pose aussi la question du choix de résidence des enseignants qui travaillent à Bruxelles (prix du logement, facilité d'accès par les transports en commun, etc.), mais également de la croissance démographique, la diversité des niveaux d'instruction de la population et la pénurie des enseignants, ceci, quel que soit le niveau d'enseignement.

1 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984.

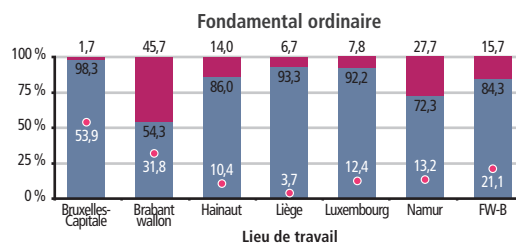
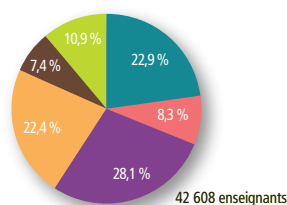
34.1 Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile



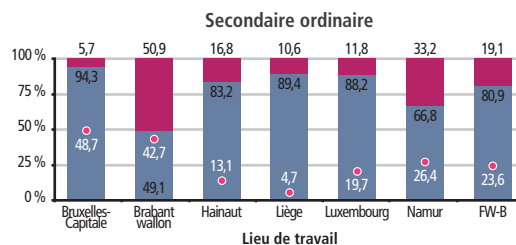
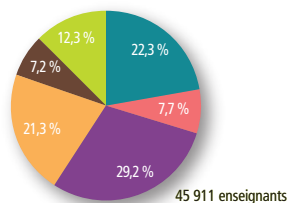
Sur les 21 800 enseignants de la Région de Bruxelles-Capitale, 16,8 % sont domiciliés en Brabant wallon et 17,4 % en Flandre.

34.2 Rétention, mobilité et attractivité des enseignants

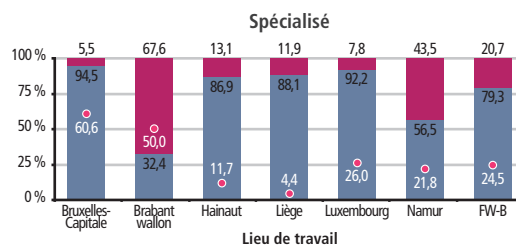
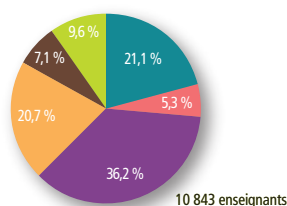
Bruxelles-Capitale Brabant wallon Hainaut Liège Luxembourg Namur Rétention Mobilité Attractivité



Sur 42 608 enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire, 10,9 % travaillent dans une école de la province de Namur. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, 72,3 % des enseignants qui habitent en province de Namur y travaillent (taux de rétention). Cette même province de Namur va trouver 13,2 % de ses ressources en personnel enseignant dans les autres provinces ou en Région de Bruxelles-Capitale (taux d'attractivité).



Sur 45 911 enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire, 7,7 % travaillent dans une école de la province du Brabant wallon. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, 49,1 % des enseignants qui habitent en province du Brabant wallon y travaillent. Cette même province du Brabant wallon va trouver 42,7 % de ses ressources dans les autres provinces ou en Région de Bruxelles-Capitale.



Sur 10 843 enseignants de l'enseignement spécialisé, 21,1 % travaillent dans une école de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans l'enseignement spécialisé, 94,5 % des enseignants qui habitent en Région de Bruxelles-Capitale y travaillent. Cette même Région de Bruxelles-Capitale va trouver 60,6 % de ses ressources dans les autres provinces ou en Région de Bruxelles-Capitale.

35 Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire en 2018-2019

◀ RETOUR AU SOMMAIRE

En 2018-2019, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui du réseau officiel subventionné¹) et, d'autre part, le réseau libre subventionné².

Cette répartition des effectifs entre les réseaux scolaires³ varie en fonction des niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée que celle de l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. C'est par section des deuxième et troisième degrés que les spécificités s'expriment le plus.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cofoc) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire (fig. 35.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, en 2018-2019, l'enseignement libre subventionné accueille 49,8 % des élèves, l'enseignement officiel subventionné 35,7 % et l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille 14,5 %.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, l'enseignement officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (52,8 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (15,4 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (61,1 %).

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (fig. 35.2)

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit entre les trois réseaux : l'enseignement libre subventionné accueille 48,2 % de cette population, l'enseignement officiel subventionné 25,3 % et l'enseignement du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles 26,5 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise 48,4 % des élèves. Ce taux diminue au niveau du primaire (43,1 %). Il représente plus de la moitié des élèves (53,1 %) dans l'enseignement secondaire spécialisé. L'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à tous les niveaux, est proportionnellement plus fréquentée dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire (y compris les élèves de 7^e année) (fig. 35.3)

Dans les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire, le réseau libre subventionné rassemble près de deux tiers des élèves de la section de transition (65,2 %). Ce taux est encore de 55,7 % dans l'enseignement de qualification et dans l'enseignement en alternance, il est plus bas, soit 51,1 %.

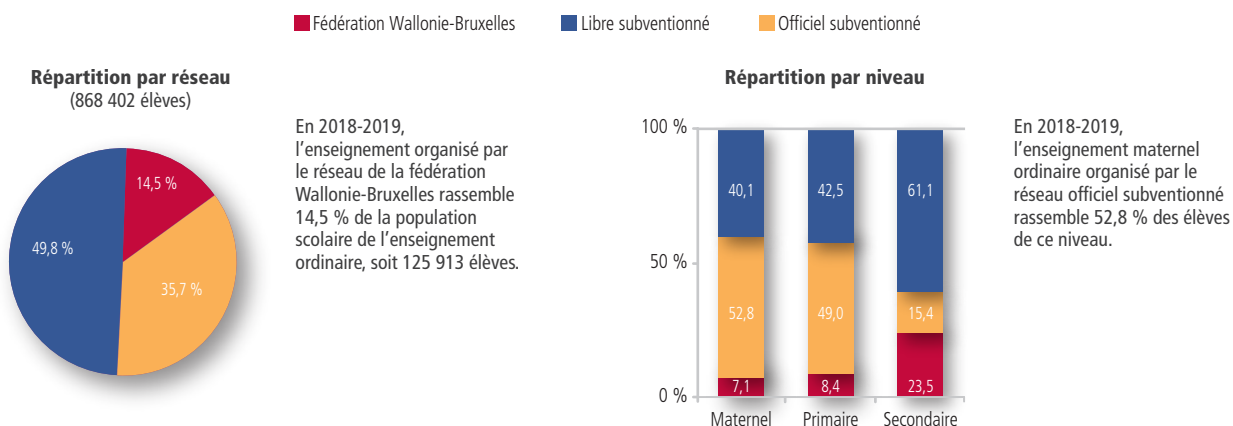
Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition, à savoir 9,6 %. Il scolarise un nombre plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification, soit 24,2 % dans la section de qualification de plein exercice et 28,1 % dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

1 Le réseau de l'enseignement officiel subventionné regroupe d'une part le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) et d'autre part le Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS).

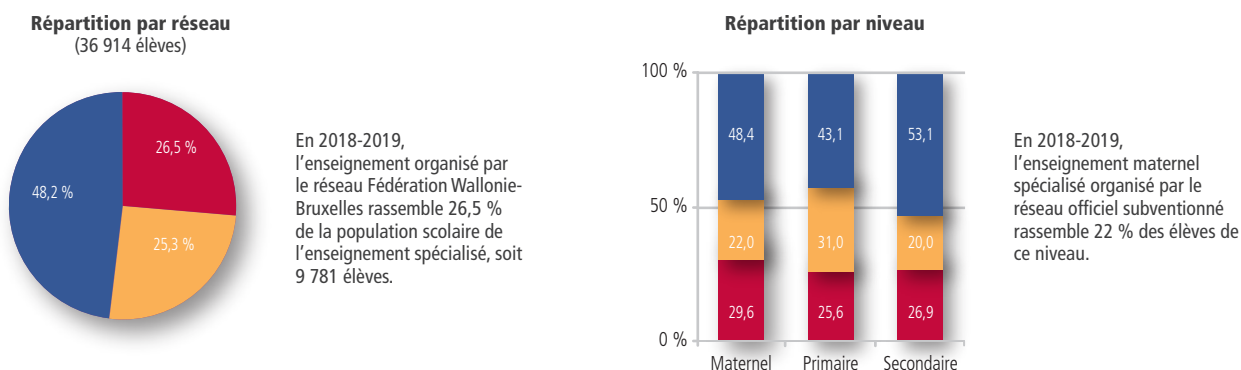
2 Le réseau de l'enseignement libre subventionné regroupe d'une part le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) et d'autre part la Fédération des Écoles Libres Subventionnées Indépendantes (FELSI).

3 Cette répartition est relativement stable dans le temps. À ce sujet, voir l'indicateur 33 de l'édition 2014 ainsi que l'évolution de la population scolaire de 1994-1995 à 2010-2011 dans l'édition 2012.

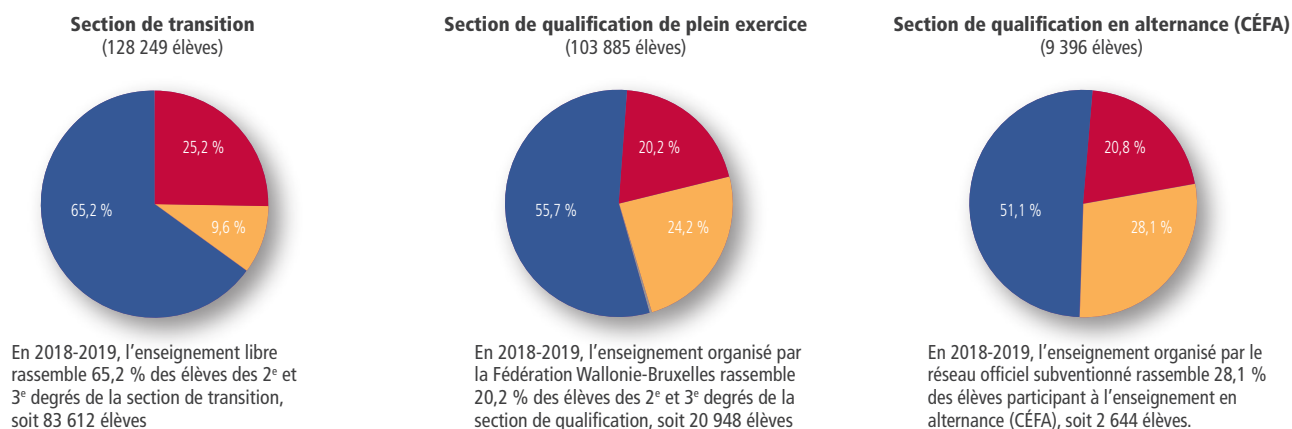
35.1 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2018-2019



35.2 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé – Année scolaire 2018-2019



35.3 Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2018-2019



INDICATEURS 5 & 20

Type d'enseignement	Profils d'école	Catégories (ise) d'école
Enseignement fondamental ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> EM : écoles maternelles (ne présentant que ce niveau) EMP : écoles maternelles et primaires (présentant un niveau primaire et selon les cas, un niveau maternel) 	EM(1), EM(2) et EM(3) EMP(1), EMP(2), EMP(3) et EMP(4)
Enseignement secondaire de plein exercice	<ul style="list-style-type: none"> ESQ : écoles secondaires « à majorité de qualification » organisant de l'enseignement de qualification pour plus de 75 % des élèves aux 2^e et 3^e degrés EST : écoles secondaires « à majorité de transition » organisant de l'enseignement de transition pour plus de 85 % des élèves aux 2^e et 3^e degrés ESM : écoles secondaires « mixtes », autres que les ESQ et EST (y compris les écoles n'organisant qu'un 1^{er} degré) 	ESQ(1), ESQ(2), ESQ(3) et ESQ(4) EST(1), EST(2), EST(3) et EST(4) ESM(1), ESM(2), ESM(3) et ESM(4)
Enseignement spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> ESF : écoles spécialisées fondamentales ESS1 : écoles secondaires spécialisées majoritairement de l'enseignement de forme 1 et/ou 2 ESS2 : écoles secondaires spécialisées majoritairement de l'enseignement de forme 3 et/ou 4 	EFSP(1), EFSP(2), EFSP(3) et EFSP(4) ESS1(1) ESS2(1), ESS2(2) et ESS2(3)

INDICATEUR 8a

• Types d'enseignement spécialisé :

- Type 1 : Retard mental léger
- Type 2 : Retard mental modéré ou sévère
- Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité
- Type 4 : Déficience physique
- Type 5 : Maladies ou convalescence
- Type 6 : Déficiences visuelles
- Type 7 : Déficiences auditives
- Type 8 : Troubles des apprentissages

INDICATEUR 8b

• Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :

- Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale
- Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle
- Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé
- Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification

• Degré de maturité :

	Type 2	Autres types
Maturité I	niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation	niveaux d'apprentissages préscolaires
Maturité II	niveaux d'apprentissages préscolaires	éveil des apprentissages scolaires
Maturité III	éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)	maitrise et développements des acquis
Maturité IV	approfondissements	utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées

INDICATEUR 21

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.

- B3 :
AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 :
Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

INDICATEUR 22

- CESS :
Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6^e de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.
- CE :
Certificat d'Études de 6^e professionnelle, sanctionnant une année d'étude réussie indépendamment de l'octroi du CQ6. Le CE donne accès à la 7^e professionnelle.
- CQ6 :
Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6^e année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification.

Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

INDICATEUR 29

- AESI :
agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)
- AESS :
agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master ou master à finalité didactique
- BACHELIER :
terme générique désignant tous les diplômés de 1^{er} cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régendats, bacheliers)
- CAER :
certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte
- CAP :
certificat d'aptitude pédagogique, délivré en promotion sociale en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue
- ETP :
équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR
- MASTER :
terme générique désignant tous les diplômés de 2^e ou 3^e cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats...)

- TITRES PÉDAGOGIQUES :
instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, Master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

INDICATEUR 30

- AESI :
agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)
- AESS :
agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master ou master à finalité didactique
- BACHELIER :
terme générique désignant tous les diplômés de 1^{er} cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régendats, bacheliers)
- CA :
cours artistiques (musique, danse...)
- CAER :
certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte
- CAP :
certificat d'aptitude pédagogique, délivré en promotion sociale en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue
- CG :
cours généraux ou de langues anciennes (français, mathématique, langues modernes, sciences, histoire, géographie, latin, grec)
- CT :
cours techniques (électricité, mécanique, menuiserie...)
- ER :
cours nouveaux, qui ne sont pas classés CG, CS, CT, CTPP, PP ou RLMO
- ETP :
équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR
- MASTER :
terme générique désignant tous les diplômés de 2^e ou 3^e cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats...)
- PP :
cours de pratique professionnelle (électricité, mécanique, menuiserie...)
- RLMO :
cours de religion ou de morale



Sources des indicateurs

SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur hors université en Fédération Wallonie-Bruxelles.

DONNÉES STATISTIQUES PORTANT SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 1993-1994 À 1998-1999

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

DONNÉES STATISTIQUES PORTANT SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 1994-1995 À 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

DONNÉES STATISTIQUES PORTANT SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 1996-1997 ET SUIVANTES

AGE (DGEO,DGESVR), ARES et ETNIC.

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

INDICATEUR 1

Statbel – Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

INDICATEUR 2

Bureau Fédéral du Plan et le SPF Economie – Direction Générale Statistique. *Perspectives démographiques 2016-2060*. Bruxelles.

INDICATEUR 3

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012). *Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

INDICATEUR 9

Demeuse M., « La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique : une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs ». *Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale*, 1-2, p. 115-135, 2000.

INDICATEURS 23, 24 ET 25


aSEp, Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement ULiège.

INDICATEURS 26 ET 27

ARES, Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.

INDICATEURS 32, 33 ET 34

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.



Les indicateurs présentés dans la présente brochure n'auraient pu être réalisés sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

AUTEURS DES INDICATEURS

Céline CAYTAN

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –
Direction de l'exploitation des données

Julien DANHIER

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –
Direction de l'exploitation des données

Philippe DIEU

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC/ mis à
disposition de la Direction des relations internationales

Alain DUFAYS

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service
général de l'Analyse et de la Prospective

Nathalie JAUNIAUX

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur

Luc LEFÈVRE

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –
Direction de l'exploitation des données

Valérie QUITTRE

Service de l'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement
– ULiège

Jean TAYMANS

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

MEMBRES DU GROUPE DU PROJET

Elsa ALBARELLO

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –
Direction de l'exploitation des données

Béatrice ALLARD

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Observatoire
du qualifiant, des métiers et des technologies

Marc ANNOYE

Service général de l'Inspection de l'Enseignement secondaire

Christophe CAVILLOT

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service
général du Pilotage des Établissements

Celine CAYTAN

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service
général de l'Analyse et de la Prospective

Julien DANHIER

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –
Direction de l'exploitation des données

Philippe DIEU

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC/ mis à
disposition de la Direction des relations internationales

Laurent DIVERS

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Martin DUBOIS

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction des
politiques éducatives

Alain DUFAYS

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service
général de l'Analyse et de la Prospective

Béatrice GHAYE

Secrétariat général
Cellule opérationnelle de Changement – Pacte pour un
Enseignement d'excellence

Nathalie JAUNIAUX

Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur

Luc LEFÈVRE

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction
d'exploitation des données

Jean-Pierre LESUISSE

Service général de l'Inspection de l'Enseignement fondamental

Valentine LEURQUIN

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction des
politiques éducatives

Denis OLIVIER

Service général des Affaires transversales
Direction d'Appui – Service des Affaires générales et
intergouvernementales

Sacha PILS

Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné
– Direction de Pilotage et des Affaires générales

Jean TAYMANS

Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

Iris VIENNE

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Direction des
standards éducatifs et des évaluations

Sophie VITRY

Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service
général du Pilotage des Établissements

SOUS LA DIRECTION DE

Fabrice AERTS-BANCKEN

Directeur général – Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Elsa ALBARELLO

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –
Direction de l'exploitation des données

Lionel BONJEAN

Directeur – ETNIC

Quentin DAVID

Directeur général – Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Laurent DESPY

Administrateur - ARES

Lise-Anne HANSE

Administratrice générale – Administration générale de l'Enseignement

Christophe KELECOM

Directeur général adjoint – Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service général de l'Analyse et de la Prospective



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service de l'analyse et de la prospective - Direction de l'exploitation des données
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 080 020 000
Impression : IMPRIMERIE BIETLOT - info@bietlot.be
Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be
Novembre 2020
Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
080 019 199
courrier@mediateurcf.be
Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

Les indicateurs de l'enseignement

2020

A line graph with multiple lines representing different indicators over time. The lines show various trends, including a significant dip followed by a recovery, and a steady upward trend. The graph is positioned in the lower half of the page, with the year '2020' written above it.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service de l'analyse et de la prospective - Direction de l'exploitation des données
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES
www.fw-b.be – 080 020 000
Impression : IMPRIMERIE BIETLOT - info@bietlot.be
Graphisme : Olivier VANDEVILLE - olivier.vandeville@cfwb.be
Novembre 2020
Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
080 019 199
courrier@mediateurcf.be
Éditeur responsable : Quentin DAVID, Directeur général
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

